

**DV POINCT
DE LA POSITION
D'VN CORPS EN PLV-
SIEVRS LIEVX A LA FOIS
par la puissance de DIEV.**

Du Corps de IESVS CHRIST,

Si selon l'Ecriture Saincte il est en plusieurs lieux
à la fois. Contre ce que le Sieur Mercier le-
suite dit dans son livre, intitulé, *Examen, &c.*

R E M A R Q U E S

*Sur le livre que le mesme a publié sous le
titre de Reflexions, &c.*

Par DAVID EVSTACHE, Ministre du
S. Evangile à Montpellier.



A O R A N G E,

Chez EDOVARD RABAN, Im-
meur & Libraire de son Altesse, de la
Ville & Vniversité.

M. DC. LI.



**A MESSIEURS
LES PASTEURS
& Anciens de l'Eglise Reformée de MONTPELIER.**



**ESSIEURS,
& tres-honorez
Freres,**

**CE n'est pas d'aujourd'huy
que la verité de l'Evangile trouve
de la resistance. Ses combats sont
aussi anciens que sa revelation.
Elle n'a pas esté plustot manifestée**

* 2

E P I S T R E.

à l'Eglise, que les hommes luy ont livré divers assauts, ayant voulu éteindre ce divin Soleil à son lever. A peine Iesus Christ, qui est cette verité, est entré dans le monde, qu'ils ont essayé de le faire mourir; mais n'ayant pû vaincre le Chef, ils ont fait la guerre aux membres, & ont attaqué la doctrine que le Sauveur leur a consignée, cōme vn precieux-deposit, qui n'est pas moins digne de leur fidelité, que de leur admiration; estimans que la foiblesse des instrumens leur faciliteroit le moyen d'en abolir la memoire. Mais ils n'ont pas consideré que la verité est l'ame des serviteurs de Dieu; qu'elle anime leurs paroles, & qu'elle les accompagne d'une telle efficace, que les plus hardis en tremblent; & qu'il ne leur reste, ou que le dépit & la rage, comme

aux

E P I S T R E.

aux ennemis de S. Estienne ; ou Actes 7.
 que le desir de se convertir , com-
 me à cette multitude qui crût à la
 predication de S. Pierre. Actes 2.

Vous verrez icy, MESSIEVRS,
 vne preuve bien claire de la force
 de la vérité , au milieu de mes foi-
 bles : vous reconnoîtrez *que la* 2. Cor. 12.
vertu de Dieu s'accomplit en l'infir-
mité des siens , à la louange de sa
 gloire : Et que bien qu'ils ne soiēt
 que poudre en sa presence, neant-
 moins sa providence employe ce
 fragile moyen pour chasser l'igno-
 rance des entendemens ; de mesme
 que Iesus Christ, avec de la bouë Jean 9.
 illuminoit les yeux des aveugles.
 Et c'est par là que sa vertu nous
 paroît plus illustre, & plus magni-
 fique. Si les Moyse ont la lan- Exod. 4.
 gue empeschée, c'est afin que nous
 ayons occasion de publier la force
 de Dieu, qui est avec leur bouche,

E P I S T R E.

qui les munit de la verge de sa parole, & qui les fait devenir la terreur de l'Égypte. Ce qui me persuade, MESSIEURS, que vous supporterez mes défauts ; puis qu'ils vous donnent sujet d'exalter la sagesse de Dieu, qui s'en sert pour la gloire de son Nom. L'affection qu'il vous a plû de me témoigner jusques icy, ne me permet pas d'en douter : Ce qui m'a esté vn encouragement à travailler à ce petit ouvrage, & particulièrement à vous le dédier. Les manquemens de la persône qu'on ayme, sont comme les ombres d'vn tableau qui ne blessent pas la veüe.

L'avoüe, MESSIEURS, que ce digne Corps que vous composez, demandoit le travail d'vne meilleure main. Il est si accompli, que les graces de Dieu s'y

remarq

EPISTRE.

remarquēt magnifiquement. Chaque membre est vne Estoile qui reluit à part, ou plus, ou moins, selon la mesure du don de Dieu; mais tous les membres joints ensemble, font vn firmament qui étale ses beautez dans vne diversité qui en rehausse la splendeur. On y découvre la profondeur du sçavoir, la solidité de la doctrine, la pureté des mysteres, les flammes de la devotion, la force de la foy, l'ardeur de la charité, les lumieres de la prudence, la vigueur du courage, les regles de la Justice, l'amour de la paix, les travaux de la vigilance, & la fainteté de la vie. Tout cet éclat m'auroit ébloüy, & auroit étouffé le desir que j'ay eu de vous offrir ce Labeur, comme n'ayant pas de la proportion avec la dignité de vostre Corps; mais la bienveillâce

E P I S T R E.

dont vous m'avez tousjours honoré, jointe au zele qui vous fait religieusement cherir le sujet duquel je traite dans ce livre, m'a fait franchir cette difficulté.

Je vous supplie, MESSIEVRS, de le recevoir comme vn gage du pouvoir que vous avez sur ma personne, comme vn effet de ma gratitude, après tant de témoignages de vostre bonté envers moy; & comme vn attachement de mes affections, au respect & au service que je vous ay voué. Je confesse que la liberté que je prens de vous mettre à la teste de ce Livre, est plustot vne marque de mon inclination, que d'vne opinion de vous pouvoir plaire. Neantmoins, il vous est d'autant plus justement adressé, qu'il rencontre également en vous, & sa protection, & sa preuve; étant certain,
MESS

E P I S T R E.

M E S S I E V R S, qu'il suffit de vous alleguer pour luy donner plus de cours , & pour détruire par vostre exemple , l'erreur de de ceux qui s'opposent à la doctrine dont j'entreprends icy la défense. Que si j'ay le bon-heur de vous aggreer , mes souhaits auront obtenu vne faveur que je n'ay pas deu esperer. Je ne croiray jamais que cet Ouvrage puisse attendre de vous vn jugement fort avantageux , s'il ne le tient purement de vostre support. Toutesfois il aura cette satisfaction , que s'il n'est pas digne de vostre estime , il vous assurera de celle que j'ay pour vous. Je vous demande, **M E S S I E V R S**, la continuation de vostre precieuse amitié ; & je contribuéray tous mes vœux pour la conservation de vos personnes , & pour

E P I S T R E.

**l'accroissement des benedictions
du Ciel, & sur vous, & sur toute
cette Eglise, que Dieu a com-
mise à vostre sage conduite, puis
que je suis,**

**MESSIEVRS, &
tres-honorez Freres,**

**Vostre tres-humble & tres-
obeissant serviteur au
Seigneur,**

EVSTACHE.

**De Montpellier ce
24. Juillet 1651.**



P R E F A C E.



E Lecteur verra icy la temerité d'un Iesuite punie. Le Sieur Mercier s'est engagé dans un combat qui luy a si mal reüssi, qu'au lieu qu'és autres combats il y en a qui meurent avec honneur, en cettuy-cy il ne vis que pour estre deshonré. J'avois donné au public un Sermon sur ces paroles, Cecy est mon corps, contre un Predicateur qui n'est pas de son Ordre. Le Iesuite a voulu plus tost par un mouvement de vanité, que de charité, entreprendre sa defense: Mais il luy est arrivé comme à celuy qui pensant de retirer un



P R E E A C E.

homme d'un naufrage, se noye malheureusement avec luy. Encore sa disgrâce est plus grande que celle de l'autre Adversaire, qui a cédé à la vérité par son silence; & quant à luy, il a publié tout ouvertement sa honte par sa plume.

Il s'est deceu dans l'opinion qu'il a eüe, qu'il seroit autant estimé par son courage, que le precedent Predicateur avoit esté flétri par sa retraite, & qu'il tireroit de l'avantage du mal-heur d'autruy. Il s'est ainsi exposé afin qu'on creut que les Disciples de Loyola sont les plus vaillans de l'armée Romaine, & que leur Or-

1. Sam. 9. dre est vn Saül qui surpasse les autres en hauteur. Vn Iesuite ne se soucie pas que les autres Ordres soient abaissez, pourveu que le sien s'élève. Mais l'experience a tousjours fait voir, que cette montagne a esté re-
zachar. 4. duite en plaine devant Zorobabel.

Les

P R E F A C E.

Les Iesuites tombent en la presence 1. sam. 5.
de la verité, de mesme que Dagon
devant l'Arche. Ils sont neantmoins
enflez de presomption ; car ils parlent
tout autrement que Gedeon, disans
que leur millier est le plus riche, iuges 6.
Et ils n'apperçoivent pas leur indi-
gence.

C'est la vanité que l'Adversaire
se donne, Et cependant il n'a que la
qualité d'un Mercier, qui ne sçau-
roit vivre de sa bale, s'il n'y estoit
pourveu d'ailleurs. J'ay montré dans
ma premiere Réponse à son livre, in-
titulé, Examen, &c. que tout ce
qu'il a allegué contre mon Sermon est
si foible, qu'il semble que sa plume
n'a esté gagée que pour mal faire, ou
qu'il a voulu trahir sa cause par ses
legeres defenses. Je releve encore de
plus grandes foiblesses sur la replique
que le Iesuite fait à mon Livre, qu'il
baille sous le titre de Reflexiōs, &c.

P R E F A C E.

Et que je refuse dans cette seconde Réponse, après avoir traité de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu: à quoy je m'estois obligé sur la fin de mon Livre precedent, comme il sera dit cy-aprés.

L'eusse esté bien aise qu'un fameux adversaire eut attaqué mes Ecrits, les avantages de la verité eussent parü avec plus d'éclat, encore que le Jesuite n'a pas faute de flatteurs qui le font passer pour l'un des plus habiles de son Ordre. Mais si la teste de ses compagnons ne pese pas plus en sçavoir que la sienne, ils n'ont pas sujet de se plaindre, pource qu'elle porte un fardeau bien leger; ou s'ils ne debitent pas de meilleures estoffes que le sieur Mercier, il est tout certain que leurs foires seront finalement décriées; Et alors, comme dit

*Apoc. 18. S. Jean, ils pleureront, & meneront
du cil*

P R E F A C E.

dueil, à cause que nul n'achete plus de leurs marchandises.

Je sçay pourtant qu'il y en a dans son Ordre qui ne parlent pas à son avantage, & qu'on l'a voulu empêcher d'écrire contre moy. Un homme de condition, bien que Catholique Romain, ne s'est pû tenir de me dire, qu'un Iesuite en sa présence blâma les livres de l'adversaire; & qu'il jugea qu'on n'aura pas mal fait d'en arrester la publication. Mesme il m'a avoué que le sieur Mercier luy a témoigné qu'il avoit du chagrin de ce que nôtre dispute s'estoit ainsi échauffée, & qu'il ne croyoit pas qu'elle allât si avant. Et de fait ses livres ont esté tres-mal recens de la plus part de ceux de sa Religion; aussi meritent-ils la censure publique, à cause de la foiblesse de son raisonnement, de la confusion de son discours, de la rudesse de ses termes, de la formilliere

P R E F A C E.

de ses contradictions, de l'entassement de ses absurditez, de l'enfantelement de ses chimeres, des tours de sa chicanerie, de l'importunité de ses redites, du nombre de ses digressions, de l'artifice de ses fuites, de l'orgueil de sa plume, du venin de ses calomnies, & de ce torrent d'injures qu'il vomit contre moy, qui luy sont si ordinaires, qu'elles sont vne partie de ses livres. Particulierement je puis dire qu'il a pis fait en cette derniere replique, qu'il appelle Reflexions, &c. qu'en la precedente. Et que s'il a grossi cet Ouvrage plus que l'autre, cela n'a servi qu'a multiplier ses defauts, & qu'a obliger le Lecteur à luy dire par reproche, ce que le Fils de Dieu dit avec loüange, à l'Ange de l'Eglise de
Apoc. 2. Thyatire, que ses dernieres œuvres passent les premieres. Je pense de ne luy rien imposer, si je dis qu'il déguise les textes de l'Ecriture Sainctes.
qu'il

P R E F A C E.

qu'il altere les témoignages des Peres: qu'il tronque mes paroles: qu'il n'entend pas les langues: qu'il ignore de la Theologie ce qu'il en faut sçavoir: qu'il éclaircit les matieres de la Philosophie, tout de mesme que les Magiciens d'Egypte expliquerent les songes de Pharaon: qu'il est nouveau dans l'histoire: que l'evidence des Arguments ébloüit son esprit: que leur force ébranle son jugement: que leur diversité trouble sa memoire: que leur profondeur icbauffe sa bile, & le porte le plus souvent à me payer d'outrages, & mesme à faire divorce avec le sens commun. Bref, qu'il a en soy dequoy se faire dispenser d'écrire à l'avenir; & qu'on seroit bien de prendre lo pre-texte de son âge, pour luy ordonner un silence perpetuel. Je ne dis rien que je ne verifie dans le corps de ma Réponse, encore l'épargne-je en beaucoup d'endroits, n'ayant pas eu la

**

P R E F A C E.

patience de relever tant d'inepties dont il a sali le papier.

Je m'étonne de ce qu'il a voulu hazarder. sa plume sur ses vieux ans, pour faire vne si mauvaise production. Ou il est insensible, ou il en souffre, & en souûpire bien ameremêt, tellement que puis qu'il croit vn Purgatoire, il peut dire qu'il le commence en ce monde, & qu'il attend de l'aller achever en l'autre, si ce n'est qu'il descende plus bas par faute de conversion, laquelle je luy souhaite de tout mon cœur ; & fais ce vœu pour luy, que d'un Mercier qui jusques icy n'a exposé en vente que des pieces falsifiées, il soit semblable à ce Marchand dont parle Iesus Christ, qui cherchant de bonnes perles, trouva celle de l'Evangile : Qu'il achete du Fils de Dieu de l'or éprouvé par le feu, afin qu'il deviene riche ; & des vêtemens blancs, afin qu'il

en

Mat. 13.

Apoc. 3.

P R E F A C E.

en soit vêtu, & que la vergongne de sa nudité n'apparoisse point ; & qu'il oigne ses yeux de collyre, afin qu'il voye.

Que si Dieu en a ordonné autrement, il ne se pourra plus vanter après cette vie d'estre de la Compagnie de IESVS. Et il y a apparence qu'à cause de son endurcissement, il n'en faille pas espérer autre chose. Aussi l'on peut dire d'un Iesuite, ce que Iesus Christ dit d'un riche, qu'il entrera difficilement au Royaume Matt. 19.
des Cieux. Un homme de ce caractère ayant toute sa felicité en la terre, n'en doit point attēdre d'autre. Ioint que la porte par laquelle l'on entre Matt. 7.
dans le Paradis, est trop étroite pour un Iesuite qui desire les grands espaces. Ce beau lieu est reservé aux povres en esprit, & non à un Iesuite Matt. 5.
qui se pique de trop d'esprit, & qui croid que Dieu luy doit de retour ; si

P R E F A C E.

ce n'est que la grace du S. Esprit l'illumine & le renouvelle.

Le Lecteur remarquera que l'Adversaire ayant donné à son premier Livre vn titre farouche, où il accuse mon innocence d'impostures & de calomnies; il fait semblant d'avoir profité de la censure qu'il recut des siens, pource que le titre de son dernier Livre est plus modeste: mais il témoigne en effet que cette reprehension n'a pas esté de son goût, & que ce seroit forcer son naturel que de s'y soumettre: car le corps de son Livre est beaucoup plus venimeux que le precedent. Il n'y a presque page où il ne m'injurie, & où il ne change ses paroles en abbois. Comme il est Mercier de nom, & de fait, il a joué vn tour de son métier, faisant voir au dessus de sa bale vne montre agreable, & au fonds vne multitude d'ordures. Son Livre est comme ces sauter

P R E F A C E

serelles de l'Apocalypse, qui ont la face d'un homme, & la queue d'un scorpion. En quoy il fait tort à sa cause, qui ne peut estre que déplorable, puis qu'il en abandonne la defence pour recourir aux injures : ne plus ne moins que si un praveu jettoit de la boüe contre ses accusateurs, au lieu de se justifier. Dequoy je ne m'estonne point : vne plume n'a pas plustot esté touchée de la main d'un Iesuite, qu'elle devient vne vipere, qui épand son venin sur le papier : mais j'en recois aussi peu de dommage, que S. Paul de celle qui luy envahit la main. Cette exhortation de l'Apostre, que toute amertume, & colere, & ire, & crierie, & médifance, soient ostées de vous, avec toute malice, n'est pas selon l'humeur de l'Adversaire. L'estime que s'il eut esté de son temps, il auroit voulu qu'il eut écrit avec un

P R E F A C E.

*file tout de feu, qui est l'element où
vn Iesuite se plait le plus. Mais
qui ayme le feu en ce siecle, doit
apprehender le feu du siecle avenir.
Il est temps que je laisse cette matie-
re, pour passer à celle que je me suis
proposé de refuter.*





T A B L E

Des Chapitres, touchant le point
de la position d'un corps en
plusieurs lieux à la fois
par la puissance de
Dieu, &c.



CHAPITRE I.

Le Jesuite explique sa croyance sur la
position d'un corps en plusieurs
lieux à la fois, par la puissance de
Dieu. Ce qu'il dit est réfuté. p. 1.

CHAPITRE II.

Contre ce que dit le Jesuite, que Dieu peut
donner à un corps plusieurs presences,
ou faire qu'un corps soit en plusieurs
lieux à la fois. Examen d'un passage
du 9. des Actes, touchant l'appa-
rition de Jesus Christ à S. Paul. p. 9.

CHAPITRE III.

Suite de la refutation de cette doctrine, que Dieu peut faire qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois. Examen du passage du 24. de S. Luc. Voyez mes mains & mes pieds. Et du passage du 4. du mesme Evangile, Iesus passa au milieu d'eux. Pointe du Iesuite. p. 19.

CHAPITRE IV.

Defense des passages du 2. des Hebricux, Iesus Christ est semblable à nous, &c. & du 24. de S. Matthieu, Le Christ est icy, ou il est là, il est és cabinets. Contre les repliques du Iesuite. p. 45.

CHAPITRE V.

L'Escriture Saincte montre que le corps de Christ n'est point en plusieurs lieux à la fois. p. 52.



T A B L E D E S C H A P I T R E S ,
touchant les remarques sur le Livre du sieur
Mercier Iesuite, intitulé, *Reflexions , &c.*

CHAPITRE I.

R *Emarques sur les Chapitres I. II. & III.* page 64.

CHAPITRE II.

Remarques sur les Chapitres IV. V. VI. VII. & VIII. p. 82.

CHAPITRE III.

Remarques sur les Chapitres IX. X. XI. & XII. p. 112.

CHAPITRE IV.

Remarques sur les Chapitres XIII. XIV. & XV. p. 134.

CHAPITRE V.

Remarques sur le Chapitre XVI. p. 163.

CHAPITRE VI.

Remarques sur le Chapitre XVII. p. 190.

CHAPITRE VII.

Remarques sur le Chapitre XVIII. p. 201.

CHAPITRE VIII.

Remarques sur le Chapitre XIX. p. 231.

CHAPITRE IX.

Remarques sur les deux derniers Chapitres XXI. & XXII. p. 252.

Fin de la Table.





DV POINCT DE LA
position d'un corps en plusieurs
lieux à la fois par la puissance
de Dieu, du corps de Iesus
Christ. Si selon l'Ecriture sain-
cte il est en plusieurs lieux à la
fois. Contre ce que le Sieur
Mercier Iesuite dit dans son li-
vre, intitulé, *Examen, &c,*



CHAPITRE I.



LE IESVITE EXPLIQUE
*sa creance sur la position d'un
corps en plusieurs lieux à la fois,
par la puissance de Dieu. Ce qu'il
dit est refuté.*

A



IE m'acquite icy de la promesse que j'ay faite sur la fin du livre que j'ay publié contre celuy du sieur Mercier, qu'il appelle, *Examẽ*, &c.

Auquel j'ay entierement répondu, excepté sur le poinct, *de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu*, m'estant obligé d'y répondre à part; car bien que j'aye parlé de ce poinct dans le Sermon que j'ay publié sur ces paroles, *Cecy est mon corps*, auquel il a entrepris de répondre dans son livre: Neantmoins j'ay creu que je devois vne replique à ce qu'il m'avoit opposé sur ce sujet. Je refute dans ce Sermon les objections d'un autre adversaire, qui m'avoit attaqué sur cette matiere, après l'avoir recité en chaire. Le Jesuite estant venu à son secours, j'ay fait voir dans mon livre, qu'il a pis fait que celuy qu'il a voulu soutenir. Or m'estant assez longuement étendu sur les autres

matières de sa réponse, qui regardent l'Eucharistie, j'ay réservé ce point de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu; Ou pour ne grossir pas d'avantage mon livre, ou parce que cette matiere est importante, & qu'elle requiert vn discours séparé. Je le donne donc à present au public. Et pour presser de près l'adversaire, je me suis proposé de le suivre selon l'ordre qu'il tient dans son *Examen*. J'ay montré dans mon Sermon, que c'est ravaler la puissance de Dieu, que de l'employer pour maintenir qu'un corps peut estre en plusieurs lieux à la fois. Le Jesuite dans son *Examen*, pense que c'est beaucoup faire que de nous dire sa creance, sans insister à fonds sur mes raisons, comme si ses paroles estoient des Oracles. Voicy, dit-il, mon opinion qui est la plus commune en Philosophie, & que j'estime la plus veritable. Voyons si l'adversaire me comprendra. Il parle en maître, comme si cette qualité estoit dévée aux années: voicy vn nouveau Sphinx qui esroid de proposer des enigmes

pag. 99.

4 De la position d'un corps

qu'on ne puisse pas entendre. Il n'est pas besoin d'un Edipus pour les expliquer. Je comprends assez, qu'il ne comprend point ce qu'il dit, qui est qu'*afin qu'un corps soit en plusieurs lieux en mesme temps, il suffit que Dieu luy donne plusieurs formalitez, que l'Ecole appelle presences, parce que par le moyen de ces formalitez accidentelles, un corps est mis & fait present en tels espaces, & non aux autres: & comme ma main est rouge, ou jaune, non d'elle-mesme, estant indifferente à ces deux couleurs, mais par un accident qui survient en elle, & qui la determine à estre rouge ou jaune: Ainsi un corps de soy est indifferent d'estre icy, ou là, à Paris, ou à Rome; mais par un nouveau accident qui est mis en luy, & qui est une de ces formalitez de presence, il est determiné d'estre à Paris, & non à Rome.* Il mêle beaucoup d'erreurs dans ce peu de mauvaises lignes qu'il nous baille. Il faut bien que le Ciel ait retiré sa benediction du champ qu'il cultive, puis qu'il ne produit que des épines. Je montreray cy-aprés que c'est en vain qu'il dit, que Dieu peut donner à un corps

Pag. 99.
100.

en plusieurs lieux, &c. Chap. I. 5

corps plusieurs presences, ou faire qu'un corps soit en plusieurs lieux en mesme temps. Icy je dis, sur ce qu'il appelle *presences, des formalitez accidentelles*: Qu'il s'agit, si un corps actuellement existant, peut estre present en plusieurs lieux à la fois; & ainsi la presence n'est autre chose que l'existence en quelque lieu; & la presence en plusieurs lieux, que l'existence en plusieurs lieux. Or pour sçavoir si cette existence, ou presence d'un corps en quelque lieu, est un accident ou non, il faut distinguer le lieu en celuy qui est interieur, qui est l'espace occupé par le corps, & celuy qui est exterieur, qui est la superficie interieure du corps environnant. Le lieu interieur ne peut point estre appellé accident, l'accident estant pris pour ce qui n'est pas de l'essence du corps, ou qui ne la soit pas necessairement. Or le lieu interieur est de l'essence du corps, parce que la quantité ou l'extension actuelle du corps, requiert necessairement d'occuper un certain espace dans lequel il soit estendu, & à l'égard duquel

A 3

6 De la position d'un corps

ses parties soient les vnes hors des autres. En cette sorte l'existence ou presence du corps en un lieu, luy est si essentielle, que S. Cyrille dit, *Que si Dieu estoit un corps, il seroit en lieu.* Et S. Augustin dit, *Que si on oste l'espace des lieux, ils ne seront nulle part; & parce qu'ils ne seront nulle part, ils ne seront point.* Le lieu exterior est un accident: un corps peut estre icy & là successivement: mais je nie qu'il puisse estre icy & là, & en mille lieux à la fois par la production de ses presences, que l'invention humaine suppose; ce que j'éclairciray par la comparaison mesme de l'adversaire. Une main peut estre rouge ou jaune, & un mesme corps peut estre icy ou là, à Paris, ou à Rome: une main ne peut estre rouge & jaune, au regard d'une mesme partie, en mesme temps; & un corps ne peut estre icy & là, à Paris, & à Rome tout à la fois. Il se méprend donc, s'il veut, que comme un corps peut recevoir divers accidens, il puisse aussi estre en plusieurs lieux. Car les accidens sont dits divers, ou en genre,

com

Cyrril. l. 2.
de Trinit.
August.
Epist. 57.
ad Dar-
dan.

comme la couleur, la saveur, la quantité; ou en espee comme és couleurs, le blanc & le noir; & és saveurs, le doux & l'amer; ou en nombre, comme cette blancheur qui est au cygne, & celle qui est en la neige; cette noirceur qui est au corbeau, & celle qui est en la laine. Quant aux accidens divers en genre, rien n'empesche qu'il n'y en ait plusieurs en vn mesme sujet; vn mesme lait est blanc & doux; en vne mesme paroy, il y a longueur, largeur, hauteur, couleur & pesanteur. Quant aux accidens qui sont divers en espee, & en nombre, l'on ne peut point donner d'exemple qui fasse voir, qu'un mesme sujet les recoive tous ensemble: vn mesme lait ne peut pas estre tout ensemble blanc & noir; ni vne mesme paroy, longue & courte, haute & basse, large & estroite; vne mesme couleur ne peut pas avoir tout ensemble sa blancheur, & celle de la neige. Il en est de la multitude des lieux, de mesme que des choses qui different en espee, & en nombre; & par consequent vn corps ne peut pas

§ *De la position d'un corps*

estre en plusieurs lieux en mesme temps. On ne peut donner cette pluralité de presences à vn corps sans multiplier ce corps, parce que cette pluralité repugne à l'vnité d'un corps. Car il ne se peut faire qu'une chose finie, & qui est vne en nombre, soit en divers lieux en mesme temps. Le corps d'Alexandre qui est à Paris, est vn en nombre, estant terminé par sa substance, & sa substance par vn lieu qu'elle occupe. Il est donc absurde de dire, que ce corps soit en mesme temps à Rome, & en plusieurs autres lieux; que si je disois, que l'vnité est vne multitude, ou le point, vne ligne. De ce qu'un corps est blanc, il est constant que la blancheur de ce corps ne peut estre multipliée, sans que le corps soit multipliée; parce que la blancheur de ce corps est vne blancheur individuelle, & non vniuerselle, & ne peut point appartenir à vn autre corps. Telles sont les autres blâcheurs des corps qui sont plusieurs en nombre, lesquels different en nombre, & non en espee, Chaque blancheur est tellemét propre

à chaque corps, qu'elle est incommunicable à tout autre corps. Il faut donc que là où il y a plusieurs blancheurs en nombre, il y ait nécessairement plusieurs corps qui les reçoivent. Je di le mesme, s'il y a plusieurs presences en nombre du corps de Christ, qui est vn en nombre, qu'il y aura plusieurs corps de Christ presens, divers en nombre.



CHAPITRE II.

Contre ce que le Iesuite dit, Que Dieu peut donner à vn corps plusieurs presences ; ou faire qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois. Examen d'un passage du 9. des Actes, touchant l'apparition de Iesus Christ à S. Paul.



ADVERSARE par ce discours flétrit la puissance de Dieu, au lieu d'en rehausser l'éclat. Car



comme j'ay dit dans mon Sermon, l'on veut que Dieu fasse ce qui est contradictoire, contre cet axiome infallible, Il est impossible que deux choses contradictoires soient ensemble vraies : comme quand on dit, homme, non homme. Or si Dieu peut faire que le corps de Christ soit en plusieurs lieux en mesme temps, c'est dire qu'il peut faire qu'une chose qui est une, ne soit pas une, qu'une presence ne soit pas presence, & qu'un corps ne soit pas corps, qui sont choses du tout cōtradictaires, &c. Et defait on appelle un ce qui n'est pas divisé de soy-mesme, & qui est divisé de tout autre. Or si le corps de Christ est en divers lieux separez, n'estans point en l'entre-doux, il est divisé de soy-mesme; ce qui est si contraire à l'unité, qu'il ne peut convenir à aucune chose, soit corps, soit esprit. Il est impossible que Dieu mente. Puis donc qu'il a approprié un corps à son Fils, & qu'il veut qu'un corps soit un; dire qu'il peut faire qu'un corps qui est un, ne soit pas un; c'est luy attribuer choses contradictoires qui repugnent à sa nature, qui est telle qu'il ne peut mentir; & à la nature des choses, qui est qu'il ne se peut faire qu'un

Hebr. 6.

¶ 10.

en plusieurs lieux, &c. Chap. II. II
qu'un corps qui est un, ne soit pas un en
mesme temps. L'adversaire ne pouvant
point répondre en particulier à ces rai-
sons, se travaille à expliquer la crea-
ce, qui est qu'un corps ne laisse pas
d'estre un, bien qu'il soit en plusieurs
lieux. Il apporte cette distinction,
Qu'il y a difference entre estre plusieurs Pag. 108.
corps, & estre en plusieurs lieux. Et tout 109.
ainsi, ajoute-t-il, que si Dieu produisoit
aujourd'huy la statue de sel de la femme
de Lot, avec ses mesmes accidens, ce ne se-
rait qu'une mesme statue, quoy que mise en
plusieurs temps interrompus & separez :
aussi un corps ne reste pas d'estre un, quoy
que placé en divers lieux, lequel pour cela
ne seroit pas divisé de soy-mesme ; parca
que deux choses sont divisées l'une de
l'autre, quand l'une est en quelque lieu où
l'autre n'est pas ; ce qui n'arriveroit jamais,
encores qu'un corps fut veü en plusieurs
lieux, puis que tousjours ce corps seroit avec
soy-mesme : une de ses presences seroit bien
separée de l'autre, mais non jamais le corps
de soy-mesme. Je scay bien qu'il y a
difference entre estre plusieurs corps, &
estre en plusieurs lieux. Mais je di, qu'un

corps ne peut estre en plusieurs lieux, quant à la presence, qu'il ne soit multiplié, & divisé, ou séparé de soy-mesme, quant à son essence; parce que ce corps qu'on met en plusieurs lieux à la fois, a sa presence en chacun de ces lieux. Il a donc aussi selon eux son essence; & par consequent, comme il y a separation de presence, il y a de mesme separation d'essence. L'exemple qu'il allegue de la statuë de la femme de Lot, ne convient pas à nostre question. Car il ne s'agit pas simplement si vn mesme corps peut estre en divers temps: on peut aussi bien dire qu'un mesme corps peut estre en plusieurs lieux; & l'un & l'autre est vray, estant entendu successivement. Mais pour me servir de cet exemple contre luy, je di, Que quand par la puissance de Dieu cette statuë auroit esté de nouveau produite; elle ne pourroit en mesme moment coexister à plusieurs espaces de temps separez, comme au temps d'Abraham, de Moysc, de David, de S. Pierre, & au temps present; parce que si cela estoit, ce ne seroit pas

pas la durée d'une seule statue en nombre, mais de plusieurs; & ce seroit dire qu'elle est en un temps, qui n'est plus, & qu'elle est plus ancienne & plus nouvelle qu'elle-mesme, qui sont choses incompatibles: par ce moyen si sa durée n'estoit que de soixante ans, elle se trouveroit beaucoup plus longue; parce que si elle avoit duré soixante ans au temps d'Abraham, soixante ans au temps de Moïse, soixante ans au temps de David, soixante ans au temps de S. Pierre, & si elle duroit encores soixante ans au temps present, ce seroit en tout une durée de trois cens ans, & non de soixante ans seulement. Je di, qu'il n'y a pas moins d'absurdité à mettre un corps en plusieurs lieux separez, comme à Florence, à Constantinople, à Londres, & à Madril; parce que si cela estoit, ce ne seroit pas un corps, mais plusieurs. Ce corps seroit plus vieux & plus jeune que soy-mesme, proche & éloigné de soy-mesme, plus haut & plus bas que soy-mesme, à droite & à gauche de soy-mesme: & si sa longueur n'estoit que de cinq

14 *De la position d'un corps*
pieds, elle le seroit de beaucoup d'avan-
tage; veu que s'il occupoit vn espa-
ce de cinq pieds, à Florence, autant à
Constantinople, autant à Londres, &
autant à Madril, ce seroit en tout la
longueur de vingt pieds, & non de
cinq seulement. C'est donc sans rai-
son que le Iesuite dit, *Qu'un corps ne*
reste pas d'estre vn, quoy que placé en di-
vers lieux, & que pour cela il n'est pas di-
uisé de soy-mesme; parce que toujours ce
corps seroit avec soy-mesme, qu'une de ses
presences seroit bien séparée de l'autre,
mais non jamais le corps de soy-mesme.
Il veut dire qu'un corps peut estre di-
uisé localement, & non substantielle-
ment, & qu'un mesme corps peut estre
en plusieurs lieux distinguez les vns
des autres: en quoy il s'abuse, parce
qu'entre les corps il n'y a point de di-
vision proprement dite, que la locale;
& qu'on ne connoit point qu'une par-
tie est divisée d'avec l'autre, sinon par
la difference des lieux où elles sont.
Car la division substantielle n'est pas
proprement vne division, mais vne di-
stinctio seulement. C'est ainsi qu'entre
la

la matiere. & la forme qui sont vnies en l'homme, & entre les personnes de l'adorable Trinité, il y a distinction & non division. Il faut donc de necessité, qu'un corps qui est en plusieurs lieux à la fois, soit proprement divisé de soy-mesme, parce que le fondement de cette division est tiré de celle des lieux qui sont éloignez les vns des autres. Ainsi le corps qui est à Milan, est divisé de celuy qui est à Francfort, parce qu'il est en vn lieu qui est fort distant de l'autre. Et de fait là il y a division où il n'y a ni continuité, ni contiguité; c'est à dire, ou les choses ne s'entretiennent, & ne s'assemblent point par vn serme commun, & où elles ne se touchent point l'une l'autre, & n'ont point leurs extremittez ensemble. Or il n'y a point de continuité, ni de contiguité entre le corps qui est à Paris & le corps qui est à Rome, puis qu'il y a tant d'espace entre-deux qui les separent. Le Iesuite dit sans preuves, que ce corps qui est en plusieurs lieux à la fois, n'est point divisé, parce qu'il est toujours avec soy-mesme. Il verra qu'il

s'écarte de la raison, s'il considère qu'un mesme homme ne peut estre en mesme temps à Florence, à Constantinople, à Londres, & à Madril, sans estre divisé, ou discontinué d'avec soy-mesme; parce qu'il aura la teste à Florence, les bras à Constantinople, le ventre à Londres, & les pieds à Madril: parce qu'autant que ces lieux sont separez l'un de l'autre, autant le seront les parties de ce corps l'une de l'autre. Ne sert de dire, que ce corps a toutes ses parties en chacun de ces lieux: car cela mesme montre qu'il est divisé, ou discontinué, parce qu'il a toutes ses parties en divers lieux separez; & ainsi pour le moins il est divisé, continu, & discontinu tout ensemble, qui est vne manifeste contradiction. Et si comme dit l'adversaire, *l'une de ses presences est separée de l'autre*, il faut necessairement que le corps soit separé de soy-mesme; parce que la presence d'un corps n'est autre chose que son existence en quelque lieu, autrement ce ne seroit pas vne presence, mais vne absence.

Le Iesuite essaye de trouver quelques

ques preuves pour appuyer la creance, sur quoy il n'insiste pas beaucoup: Il n'allegue qu'un seul passage de l'Ecriture: voicy les termes: *Il est dit aux* Pag. 108.
Apôles, que Jesus Christ apparut icy bas à Act. 9. &
S. Paul: d'où l'on void qu'il estoit & en 22.
terre, ou en l'air, & en mesme temps au
Ciel. Je di, qu'il ne scauroit avec cer-
titude montrer par ce passage, que
S. Paul ait veu le corps de Jesus Christ;
car le texte ne le dit point. A cela aussi
repugno l'aveuglement dont il fut
frappé, & ce qui est dit de ses compag-
nons, qui vivent bien la lumiere qui
resplendit sans en estre aveuglez com-
me luy, mais neantmoins ne vivent
personne. Ajoûtez le témoignage de
S. Ambroise, & de S. Augustin, qui Ambros.
sont que Jesus Christ se soit fait voir de spirit.
corporellement à S. Paul. Mais enco- S. lib. 3.
*res que S. Paul eut veu le corps de Je- cap. ult.
sus Christ, il ne s'ensuivroit pas qu'a- August. in
lors il eut esté en terre; au contraire, il Psal. 122.
est dit, que c'estoit vne lumiere resplen- Act. 9. 22.
dissante du Ciel: ou vne lumiere du Ciel. & 26.
Iren. l. 3.
 Et les anciens Peres tiennent, que la c. 12.
 voix que S. Paul entendit, estoit vne Chrysost.*

B

in Gal. 1. voix venante du Ciel: & mesme toute
Epiphan. cette apparition est appellée, vne vi-
bares. 20. sion celeste. Ne sert de dire, que si
 cette voix fut venuë du Ciel, les com-
 pagnons de S. Paul l'eussent oüye, de
 mesme que luy; & toutefois il est dit,
Act. 22. *qu'ils ne l'oüyrent point.* Car cette voix
 fut oüye fort differemment, distincte-
 ment par S. Paul, & confusement par
 les autres. C'est ainsi qu'on peut ac-
 corder ce qui est dit au chap. 9. des
 Actes, *Qu'ils oyoient la voix;* c'est à dire,
 vn son confus: & au chap. 22. *Qu'ils*
n'oyoient point la voix de celuy qui parloit
à Paul; c'est à dire, le sens. C'est ainsi
Jeau 12. que lors qu'une voix vint du Ciel, & je
l'ay glorifié, & je le glorifieray. Ceux
 qui estoient là, oüyrent cette voix avec
 telle difference, que les vns disoient,
 que c'estoit vn tonnerre qui avoit esté
 fait: & les autres disoient, vn Ange a
 parlé à luy.

CHAP



CHAPITRE III.

Suite de la refutation de cette doctrine, qui enseigne, que Dieu peut faire qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois. Examen du passage du 24. de S. Luc, Voyez mes mains & mes pieds. Et du passage du 4. du mesme Evangile, Iesus passa au milieu d'eux. Pointe du Iesuite.

IL y a sujet de s'estonner, de ce qu'on se couvre de la puissance de Dieu pour soutenir cette opinion, qui met vn mesme corps en nombre en plusieurs lieux à la fois. Je pense que le Iesuite qui donne quelques traits de plume pour la defendre, en a honte en soy-mesme, quelque passion qu'il témoigne à la vouloir appuyer. Ou son

B 2.

aveuglement seroit extreme, ou il faut qu'il apperçoive les estranges contradictions & absurditez qui s'ensuivent de cette doctrine. En voicy quelques vnes. Puis que le lieu est à chaque chose finie, ce qui termine la substance, & qu'il contient tellement le corps tout entier, qu'il n'y a rien de ce corps là hors de luy: il s'ensuit que si vn mesme corps en nombre, qui est vne chose finie, est en plusieurs lieux à la fois, s'il est dans vn Temple, & dans vn Palais, ces deux lieux ne termineront point la substance de ce corps, ou ne la contiendront point; parce que ce corps sera hors d'eux: ce qui est détruire la nature du lieu, & tomber en contradiction, veu que la substance de ce corps ne peut estre terminée dans le Temple, puis que cette substance est hors du Temple, & qu'elle est dans le Palais: & ainsi vne chose sera en mesme temps en son lieu, & hors de son lieu. Notez que la force de cet argument requiert que l'unité du lieu depende de l'unité de la chose: cela estant, ce corps qui est vn en nombre

ne

ne peut avoir qu'un seul lieu, ou ne peut estre en plusieurs lieux à la fois.

Ajoutez cette autre contradiction, à laquelle nul ne peut donner aucune couleur par la puissance de Dieu qu'en la ravalant, c'est que si un corps peut estre en divers lieux en mesme temps, il s'ensuivra qu'un mesme corps qui sera à Padoüe & à Bruxelles, sera distant de soy-mesme. Or il est impossible que cela soit; parce qu'entre les choses qui sont distantes les vnes des autres, il y a relation réelle de distance, laquelle est necessairement entre plusieurs, nul ne pouvant estre *relatif & correlatif de soy-mesme, ou pere de soy-mesme, ou fils de soy-mesme*. Aussi selon la Philosophie, *les relatifs sont entre les opposez, qui ne peuvent subsister en un mesme sujet*. Il est donc impossible qu'un mesme corps soit distant de soy-mesme, & neantmoins il faudroit qu'il le fut, s'il estoit en plusieurs lieux à la fois. Ce qu'on dit, *Que le corps qui est en deux lieux n'est point reellement distant de soy-mesme, bien que ces deux lieux soient reellement distans l'un*

22 *De la position d'un corps*
de l'autre ; parce qu'entre ce corps qui est
en l'un de ces lieux , & celuy qui est en
l'autre , il n'y a point de relation réelle de
distance laquelle est entre plusieurs, est du
tout frivole. Au contraire , je di, si vn
mesme corps peut estre à Padoüe & à
Bruxelles à la fois , que le corps qui est
à Padoüe peut réellement venir vers
celuy qui est à Bruxelles , & celuy qui
est à Bruxelles vers celuy qui est à Pa-
doüe. Il faut donc que le corps qui est
à Padoüe , soit réellement distant de
celuy qui est à Bruxelles, si ce n'est que
ce soit le voyage d'un visionaire , qui
fasse du chemin sans bouger d'un lieu :
& alors je diray , que l'existence d'un
corps en deux lieux, est la rêverie d'un
esprit disgracié. Ioinct qu'entre ce
corps qui est à Padoüe, & celuy qui est
à Bruxelles, il y a des grands espaces
qui sont réellement occupez par beau-
coup de corps. Il s'ensuit donc qu'il y
a vne réelle distance. Or il est tres-
absurde de dire , qu'un mesme corps
soit réellement distant de soy-mesme ;
& par consequent qu'un mesme corps
soit en plusieurs lieux à la fois.

Le

Je poursuis, & dis, Que si vn corps peut estre en plusieurs lieux à la fois, il peut recevoir choses incompatibles & contradictoires. Il peut estre proche de soy-mesme, & éloigné de soy-mesme, plus haut & plus bas que soy-mesme; icy avoir chaud, & là avoir froid; icy se mouvoir, & là se reposer; icy estre assis, & là estre debout; icy manger, & là jûner; icy veiller, & là dormir; icy parler, & là se taire; icy estre nud, & là vêtu; icy estre sain, & là malade; icy estre aveugle, & là voyant; icy estre vivant, & là mort; jugez des autres contradictions par cette derniere; car il s'ensuivra qu'un homme est homme, & n'est pas homme; parce que s'il est vivant, il est homme; s'il est mort, il n'est pas homme. Ajoûtez, que Rome qui dit qu'un corps peut estre en plusieurs lieux à la fois, estime qu'il peut estre réduit à vn seul lieu; par ce moyen vn mesme homme retournera vers soy-mesme, & se rencontrera soy-mesme, il se verra, & sera veu de soy-mesme. Vouloir soutenir ces choses, c'est avoir

l'esprit autant blessé que cette personne qui s'imaginant que le monde estoit enclos entre ses doigts, tenoit continuellement la main fermée, craignant qu'il ne luy échappât. Telles melancolies ont plus besoin de Medecine que d'instruction. Neantmoins il est bon de desabuser ceux qui ont ces foiblesses, puis qu'ils les veulent pallier. Ils disent donc, *Que les accidens relatifs qui sont dits du corps, en égard au lieu duquel ils dependent, comme estre proche & éloigné, se mouvoir & se reposer, & que les actions qui se terminent au lieu, comme d'agir estant à Rome sur les choses, ou personnes qui y sont, ne peuvent point convenir à un corps placé en deux lieux, & qu'ils ne luy arrivent point de mesme en un lieu qu'en un autre: mais que les accidens absolus qui sont dits du corps, sans aucun égard au lieu, & sans qu'ils en dependent, ou que les choses qui sont recouës au corps mesme en divers lieux, cōme avoir froid ou chaud, estre vivant ou mort, luy arrivent de mesme en un lieu qu'en un autre; parce que l'union de ces accidens avec le sujet, ne depend pas du lieu, & qu'ils*

qu'ils suivent le sujet par tout où il est ; & que s'il est chaud ou froid, vivant ou mort en un lieu, il le sera aussi és autres lieux, Que si le corps qui est à Padoüe est dans la flamme, & à Bruxelles dans la glace, le plus fort agent prevaudra : & si les deux agents se trouvent égaux, ce corps participera autant à l'action de l'un que de l'autre. Que si ce corps est blessé à mort d'une épée en l'un de ces lieux, il ne racouvrira pas le coup en l'autre, neanmoins il en mourra ; parce qu'estre blessé est un accident relatif qui depend du lieu, veu qu'il n'arrive que par l'épée, ou par quelque autre moyen, par lequel le corps souffre une division locale des parties qui ne se peut faire qu'en un lieu : mais mourir est un accident absolu & independant du lieu, par lequel se fait une division substantielle de l'ame d'avec le corps, ce qui avient en l'un & en l'autre lieu. Ils disent qu'en cela il n'y a point de contradiction ; parce que ces accidents ne sont pas dits d'un mesme sujet selon le mesme, mais selon choses diverses, & que ces choses sont attribuées à un mesme corps, au regard de divers lieux où il est. Il y en a d'autres qui tiennent, que

26 *De la position d'un corps
non seulement les accidens relatifs, & les
actions qui se terminent au lieu, mais aussi
les choses qui sont receües au corps mes-
mes, comme sont celles que je viens de
marquer, ne peuvent point arriver au corps
de mesme en un lieu qu'en un autre.*

Je refute icy les autres Docteurs de Rome, qui bien qu'ils montrent beaucoup plus de subtilité que le Iesuite, toutesfois font voir dans la diversité de leurs opinions, & parmi les épines de leurs discours, qu'ils ne s'entendent pas eux-mesmes : aussi entreprennent-ils de defendre vne cause insoutenable. Je répons donc sur cette opinion qui porte, *Que les accidens qui sont dits du corps, eu égard au lieu, comme estre proche ou éloigné, se mouvoir ou se reposer, ne peuvent convenir à un mesme corps logé en deux lieux à la fois.* Qu'il s'ensuit de-là que la contradiction subsiste, qui est qu'un corps pourra estre éloigné & proche de soy-mesme, icy se mouvoir, & là se reposer. Mettre en avant les divers respects des lieux où il est, & dire qu'un corps est proche de soy-mesme, au regard d'un lieu, & éloigné
de

de foy-mefme , au regard d'un autre, n'est pas ôter la contradiction : c'est expliquer le mefme par le mefme. C'est estre auffi ridicule , que fi quel- qu'un difoit , que l'homme eft fort, au regard de la force , & qu'il eft foible, au regard de la foibleffe ; que le lait eft doux, au regard de la douceur , & qu'il eft aigre , au regard de l'aigreur. Les divers refpects des lieux font fe- lon les accidens , & écheent à vne chofe, quand elle eft comparée à cho- fes diverfes qui font hors d'elle. Côme quand Moyfe eftoit au deffus de la montagne de Sinai , & que les Israéli- Exod. 19. tes eftoient au deffous ; car par ces deux lieux, dont l'un eft haut , & l'au- tre bas , on void vne differente affiete de corps. Ou fi ces divers refpects re- gardét vne mefme chofe, fans la com- parer à d'autres , c'est fucceffivement, & non en mefme temps : comme lors que S. Pierre eftoit monté fur la mai- Mat. 14. fon pour prier, il eftoit plus éloigné de ceux qui le vindrent chercher de la part de Corneille , que lors qu'il en fut descendu. Mais les divers refpects des

lieux ne peuvent point échoir en mesme temps à vne mesme chose au regard d'elle-mesme, sans cōtradiction; comme qu'un mesme corps soit à la fois, proche de soy-mesme, au regard d'un lieu, & éloigné au regard d'un autre; qu'icy il se meuve, & que là il se repose tout ensemble: car vn individu n'ayant qu'un estre, ou qu'une substance, on ne luy peut pas attribuer en mesme temps cette differente situation, ce mouvement, & ce repos, sans le détruire.

Quant à ce qu'on dit, *Que les accidens absolus qui n'ont point de relation au lieu, comme avoir froid, ou chaud, estre vivant, ou mort, arrivent à un corps de mesme en un lieu qu'en un autre, est de tout absurde; parce que si vn corps estant tout ensemble en deux lieux, ayant froid ou chaud à Padoüe, reçoit les mesmes accidens à Bruxelles: il faut que cela se fasse par des causes qui soient presentes, & qui agissent dans la sphere de leur activité; c'est à dire, dans l'estenduë où leur vertu naturelle peut atteindre; parce que nul agent ne*
peut

peut point agir hors de la sphere de son activité : & il n'est pas au pouvoir d'un agent créé , d'agir sur ce qui est distant de soy , que par un milieu. Or les causes naturelles , comme la glace & le feu , qui produisent tels effets au corps qui est à Padoue , ne sont pas à Bruxelles ; & leur vertu ne s'estend pas jusques-là , pour la grande distance qui est entre ces lieux. Et ainsi elles ne peuvent pas produire ces effets en l'un & en l'autre lieu ; autrement la glace & le feu qui agissent sur ce corps à Padoue , agiroient hors de la sphere de leur activité , & sans milieu , sur un corps qui seroit éloigné d'eux d'une démesurée distance. C'est donc hors de propos qu'on dit , que si le corps qui est à Padoue est dans la flamme , & à Bruxelles dans la glace , *le plus fort agent prevaudra*. C'est à dire , que si la vertu de la glace qui est à Bruxelles surpasse de quelques degrez la violence du feu qui est à Padoue , ce corps qui est à Bruxelles dans la glace , ne sentira point l'ardeur du feu à Padoue. Il s'ensuivra donc que si ce corps est

30 *De la position d'un corps*
exposé à la fureur du canon à Bruxelles, & qu'au mesme temps il soit dans vne forteresse à Padoüe, il ne sera point tué à Bruxelles, bien qu'il y soit foudroyé du canon; parce qu'à Padoüe il est dans vne place de seurté, puis qu'on veut que le plus fort agent prevaille. Ce qu'on ajoûte n'est pas moins estrange, *Que si les deux agens sont égaux, ce corps participera autant à l'action de l'un que de l'autre. Et que si ce corps est blessé à mort d'une épée en l'un de ces lieux, il ne recevra pas le coup en l'autre, neantmoins il en mourra.* O abysses d'absurditez! qu'un mesme corps soit en vn mesme temps à Padoüe & à Bruxelles, qu'il se mouille dans le feu, ou qu'il brûle dans l'eau froide, ou qu'estant dans le feu & dans l'eau en vn degré égal, il brûle & soit mouillé tout ensemble, ou qu'il ne brûle point, & qu'il ne soit point mouillé: qu'il soit frappé sans coup: qu'un coup d'épée tiré à Padoüe, le fasse mourir à Bruxelles sans le toucher. On dira, *Que si les causes naturelles ne peuvent pas faire cela, Dieu le peut faire par son infinie puissance.*
Mais

Mais je demande deux choses, s'il est nécessaire que Dieu déploye sa puissance à faire cela? Ou s'il peut ne le pas faire? Si on dit la première, est-ce point assujettir selon la fantaisie du cerveau de l'homme, la puissance de Dieu à faire vn million de telles productions, ou à les faire en autant de lieux esquels le corps reside; puis qu'on veut qu'un corps puisse estre en vn million de lieux à la fois? Est-ce point employer sa puissance pour remedier aux absurditez & aux contradictions qui naîtroient du miracle qu'il auroit fait auparavant, d'avoir mis ce corps en plusieurs lieux à la fois? Est-ce point accuser sa sagesse en ce miracle qu'on luy attribüe, & limiter sa liberté és autres qu'on veut qu'il fasse? Est-ce point se joüer de sa puissance, que de l'astreindre à faire tout ce qu'on se peut imaginer, comme qu'un corps qui est dans la glace à Bruxelles, brûle par le feu qui est à Padoüe? Ou qu'un corps qui est dans le feu en vn lieu, soit refroidi par la glace qui est en l'autre: Qu'un corps soit icy blessé par vn épée, qui est

32 *De la position d'un corps*
à plus de cent lieues d'icy. Que le can-
non qui a tué icy vn homme, ait fait
mourir le mesme ailleurs. Que le por-
trait du Roy qu'un homme a veu à
Paris, ait esté en mesme temps veu par
le mesme à Rome. Que les alimens
qu'un homme prend à Constantino-
ple, nourrissent le mesme venant à Mi-
lan. Que la voix qu'un homme a oüy
à Naples, ait resonné au mesme instant
aux oreilles de mesme à Anvers. Vou-
loit que Dieu fasse ces choses, c'est par
vne humeur mélacqique mêlée d'im-
pieté, luy prescrire ce qu'il faut qu'il
fasse pour eviter des contradictions;
parce que les divers respects des lieux
où l'on met vn corps, n'empeschent
point cette contradiction, puis qu'en
ces lieux ce corps a des choses repu-
gantes & contradictoires. Si on dit
que Dieu peut ne le faire pas, ou tous
ces estranges effets seront produits en
plusieurs lieux à la fois, sans la vertu
d'aucune cause ni naturelle, ni surna-
turelle; ce qui est entièrement impos-
sible; ou ils n'y seront point produits:
& ainsi les contradictions susdites qui
résultent

resultent de cette doctrine demeurent. Ce qu'on dit, que ces contradictions sont imaginaires ; parce que ces divers accidens ne sont pas dits de ce corps selon le mesme, mais selon choses diverses, est du tout frivole ; veu qu'il y a icy affirmation & negation touchant un mesme corps, selon le mesme sujet, au regard de la mesme partie du sujet, & en mesme temps, qui est vne manifeste contradiction, selon tous les Philosophes. Comme si je di, qu'un mesme homme en mesme temps est homme, & n'est pas homme ; soit qu'il soit en un lieu, soit qu'il soit en plusieurs. Or il s'ensuit de la doctrine de Rome, qu'un mesme homme en mesme temps, est homme, & n'est pas homme ; puis qu'on en infere qu'il pourroit arriver qu'un mesme homme en nombre, feroit en mesme temps vivant à Constantinople & mort à Milan ; parce qu'un homme mort, n'est pas homme, comme j'ay dit cy-dessus. Il se fait de cette doctrine, qu'un mesme homme sera voyant & aveugle ; parce qu'en un lieu on luy aura crevé les yeux, & non en l'autre ;

C

qu'un mesme homme sera plus petit & plus grand que soy-mesme; parce qu'en vn lieu on luy aura coupé bras & jambes, & qu'en l'autre il sera entier: qu'un homme en vn lieu sera gras, parce qu'il mangera beaucoup, & en l'autre maigre, parce qu'il mangera fort peu: qu'en vn lieu il brûlera, parce qu'il sera dans le feu, & en l'autre il gelera, parce qu'il sera dans la glace: qu'en l'un il sera armé, & en l'autre desarmé: qu'en l'un il sera rouge, & en l'autre pâle. Si ces choses qui sont dites d'un mesme sujet, au regard d'une mesme partie, & en mesme temps, ne sont des contradictions, rien ne le pourra estre.

Quant à l'autre opinion, *Que les accidens relatifs, que les actions qui se terminent au lieu, & que les choses qui sont receües au corps, mesme logé en divers lieux, comme avoir froid ou chaud, estre vivant ou mort, ne peuvent point arriver au corps de mesme en vn lieu qu'en vn autre, elle n'est pas moins absurde; parce qu'on veut que le corps qui est à Naples, & le corps qui est à Milan, ne soient*

solent qu'un seul individu, ou singulier
& toutes fois que le corps qui est à Na-
ples, soit tout autre que le corps qui
est à Milan, au regard de la quantité,
de la situation, des actions, des quali-
tez, & de toute cette collection d'ac-
cidents, d'un individu, ou de ce qui est
un en nombre. Or un tel individu a
un assemblage d'accidents, qui ne se
trouve en aucun autre : & ainsi ce qui
n'a point cet assemblage d'accidents,
qui au contraire en a un tout différent,
n'est pas ce mesme individu en nom-
bre, mais un autre. Joint que les acci-
dens qu'on attribue à un corps mis en
plusieurs lieux, ne sont pas seulement
différens, mais contraires & incompati-
bles, cōme d'estre en mesme temps
*mortel & entier, chaud & froid, immobile
& marchant, mort & vivant.* Or ne
peut-on point se couvrir, en disant,
que ces choses sont attribuées à un
mesme corps, au regard des divers
lieux où il est. Car outre ce que j'ay
dit cy-dessus, j'ajoute, que si un corps
est en plusieurs lieux, il suffit pour faire
voir que ce n'est pas un mesme corps,

36 *De la position d'un corps*
de montrer qu'en ces lieux-là il a des choses repugnantes & contradictoires. De mesme que pour prouver qu'un corps estant en vn seul lieu, n'est pas vn mesme corps; il suffiroit de montrer qu'en ce lieu-là il auroit des choses repugnantes & contradictoires.

Le continuë, & dis, que si vn corps peut estre en plusieurs lieux à la fois, il s'ensuivra qu'une partie tient plus de place que le tout: qu'un petit diamant si il est reproduit & mis en toutes les parties de la terre, peut estre plus grand que tous les rochers du monde. Les vane souhaiteroit bien que ces fantes-pesussent avoir quelque existence, C'est en vain qu'on dit, *Qu' alors la partie sera plus grande que le tout localement, & non quant à l'ensité; & qu'en ce cas elle occupera plus de lieux que le tout, mais qu'elle n'aura pas plus d'ensité; parce que l'extension locale vient de la quantité, sans laquelle il n'y a point de vraye extension locale; & ainsi plus grande est la quantité d'une chose, plus elle occupe d'espace; & plus elle occupe d'espace, plus elle a de quantité, puis que*
l'occup

l'occupation de l'espace, ou l'extension locale, est vne propriété de la quantité; & par conséquent ce qui a plus d'extension locale, a plus d'extension de quantité & d'entité. Et ainsi vn petit diamant occupant plus des lieux que tous les rochers du monde, sera plus grand qu'eux, au regard de l'entité, & neantmoins il demeurera sousjours vn petit diamant, selon nos aduersaires; parce qu'ils veulent que nonobstant la multiplicatiõ des lieux, la chose soit tousjours de mesme. Ioiné que par ce moyen on ne pourra point donner de solide raison, pourquoy la fœuille d'vn arbre est plus petite que le monde; veu qu'on pourra dire avec les Docteurs de Rome, que c'est non quant à l'entité, mais seulement localement, entant qu'vne fœuille occupe moins de lieu que le monde.

Je dis aussi, qu'il s'ensuivra de la collocation d'vn corps en plusieurs lieux à la fois, qu'vne goutte d'eau tiendra plus de place que toute la mer; parce que si vne goutte d'eau peut estre en plusieurs lieux à la fois, elle peut estre

38 *De la position d'un corps*
en cent mille lieux, & en cent mille millions de lieux, & en autant de lieux qu'elle remplira toute la terre, & occupera plus de place que la mer. Il s'ensuivra encore que si vn petit flambeau allumé est reproduit en chaque partie du monde, qu'il éclairera tout le monde, & qu'il aura plus de clarté que tous les plus grands flambeaux qu'on pourroit allumer. Il s'ensuivra derechef, que tous les hommes du monde pourront estre assis à vne mesme table, manger dans vn mesme plat, & boire dans vn mesme verre, si cette table, ce plat, & ce verre sont reproduits en toutes les parties de la terre. Que si Alexandre brisoit cette table, fendoit ce plat, & cassoit ce verre, ou ces accidens arriveront à Naples, à Milan, à Anvers, & ailleurs, ou non : s'ils y arrivent, Alexandre estendra ses forces hors de la sphere de son activité; & s'ils n'y arrivent point, puis qu'il faudroit avoir les bras bien longs pour atteindre si loin; il s'ensuivra qu'une mesme table sera brisée, & non brisée, vn mesme plat fondu, & non fondu, &
vn

vn mefme verre cassé, & non cassé; ce qui est vne manifeste contradiction.

Voicy d'autres contradictions qui naissent de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois : c'est que si vn seul homme estant reproduit en tous les lieux du monde, mange & boit en tous ces lieux, il mangera & boira plus que tous les autres hommes : ou si cet hōme estant à Genes & à Constance, celuy de Genes venoit à Constance, & celuy de Constance à Genes, il se pourroit faire qu'un homme se rencontreroit soy-mesme, & alors vn homme seroit deux hommes, parce que la rencontre est pour le moins de deux choses; & quand ces deux hommes qui ne sont qu'un homme se rencontreront, & que l'un passera d'un costé, & l'autre de l'autre, auront-ils deux visages comme vn autre Ianus? Car il est necessaire que poursuivant leur chemin, il y ait plus que d'un visage. Que si en ces deux hommes qui ne sont qu'un homme, il y a deux visages, que deviendra le derriere de la teste où l'on dit que la memoire reside

principalement ? Cōment peuvent-ils deployer la force de leur memoire, & la subtilité de leur esprit ? Et si au lieu de deux hommes, il s'en trouve cinq par reproduction, ces cinq hommes qui ne sont qu'un seul homme, auront-ils cinq visages ? & s'ils les ont, que dira-t-on du nombre de leurs oreilles ? car ils n'en peuvent pas avoir dix, & toutesfois il faudroit que cela fut : & n'en assigner que cinq là où il y a cinq visages, ce seroit vne chose ridicule & monstrueuse. Je presse encore, & di, que si cet homme estant à Genes dans le feu, s'échappoit de l'embrasement pour s'en fuir en Orient, & le mesme estant dans l'eau à Constance, prenoit fantaisie de voyager en Occident, quelles de ces deux volontez prevaudra ? Faudra-t-il dire qu'elles se combattent ? Ou si elles s'accordent, comment est-ce qu'un homme à Constance voudra sortir du feu où il n'est pas, & à Genes de l'eau où il n'est pas non plus ? Que si ces deux volontez s'exécutent, voila un homme qui ira à l'Orient & à l'Occident en mesme temps

en plusieurs lieux, &c. Chap. III. **42**
 temps; & qui a force de cheminer, s'é-
 loignera merveilleusement de soy-
 mesme. Icy je demande, si cet hōme
 sçait bien à Genes qu'il vueille s'en-
 fuir du feu à Constance? S'il ne le sçait
 point, d'où vient, puis que ce n'est
 qu'un mesme homme qui a arresté vne
 chose d'une volonté si ferme, qu'elle
 s'accomplit, qu'il n'en sçache rien? Si
 au contraire il le sçait, je m'estonne
 qu'il prenne resolution de s'enfuir: car
 il ne peut mieux estre que dans l'eau à
 Constance pour recevoir du raffrai-
 chissement. Je pense d'en avoir assez
 dit, pour faire voir que cette belle do-
 ctine fourmille toute de contradi-
 ctions: d'où s'ensuit que c'est ravaler la
 puissance de Dieu que de s'en servir
 pour l'appuyer.

Je revien à l'adversaire pour relever Page 68.
 de nouveau ses foibleffes: au lieu de
 répondre à ce passage de S. Luc que
 j'ay allegué dans mon Sermon, où Je-
 sus Christ montre que son corps glori-
 fié est visible, disant, *Voyez mes mains*
& mes pieds; car ce suis-je moy-mesme: LUC 24.
tâchez-moy, & voyez; car un esprit n'a ni

chair ni os, comme vous voyez que j'ay. Il dit seulement, Qu' alors il paroïssoit avec

Page 98. une extension locale, laquelle il ne retient pas en l'Eucharistie. Mais Iesus Christ declare, que son corps n'est point cõme vn esprit, parce qu'il a chair & os. Que si son corps est en l'Eucharistie, sans extension locale, & sans y occuper lieu, il y sera comme vn esprit, contre ce qu'il vient de dire. D'ailleurs, Iesus Christ nous apprend que les sens sont legitimes Iuges de son corps, disant, Taster, & voyez. Pourquoi donc dit-on, que son corps est en l'Eucharistie impalpable & invisible, puis que d'un tel corps les sens n'en peuvent pas estre Iuges? Pourquoi luy ostet-on son extension locale, puis que son corps qui a quantité, doit avoir ses parties differentes en situation, & l'une hors de l'autre? Il dit, Que lors que

*Page 99. les Juifs vouloient precipiter le Sauveur
Luc 4. du haut de la montagne, il passa au milieu d'eux, & se retira: & que quelques Interpretes croient qu'il se rendit invisible, & qu'ils ne le virent plus quand il passa. Il ne nomme point ces Interpretes: mais
sans*

Sans m'arrester à cela, je di, qu'il n'y a rien en ce texte qui prouve vne invisibilité qui naisse du corps de Christ. Son corps estoit tousjours visible: que s'il n'est pas tousjours veu, l'empeschement à le voir estoit en l'exterieur, ou és yeux des regardans: comme il est dit en S. Luc, *Leurs yeux estoient retenus* LUC 24 *qu'ils ne le pùrent reconnoître*. Ainsi au passage cité par le Iesuite, l'invisibilité n'estoit pas au corps de Christ, ou n'en procedoit pas; autrement il eut esté absolument invisible: & non seulement il n'auroit point esté veu de ceux qui le vouloient jeter du haut de la montagne en bas, mais aussi de qui que ce fut. Et neantmoins Salmeron dit, *Salmer.* *Qu'il a esté fait invisible par la vertu de la 10m. 8. Divinité; mais qu'il n'a point esté invisible* tract. 42. *aux Apostres, & aux bons.*

Aprés cela le Iesuite dit, *Que Iesus* Pag. 103. *Christ mis sur la pointe d'une épingle, ne reste pas d'estre heureux: & le mesme, dit-il, seroit-il d'un chacun de nous, si Dieu le vouloit. Voila vne belle conception, qui loge Iesus Christ avec les felicitéz du Paradis, sur la pointe d'une épingle.*

Il montre par là la pointe de son esprit qui a du rapport avec celle d'une épingle, en ce que l'une peut estre émue & ébranlée autant facilement que l'autre. Notez qu'il s'agit de Iesus Christ glorifié, & assis sur le thrône de la Majesté de Dieu. Cet estat si illustre & si magnifique, peut-il bien convenir avec un lieu si bas & si indigne? Et puis qu'il dit, qu'un chacun de nous pourroit aussi estre sur la pointe d'une épingle, si Dieu le vouloit: j'inferé de-là que s'il tient que cette épingle puisse estre reproduite en une infinité de lieux, & neantmoins demeurer une seule & mesme épingle en nombre, que tous les Iesuites du monde pourront estre sur la pointe d'une épingle. Je ne sçay si alors ils diroient, comme S. Pierre,

Matth. 17 *Seigneur, il est bon que nous soyons icy. Il est bien difficile à croire que ce sejour fut de leur goust, & qu'ils y peussent estre heureux, puis qu'ils y seroient extrêmement contrains: le lieu seroit trop limité pour y pouvoir agrandir leurs bâtimens, & estendre leurs heritages.*

CHAP

CHAPITRE IV.

Defense des passages du 2. des Hebréux, Iesus Christ est semblable à nous, &c. Et du 24. de S. Mathieu, Le Christ est icy, ou il est là, il est és cabinets. Contre les repliques, du Iesuis.



AY dit dans mon Sermon Page 75. sur le sujet de cette proposition, *Que Dieu peut faire que le corps de Iesus Christ soit en infinis lieux à la fois: qu'il s'agit de sa volonté, & de sa parole, qui nous dit, que Iesus Christ est semblable à nous en toutes choses, hors son péché. Or on ne dira pas d'un autre corps des fideles, qu'il soit capable d'estre en mesme temps en une infinité de lieux: Que sa parole nous dit, qu'il ne faut point appuyer soy à ceux qui disent, que le Christ est icy, ou il est là, qu'il est és*

46 De la position d'un corps
 cabinets, ou es ciboires, &c. Que la do-
 ctine qui enseigne que par la puissance de
 Dieu, le corps de Christ est en infinis lieux
 à la fois, est contraire à tous cela, &c. Le
 Iesuite répond au premier passage,
 Que S. Paul. voulait donner à connoître
 que le Sauveur nous devoit estre semblable
 quant à souffrir. Cet homme choppe
 tout ouvertement: il rapporte le mot
 de toutes choses, seulement aux souf-
 frances, & non à vne conformité de
 nature, de mesme que de souffrances.
 Et de fait l'Apostre avoit dit aupara-
 vant, que Iesus Christ a participé à la
 chair & au sang, comme nous. Et qu'il
 n'a pas pris les Anges, mais la semence
 d'Abraham, ce qui prouve la conformi-
 té de nature: Ainsi le prend S. Chry-
 sostome: Toutes les choses, dit-il, qui
 sont de la nature, horsmis le peché, Iesus
 Christ les a montrées tres-abondamment
 en soy-mesme, de sorte qu'il a fermé la
 bouche aux heretiques. Les qualitez, ou
 les proprietéz de la nature humaine,
 sont considerées ou selon la creation,
 ou selon la corruption: quant à celles-
 là, Iesus Christ a pris tout ce qui ap-
 part

Pag. 103.
 104.

Hebr. 2.

Chrysoft.
 homil. de
 consub-
 stant.

partenoit à l'intégrité de la nature humaine par nécessité de creation : ainsi il a corps & ame. Son corps a les propriétés naturelles d'un vray corps, occupe un espace, a ses parties distinctes l'une de l'autre, est palpable, n'est pas en plusieurs lieux à la fois. Son ame a aussi ses facultez distinctes. Quant aux qualitez qui viennent de la corruption, elles sont de deux sortes ; les vnes sont seulement des effets du peché, sans qu'elles soient de pechez, & sont communes à tous les hommes ; & les autres sont l'un & l'autre. Iesus Christ a pris celles-là, & nullement celles-cy, veu qu'il n'a point pris la convoitise, la rebellion, de la partie inferieure, le peché originel, & semblables. Il est vray qu'il a esté conçu du S. Esprit, & qu'il est né d'une Vierge ; mais ces privileges qu'il a eu par dessus nous, ne sont point des qualitez existantes en luy, mais seulement des causes de l'existence de la nature humaine en la personne du Fils de Dieu qui l'a vnie à soy. Ils ne sont point aussi des qualitez qui sont par nécessité de creation,

48 *De la position d'un corps*
ni de celles qui sont effets du peché,
sans qu'elles soient de pechez, & ainsi
n'empeschent point que Iesus Christ
n'ait vne nature semblable à la nostre :
ne plus ne moins qu'Adam & Eve ont
vne nature comme la nostre, bien que
l'un ait esté formé de la terre, & l'autre
de la coste de l'homme.

Quant au second passage, *Si quel-*
qu'un vous dit, Voicy, le Christ est icy, ou
il est là, il est és cabinets, ne le croyez point.
L'adversaire dit, *Qu'il n'est parlé en ce*
passage que de la fin du monde: & qu'il est
dit, Que quand plusieurs faux Prophetes
prescheront que le Iuge souverain est desja
venu, lors qu'ils vous assureront, il est icy,
il est là, ne le croyez point: il est au desart,
ne sortez point pour vous y rendre: il est és
cabinets, n'en croyez rien. S'il eut bien
examiné tout le chapitre, il auroit re-
marqué qu'il a deux principales par-
ties: l'une de la ruine de la ville de Je-
rusalem, & des signes de cette horrible
desolation, depuis le premier verset
jusques au 29. & l'autre de la fin du
monde. Et puis que le passage dont est
question est pris des versets 23. & 26. il
n'y

Page. 104.

n'y est point parlé de la fin du monde, ni du souverain Juge. Le discours de la fin du monde ne commence que depuis le verset 29. en ces mots: Or incontinent après ce jour-là, le Soleil devendra obscur, &c. Il explique donc mal ce passage, & en corrompt le sens, qui est tel, que Jesus Christ prophétise de tous les faux Christs, que les seducteurs, soit Juifs, soit Chrestiens, mettront en avant: je di Juifs, parce que puis qu'ils attendent encore le Christ, nostre Seigneur predit qu'il y auroit de faux Prophetes d'entr'eux qui leur diroient, *Le Christ est icy, ou là, il est es tannes*. Et Ioséphe rapporte qu'il y a eu de tels seducteurs. Et dans l'histoire des Actes des Apostres, se void quelque chose de semblable. Il di aussi qu'il parle contre le Christ supposé de ceux qui se disent Chrestiens; & c'est ce Christ seul qui aujourd'huy est es tannes. Comme donc il ne veut pas que les Juifs se laissent abuser par les faux Christs qu'on leur proposera icy, ou là; de même ne veut-il point que les Chrestiens donnent lieu aux

Matth. 24

Actes 5.

D

50 *De la position d'un corps*
trompeuses persuasions de ceux qui
leur montreront le Christ, ou dans ce
ciboire, ou dans cettuy-là; parce qu'il
ne demeure point caché & invisible
icy ou là sur la terre, mais est au ciel
tout rempli de lumiere & de gloire: &
lors qu'il en descendra, il sera visible à
tout le monde. Notez que ces paroles,
il est és cabinets, appartiennent pro-
prement à ce Christ que Rome adore
dans ses ciboires: & l'Evangeliste se
sert du mot Grec *ταψια*, qui signifie
proprement *des ciboires*, ou *des lieux à
garder la viande*. Ce qui refute ceux
qui disent, que ces paroles, *estre au dé-
sert, ou és cabinets*, s'entendent des faux
Docteurs qui viendront en cachette:
car il n'y a pas apparence que des im-
posteurs prenans le nom de Christ, se
tiennent dans des cabinets ou ciboires:
cela est donc dit du Christ qu'on pro-
pose aujourd'huy, & qu'on tire des ci-
boires pour le manger. Et bien qu'on
le garde au milieu des Villes & Tem-
ples où il y a grand abord de monde,
& és Autels élevez & exposez à la veüe
d'un chacun, il ne laisse pas pour cela
d'estre

en plusieurs lieux, &c. Chap. IV. 51

d'estre dans des cabinets ou ciboires, puis que c'est là qu'on le tient. Remarquez aussi que nostre Seigneur se sert du mot *ταμια*, en pluriel; & ne dit pas, Christ est au *cabinet*, mais *és cabinets*, parlant d'un Christ qu'on croiroit n'estre qu'un, & neantmoins estre en plusieurs cabinets & lieux en mesme temps. C'est ce qu'on pretend de faire par la Transsubstantiation, qui met le corps de Christ en un million de lieux à la fois. Ce que nostre Seigneur ajoute est de grand poids; *Voicy Matth. 24 je le vous ay predit*: ce qui montre qu'il prevoit que les hommes ajouteroient foy à ce qu'on leur diroit du Christ des cabinets, ou des ciboires. L'adversaire reconnoit que *quelques uns ont* Pag. 105.
tourné le mot Grec par ciboire. Il s'ensuit de ce que dessus, que selon l'Ecriture, le vray corps de Christ n'est point dans les ciboires de Rome, puis que nostre Seigneur condamne ceux qui voudront assurez qu'il y est. Jugez maintenant si pour m'estre servi de ces deux passages contre la position du corps de Christ en plusieurs lieux à la

52 *De la position d'un corps*
fois, l'adversaire a sujet de dire, que
s'il est permis de détacher ainsi les pas-
sages de l'Ecriture, & de les expliquer
selon nos caprices, &c. il luy fera dire
cent impertinences : & allegue quel-
ques exemples tellement dissembla-
bles, & hors de propos, que je pense
que la passion avoit entierement pré-
occupé son esprit.



CHAPITRE V.

*L'Ecriture sainte montre que le
corps de Christ n'est point en plu-
sieurs lieux à la fois.*



E joins quelques autres pas-
sages de l'Ecriture sainte à
ceux que je viens d'alle-
guer, pour refuter la posi-
tion du corps de Christ en plusieurs
lieux à la fois ; comme ce que Iesus
10. an 16. Christ dit, *Je delaisse le monde, & m'en
vay au Pere.* Dire, que cela signifie
seul

seulement qu'il ne devoit plus estre au monde visiblement, est vne réponse frivole. On ne dira pas que les épies que Rahab cacha dans sa maison, où ils ne pouvoient pas estre veus des habitans de Ierico, eussent delaisé la ville, & s'en fussent allez, comme Iesus Christ dit icy, & m'en vay au Pere. S. Paul dit, *Que Christ n'est point entré és lieux saints faits de main, qui estoient figures correspondantes aux vrais; mais est entré au ciel mesme, pour maintenant comparoir devant la face de Dieu.* Il ne le faut pas donc chercher dans les Temples de Rome, dans les ciboires, & sur ses Autels, mais dans le ciel. Et ce que l'Apôstre dit du Temple des Juifs, il le faut dire de ceux des Chrestiens; parce que les raisons qu'il oppose du vray Sanctuaire, auquel Iesus Christ est entré aux lieux Saints faits de main, où il dit qu'il n'est point entré, conviennent aux Temples des Chrestiens, de mesme qu'à ceux des Juifs, parce qu'ils sont faits de main, & qu'ils sont figures correspondantes au vray Temple celeste. S. Pierre dit, *Qu'il faut que le*

Iosue 2.

Hebr. 9.

Actes 3.

§4 De la position d'un corps
ciel le contienne jusques au temps du re-
stablissement de toutes les choses que Dieu
a prononcées par la bouche de tous les
sainctz Prophetes dès le commencement du
monde. C'est donc en vain qu'on le
cherche ailleurs depuis qu'il est mon-
té au ciel. Notez que la Bible de Lou-
vain tourne comme nous, *contienne*: ce
qui ferme la bouche à ceux qui disent,
qu'il y a au texte *reçoive*. Et l'evidence
du passage justifie nostre version; parce
que le mot *δέξει*, se pouvant prendre
pour *recevoir*, ou pour *contenir*, selon
les lieux où il est employé; il est evi-
dent qu'icy il ne peut pas signifier *re-
cevoir*; parce que lors que S. Pierre te-
noit ce propos, le ciel avoit desja re-
ceu Jesus Christ: & ainsi il n'eut pas
esté à propos de dire, il faut que le ciel
le *reçoive*, mais qu'il le *contienne*; c'est
à dire, qu'il y demeure jusques à la fin
du monde. Or qu'il s'ensuive de-là
que son corps n'est point en mesme
temps en plusieurs lieux en terre, ap-
pert clairement de ce qu'oultre que
j'ay desja refuté cette collocation d'un
corps en divers lieux à la fois, le but
de

de S. Pierre est de répondre à l'objection que les Juifs pouvoient faire, qu'il leur parloit bien de Iesus, & qu'il les exhortoit de se convertir, mais qu'il ne leur designoit pas le lieu où il est pour s'adresser à luy. Il dit donc qu'il n'est plus en terre, parce qu'il a esté élevé au ciel, où il demeurera jusques au jour du jugement, & qu'alors il viendra en terre, & qu'ils le verront. Ce qui détruit entierement cette existence du corps de Christ en vn million de lieux sur la terre. Ajoutez ce que Iesus Christ dit, *Vous aurez tous-* Math. 26
jours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez pas tousjours. Il parle ainsi, parce qu'une femme ayant répandu sur sa teste vne boîte d'oignement de grand prix, les Apostres dirent, *Que cet oignement pouvoit estre vendu beaucoup, & estre donné aux pauvres.* Mais nostre Seigneur pour defendre l'acte de cette femme, dit les paroles sus-alleguez. C'est donc en vain qu'on dit, *Que nous n'aurons pas tousjours en terre Iesus Christ visiblement, & quant à vne conversation humaine; mais invisiblement, & par vne*

*autre maniere de conversation; parce que son but est de dire qu'ils ne l'aurot pas tousjours en terre, pour luy rendre de tels honneurs, & pour faire des dépenses à son corps present, dont la valeur puisse aider aux povres. Ce qui prouve evidément l'absence du corps de Iesus Christ: car bien qu'il ne fut pas en terre visiblement, ni par conversation humaine, si est-ce qu'on pourroit faire pour son corps present des dépenses dont la valeur pourroit servir au soulagement des povres. Et de fait, Rome en la solemnité qu'elle appelle *la Feste Dieu*, fait des frais excessifs pour le corps de Iesus Christ qu'elle pretend estre dans ses ciboires, qui pourroient estre employez à la nourriture de beaucoup de povres. Notez qu'il ne s'agit pas si tels frais apportent quelque utilité au corps de Iesus Christ, ou non, comme s' imagine*

Bellar. de Euchar. l. 1. c. 14. Bellarmin. Mais s'ils se font à son corps present, & s'ils sont de telle valeur que l'argent qu'on y met, peut estre suffisant à soulager les povres; parce que c'est là l'intention de nostre Seigneur, qu'on

qu'on ne pourra pas tousjours faire des dépenses pour son corps present. Remarquez aussi que Iesus Christ ne dit pas, *Vous ne me verrez pas tousjours; mais vous ne m'aurez pas tousjours: & ainsi si on l'avoit invisiblement & perpetuellement dans les ciboires, il n'auroit pas pû dire avec verité qu'on ne l'aura pas tousjours, veu qu'une chose qu'on a, bien qu'elle soit cachée, on ne laisse pas de l'avoir: & le possesseur d'un thresor ne peut pas dire sans mensonge, qu'il n'a point de thresor, sous ombre qu'il ne le void point, parce qu'il est enfermé dans un coffre.*

loignez cet autre passage aux precedens: L'Ange dit de Iesus Christ, *Il n'est point icy; car il est resuscité: venez voyez le lieu où gisoit le Seigneur.* D'où s'ensuit, que si le corps de Christ pouvoit estre en plusieurs lieux à la fois, la consequence de l'Ange seroit nulle, *Il n'est point icy; car il est resuscité; parce qu'il auroit pû en mesme temps s'en aller & demeurer.* Ainsi le corps de Christ estant en un lieu, ne pouvoit estre en mesme temps en un autre; veu

Matib. 28

58 *De la position d'un corps*
 que quand il fut sorti du sepulchre, il
 n'y estoit plus: & estant allé en Gali-
 lée, il falloit que ceux qui le vouloient
 voir le suivissent, comme ajoûte l'An-
 ge, *là vous le verrez.* Cette verité du
 corps de Christ est enseignée par S. Au-
 gustin: *Il ne peut estre selon sa presence*
corporelle tout à la fois, au Soleil & en la
Lune, & en la Croix. Et Fulgence dit,
Qu'il estoit absent du ciel lors qu'il estoit
en terre; & qu'il delaisa la terre lors qu'il
monta au ciel; à sçavoir, selon sa nature
humaine. Ce seroit en vain qu'on di-
 roit, que les paroles de l'Ange, *Il n'est*
point icy, designent que le corps de Christ
n'estoit pas là visiblement; veu que cette
 expositiõ ne peut subsister avec ce que
 l'Ange ajoûte, *car il est resuscité;* parce
 qu'estre levé d'un lieu, ne fait pas l'in-
 visibilité, mais l'absence. C'est aussi
 inutilement qu'on dit, *Que les paroles*
de l'Ange doivent estre prises morale-
ment, & qu'elles signifient que Iesus
Christ ne pouvoit estre là cõme mort,
 parce qu'il estoit resuscité; de mesme
 que quãd on dit, qu'un hõme n'est plus
 à table, bien qu'il y soit, lors qu'on veut
 dire

August.
 l. 20. c. 11.
 contra
 Faust.
 Fulgent.
 l. 2. c. 5. ad
 Trasymund.

Bellar. de
 Euchar.
 l. 3. c. 4.

dire qu'il a souppé. Je di, que c'est tor-
dre les paroles de l'Ange, parce qu'il
dit de Iesus Christ que les femmes
cherchoient au sepulchre, *il n'est point
icy*: ce qui denote que le corps de Iesus
Christ n'estoit point absolument pour
lors en ce lieu-là. Aussi ces paroles de
l'Ange, *il n'est point icy*, sont opposées
à celles-cy, *il n'est point absent d'icy*; &
par consequent, quand l'Ange dit, *il
n'est point icy*, c'est comme s'il disoit, *il
est absent d'icy*. Les paroles de ce bien-
heureux esprit ne sont point de dégui-
semens: vn Ange n'est point Iesuite
pour vser d'equivoque. Autre chose
est dire, *il n'est point icy comme mort*: &
autre chose dire simplement, *il n'est
point icy*. Ces mots qui suivent, *venez,
voyez le lieu où gisoit le Seigneur*, font
voir, que non seulement le Seigneur
n'estoit plus là comme mort; mais
qu'absolument son corps n'y estoit
point. *Lyranus, Anselmus, Cajetanus, &
autres*, prennent ce lieu pour vn lieu
vide. Or vn lieu pourroit-il estre ap-
pellé vaide, auquel vn corps seroit
actuellement?

Par là est renversé ce que le Iesuite dit, de la position du corps de Christ. en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu. Aussi ne peut-on establir cette creance sans détruire la verité de son

Page 98. & 118. *l'Encharistique indivisiblement, & à la fa-
çon des esprits; pource que cela repugne
evidemment à la nature du corps. Et
de fait, luy oster la maniere d'estre
d'un corps, & luy donner celle d'un
esprit, n'est-ce point le dépouïller de
la nature d'un corps, & le convertir en
celle d'un esprit? Dire que l'ame puisse
estre en un lieu avec largeur, longueur
& profondeur, y occuper certain espa-
ce, y estre droite, ou couchée, & y estre
veüe & touchée sensiblement, c'est
aneantir sa nature. Aussi maintenir
qu'un corps soit en un lieu d'une façon
indivisible & spirituelle, sans occuper
aucun espace, sans y avoir aucune si-
tuation, & sans y pouvoir estre ni veu
ni touché, c'est abolir sa nature. L'exi-
stence des choses ne suit-elle pas ne-
cessairement la maniere de leur essen-
ce, puis qu'à parler proprement leur
exist*

existence n'est autre chose que leur essence, entant qu'elles sont hors de leurs causes, & qu'elles ne sont pas seulement comprises dans vne commune definition ; mais aussi qu'elles constituent reellement vne chose singuliere conforme à cette definition : selon cela ; les choses qui ont vne essence ou nature spirituelle, existent spirituellement ; & les choses qui ont vne nature corporelle, existent corporellement. Joint que si le corps de Christ est en l'Eucharistie *à la façon des esprits*, il s'en suit qu'il n'y est receu par nous que spirituellement ; parce que toute actiō doit convenir à la nature de la chose à laquelle elle s'occupe. Si cette chose est spirituelle, l'action aussi est spirituelle : le corps de Christ donc n'y est apprehendé que spirituellement, parce qu'il n'y est apprehendé que comme les esprits sont apprehendez. Or les esprits sont seulement apprehendez spirituellement. Et puis que toute apprehension spirituelle se fait par l'entendement ; si le corps de Christ est en l'Eucharistie *à la façon des esprits*, il n'est

mangé des fideles que par l'entendement, c'est à dire spirituellement. Car le manger de l'entendement ne se fait qu'en contemplant, qu'en cónoissant, qu'en croyant, & qu'en s'appliquant le corps de Christ crucifié pour nous. Que si son corps est ainsi mangé en l'Eucharistie, qu'est-il besoin d'une Transsubstantiation, par laquelle il soit dans vne infinité d'hosties à la fois, puis que par ce moyen nostre entendement ne le mange pas moins absent que s'il nous estoit visiblement present? Qu'on n'allegue point icy la toute-puissance de Dieu : car si elle peut faire qu'un corps existe à la façon d'un esprit, c'est à dire n'occupe point d'espace, rien n'empesche qu'elle ne puisse faire exister en cette maniere tous les autres corps qui sont au monde. Par ce moyen Dieu pourroit faire que tout le monde demeurant tel qu'il est, n'auroit pas besoin d'aucune espace pour la collocation de ses parties. Que si Rome n'oste pas au corps de Christ existant en l'Eucharistie à la façon d'un esprit, la faculté de se mouvoir:

par la mesme raison le monde pourroit exister, & agir dans vn poinct indivisible, en retenant sa grandeur : le Ciel y pourroit rouler incessamment, le Soleil éclairer, le feu brûler, l'air arrouser, la terre nourrir, la mer bruire, les oiseaux voler, les fleuves courir, les armées combattre, les éclairs luire, les tonnerres gronder, les foudres éclater, & toutes les creatures exercer leurs operations, bien qu'elles fussent enfermées sous vn poinct. Voyez à quelles chimeres, & à quelles contradictions se portent ceux qui enseignent la doctrine que je viens de refuter.





REMARQUES SVR LE
livre du Sieur Mercier Iesuite,
intitulé, *Reflexions, &c.*



CHAPITRE I.

*Remarques sur les Chapitres I. II.
& III.*

Page 5.



LE Iesuite confesse, qu'en ce passage du 2. de la 1. à Timothée, *Il y a un seul Dieu, & un seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçavoir Iesus Christ homme, le mot εἷς, & unus, signifient un seul; parce que, dit-il, il n'y a qu'un seul Mediateur de redemption. Il fait bien de censurer sa Bible, qui traduit, il y a un Dieu, & un Moyenneur, & qui n'a pas voulu rendre εἷς, par un seul, ou par unique, comme*
au

au quatrieme des Ephesiens , il n'y a qu'un Seigneur, *ὁ Θεός* ; & au 3. de la 1. à Timothée, *μὴ εἶμι ἀπὸ μιᾶς ὑποστάσεως*, passages que je luy avois opposé, auxquels il ne répond point. Quant à ce qu'il dit, *Que Christ est seul Mediateur par maniere de redemption*, voulant que les Saints soient Mediateurs par maniere d'intercession, j'y ay desja satisfait, ayant dit, *Que si Christ est seul Moyennneur par maniere de redemption*, il s'ensuit qu'il est seul Moyennneur par maniere d'intercession ; parce que la maniere de la redemption ne se parfait que par la maniere de l'intercession : Que ce ne sont pas deux manieres diverses de la mediation envers Dieu, mais deux parties d'une mesme maniere, comme le payement d'une rançon, & sa representation continue, afin qu'elle soit appliquée à ceux qui sont rachetés, appartiennent proprement à une mesme maniere : & à cela le Lecteur ne répond pas un mot.

Il dit, que dans mon livre de la de- Page 4.
senso de la foy Catholique, je tourne ce passage de S. Paul en cette façon, *Il y a un Dieu, & un Moyennneur*, &c. Mais il

E

Page 90. n'a pas pris garde que je proteste, *Que les autoritez que j'allegue pour la defense de nostre doctrine, sont tirées de la Bible de Louvain authentique à nos adversaires, afin de leur oster toute occasion de chicaner.* Il ajoûte, *Que je renonce à ma conscience, & à mes propres écrits.* Qu'on juge par là s'il est ou fidele, ou exact, puis qu'il m'impose vne chose toute contraire à mon intention, encore fera-t-il croire qu'il a raison : car la calomnie est vne monoye qui n'a pas moins de cours parmi les Iesuites, que la verité parmi les Orthodoxes.

Page 7.

Il dit, que j'impose à Iansenius, pour avoir dit, qu'il traduit ce passage du 6. de S. Iean, *εγώ εἰμι ὁ ἄρτος ὁ ζῶν* : *Je suis le pain vivant, ou vivifiant, de mesme que nous; & qu'il a pris ce pain vivant, pour vn pain vivifiant.* Il ne faut que le faire parler pour convaincre l'adversaire : *Ego sum panis vivus, dit Iansenius, vel ut habent Græca, ὁ ἄρτος ὁ ζῶν, hoc est panis vivens positum pro vivificans, ζῶν, scilicet pro ζωοποιῶν, aut potius per hoc quod dicit se panem vivam, vel viventem, significat ex consequenti se etiam*

Iansen. in
concord.
Evang.
cap. 59.

etiam esse vivificantem panem. Qui est dire le mesme que nous. On trouveroit aussi tost la lumiere dans les tenebres, que la vray-semblance dans l'accusation du Iesuite. Il ne répond point aux témoignages d'*Emanuel Sa, & de Ferus*, que j'ay citez, & qui traduisent ce passage comme nous. Pag. 107.

Il ne répond non plus à ce que j'ay mis en avant pour verifier la traductio Pag. 105. qui est dans nostre Bible, de ce passage du 2. des Galates, *L'homme n'est point justifié par les œuvres de la Loy, mais seulement par la foy de Iesus Christ.* Il dit simplement, que *ἐν μὴ*, aussi bien que *ἐν μὴ*, se prennent quelquesfois pour une particule exclusive: C'est confesser beaucoup: & de-là je conclus, qu'il faut ainsi prendre ces mots en ce passage, où l'Apostre exclut les œuvres de l'acte de la justification, separant la loy de la foy, sans enclorre l'une dans l'autre. Les anciens Docteurs font pour nous; car ils vsent du mot de *seule*, pour montrer que nous sommes justifiés par la foy seule, comme Origene sur le 3. des Romains, Chrysostome sur

le 3. des Galates, Ambroise sur le 3. & 4. des Romains, Basile au sermon de l'humilité, Hilaire au Canon 8. sur S. Matthieu, & Primasius sur le 2. des Galates. C'est en vain que le Iesuite dit, Que quand il souffriroit le mot de SEULEMENT, il ne seroit exclusif que des œuvres de la loy, & non des autres faites en la grace. Quoy, Docteur illuminé, Abraham & David n'estoient-ils pas en l'estat de grace? Et leurs œuvres n'estoient-elles pas faites en la grace? Et toutesfois S. Paul dit de l'un & de l'autre, qu'ils ont esté justifiez par foy à l'exclusion de leurs œuvres, comme appert du 4. des Romains.

Page 16. Il me calomnie, quand il dit, Que je soutiens qu'en l'Eucharistie nous n'avons que la figure du corps de Christ. Cette hardiesse est sans exemple, chose honteuse, que la plume d'un Iesuite soit si criminelle que de charger le papier d'une des plus manifestes faussetez dont on se puisse aviser. Car j'ay dit, que Christ donna à ses Apostres avec la figure, la verité.

*Page 110.
& suiv.*

*Les réponses que j'ay apportées aux
passag*

passages qu'il a opposez de *S. Hilaire*, de *S. Athanase*, de *S. Ambroise*, de *S. Cyrille de Ierusalem*, de *S. Augustin*, de *S. Chrysostome*, de *Gregoire I. de Gaudence*, de *Cyprien*, de *Gregoire de Nyffe*, & de *Macaire*, sur le sujet de l'Eucharistie, & que j'ay estendu au long, ayant employé plus de soixante pages pour l'éclaircissement de cette matiere, ont si fort travaillé le Iesuite, qu'il faut qu'il y replique de nouveau, s'il veut qu'on croye qu'il les a examinées à fonds. Ou il omet ce que j'allegue de plus fort, ou il le dissimule, ou il témoigne par ses legeres defenses, que la partie est mal faite entre sa creance & la nostre. Ce seroit abuser du temps que de charger le papier de redites: mes réponses demeurent en leur entier, & les passages des Anciens dont je les appuye, servent de replique à toutes les menuës reparties de l'adversaire: le lecteur equitable qui verra nos deux livres, en pourra juger: il trouvera qu'on ne sçauroit assez exagerer la foiblesse, ou de la plume, ou de la cause du Iesuite. Je feray seulement

Page 18. quelques observations qui meritent
 Hilar.lib. quelques traits de plume. Le sieur
 8. de Tri- Mercier dit, Que la demeure de Christ
 nit. en nous, dont parle S.Hilaire, *ne signi-*
 August. *fie pas estre vny à luy.* D'où est-ce qu'il
 tract.27. a puisé cette Theologie? Ce n'est pas
 ip Ioan. de S. Augustin, qui dit, *Que le Seigneur*
nous a recommandé en la manducation de
sa chair, & au breuvage de son sang, que
nous demeurions en luy, & luy en nous. Or
demeurons-nous en luy, dit-il, quand nous
sommes ses membres, & il demeure en
nous quand nous sommes son temple.
Or à ce que nous soyons ses membres, l'u-
nité nous conjoint, &c. Où vous voyez
 que *demeurer* se prend pour *estre vny.*
 Dira-t-on que la demeure des fideles
 en Christ n'est pas vne vnion? Et si
 c'est vne vnion, pourquoy non aussi la
 demeure de Christ és fideles? La cõ-
 noissance du Iesuite est bien basse, puis
 qu'il ignore vne chose qui n'est pas
 moins claire dans l'entendement, que
 les Astres le sont dans le Ciel. Je le
 renvoye à Iansenius, qui explique no-
 stre demeure en Christ, & celle de
 Christ en nous, par *estre conjoint inse-*
parab

Iansen.
concord.
Evang.
cap. 59.

parablement & intimement à luy, & luy à nous. Il dit, *Que l'acte de la foy n'est pas manger l'Eucharistie*. S. Augustin l'instruira: Car il dit, *Croy, & tu as mangé*. Il ne repond point à ce que j'ay allégué de plus pressant sur vn passage qu'il a cité de S. Athanase, où j'ay montré que ces mots, *boire le sang de Iesus Christ, s'entendent spirituellement*. Son esprit estoit en voyage lors qu'il écrivoit, *Que j'erre, quand je di que Rome confesse qu'il ne s'agit point de la perceptiõ de Iesus Christ par la foy, quand le Sauveur dit, Qui vient à moy n'aura point de faim*, Iean 6. v. 35. Car où ay-je dit cela? J'ay dit tout le contraire, *Que selon Rome, il ne s'agit que de la perceptiõ de Iesus Christ par foy au susdit passage: & le Iesuite par sa fidelité accoustumée, me fait parler tout autrement*. Je ne sçay cõme l'on souffre qu'un hõme qui a ou la veuë affoiblie par l'âge, ou l'esprit preoccupé de passion, entreprenne de refuter vn livre dont la simple lecture le trouble, & luy fait prendre le blanc pour le noir, & la negative pour l'affirmative. Il dit, *Que je croy*

Page 24.
August.

tract. 25.
in Ioan.

P. 114. & c

Athanas.
apol. 2.

contr. Ar-
rian.

Page 25.

Page 119.

Page 28.

que le mystere. & le Sacrement excluent ou la realité, ou la presence. Il est en peine de dire sa creance, & comment exprimerait-il celle d'autrui? Je dis, que le mystere & le Sacrement excluent la presence corporelle de Christ, mais qu'ils ne sont point sans la presence spirituelle de son corps. *L'hostie est entre les mains du Prestre*, dit S. Chrysostome, *toutes choses sont proposées en bon ordre, les Anges assistent, les Archanges, le Fils de Dieu mesme est present.* Où il distingue entre l'hostie que tient le Prestre, & la presence du Fils de Dieu mesme, qui ne peut estre que spirituelle. Il s'abuse de dire, qu'en ce passage de S. Ambroise que j'ay allegué, où il est dit, *Qu'après la consecration le corps de Christ est signifié*: le mot de *signifié*, declare que le corps est là, au lieu qu'il montre qu'il n'y est qu'en signification & en mystere, & non par conversion, à laquelle cette signification est opposée. Et bien que cet Auteur parlant du sang die, qu'après la consecration *il est appellé sang*: je di qu'autre chose est estre appellé, autre chose estre

Chrysof.
homil. 21.
in Act.

Page 125.
Ambros.
lib. de ijs
qui ini-
tiantur,
cap. 9.

estre proprement : il est appelé sang, non en substance, mais parce qu'il y est signifié; & partant ce n'est pas proprement du sang. Il se méprend quand il dit, que ces mots du Canon, *hoc est, en la 2. distinction de la consecrat. il est appelé le corps de Christ, c'est à dire, qu'il y est signifié, emportent signifier & contenir sous les especes* : Car signifier est du tout contraire à contenir. On ne dira pas d'un vase qui contient vne liqueur qu'il la signifie : & on ne dira pas de l'eau du Baptême, qu'elle contient le sang de Christ; mais qu'elle le signifie: le mesme faut-il dire du pain de l'Eucharistie, qu'il signifie le corps de Christ sans le contenir : les Sacremens ne sont pas des vases, mais des signes visibles qui representent la chose signifiée, sans qu'elle soit enclose en eux. Joint que ce Canon s'explique clairement, disant, *Que le celeste Sacrement est appelé le corps de Christ improprement, & non en la verité de la chose, ains en mystere signifiant.* Ce n'est pas donc entant qu'il cōtient le corps de Christ, autrement il seroit appelé le corps de

Christ proprement , & en la verité de la chose, au lieu que ce Canon dit tout le contraire. Il-souëtient mal à propos, *Page 36.* *Pag. 129.* *Que les livres des Sacremës sont de S. Ambroise.* J'ay dit, *Que se sont pieces supposées.* Il luy attribuë donc de choses fausses : car au livre 2. chap. 2. l'Auteur écrit , *Que Christ dit au paralytique duquel il est parlé au 6. de S. Iean, descen au lavoir,* ce qui est contre la verité de l'histoire. Le mesme dit au livre 5. c. 4. *Que Christ a dit, ne souffre point que nous soyons induits en tentation, & non, ne nous indui point en tentation,* comme il est dit dans l'Evangile. Le mesme affirme au livre 6. chap. 1. *Que S. Pierre dit, à qui m'en irois-je ?* au lieu qu'il dit, comme il appert du 6. de S. Iean, *à qui nous en irions-nous ?* Que si nous alleguons ces pieces , & quelques autres qu'on fait passer sous le nom de S. Ambroise, bien qu'on puisse les revoquer en doute ; c'est parce que ce sont des monoyes qui ont cours chez le sieur Mercier , & chez ses semblables , & nous les en payons, encores que d'ailleurs elles soient décriées. Il continuë

à nous calomnier, nous faisant dire, Page 38.
*Que devant & après la consecration, il n'y a que du pain & du vin; au lieu que nous reconnoissons au pain & au vin un changement d'usage après la consecration, & que ce n'est plus du pain & du vin commun, mais sacramentel & exhibitif du corps & du sang de Christ aux vrais communians; de mesme que l'eau du Baptême n'est plus vne eau commune, mais sacramentelle; ou que l'or du Temple de Salomon n'estoit plus or commun, mais un or consacré à cette divine Maison. Il nous accuse de rejeter cette proposition, *du pain est faite la chair de Christ*: que s'il la reçoit, il se void foudroyé par ses propres Docteurs. Thomas d'Aquin luy Thomas dira, qu'il ne faut pas dire, *Le non estant* pari. 3. q. *est estant, ou le pain est le corps de Christ,* 75. arti. 8. *ou l'air est feu, ou le blanc est noir. Le Cardinal d'Alliaco luy dira, *Que toute* Petrus de *proposition affirmative en laquelle ce ter-* Alliaco in *me, le corps de Christ, est dit de ce terme,* 4. sent. q. *le pain, est fausse; soit que la copule soit le* 6. arti. 8. *verbe, est, ou peut-estre, ou se fait, comme celles-cy, Le pain est le corps de Christ, ou***

peut-estre, ou est fait le corps de Christ, ou du pain se fait le corps de Christ; & s'il s'en trouve de telles es dits des Saints, elles sont fausses, à considerer la force des paroles; mais il les faut entendre en bon sens. Le Iesuite est plus pesant que subtil, quand il ne peut pas comprendre que cette proposition, Le vin après la consecration, est le sang de Christ qui a racheté le monde, s'entéde d'un sang sacramental, disant, *Qu'un tel*

Page 39.

sang n'a pas racheté le monde: l'evidence de cette proposition paroitra, en disant, Que ce vin est vn sang sacramental, ou le sacrement du sang de Christ qui a racheté le monde. Et qu'y a-t-il en cela qui ne soit orthodoxe? C'est comme si je disois de l'eau du Baptême, qu'elle est le sang de Christ qui lave nos ames, c'est à dire, vn sang sacramental, ou le sacrement du sang de Christ qui lave nos ames. Il n'est pas moins confus sur le mot de Sacrement, lequel il prend pour les especes visibles, & pour le corps du Sauveur invisible:

P. 39. 40.

Nilar. l. 6.

& allegue ce que dit S. Hilaire, Que la nativité de Christ est inseparable du sacrem

sacrement de la nature divine: Et que le Dieu Verbe demeurant au sacrement de sa nature, est né homme. Et ce que dit S. Ambroise, *Que Christ a souffert par le sacrement de son corps.* Il dit donc qu'en ces passages le Sacrement se prend pour

la chose même. Mais ces exemples sont-ils semblables à celui dont est question? Car la Divinité de Christ, & sa generation éternelle, son humanité, & son incarnation, ne sont pas proprement Sacrements; & le nom de Sacrement ne leur peut pas estre attribué en sa signification ordinaire pour vn signe sacré. Mais icy il s'agit d'un vray Sacrement, dont la chose signifiée est le corps & le sang de Christ, & où le signe est distingué d'avec la chose signifiée: comme lors que S. Augu-

August. Epist. 23.

Facundus lib. 9.

stin dit, Que le Sacrement du corps de Christ, est en quelque façon le corps de Christ. Et Facundus, Que le Sacrement du corps & du sang, est appelé le corps & le sang, non proprement, mais entant qu'il en contient le mystere. Le Jesuite voudroit-il dire, que le Sacrement de la Divinité, est en quelque façon la

Divinité? Ou que le Sacrement de l'incarnation, est appellé improprement incarnatiõ, pource qu'il en contient le mystere? Ne void-il pas aussi qu'en prenant le Sacrement pour le signe, & pour la chose signifiée, il confond l'un avec l'autre, & qu'il détruit la verité du corps de Christ, l'appellant corps invisible sous les especes visibles?

Page 41.

Le Iesuite veut conclurre la Transsubstantiation par la creation: mais comment accorderait-il l'une avec l'autre, puis que ce qui a esté créé n'avoit point auparavant d'existence; & que le corps de Christ qu'on dit estre aujourd'huy dans l'hostie par transsubstantiation, existe depuis plusieurs siecles? Il ravale les mysteres du Baptême, pour n'en connoître pas la nature, quand il dit, *Que le Baptême n'est qu'un Sacrement d'accident*; c'est dire, que le Baptême n'est qu'un Sacrement d'action, ce qui est faux; pource qu'il y a tant au signe qu'en la chose signifiée, substance & action, de mesme qu'en l'Eucharistie. Au signe, il y a l'eau, qui est vne substance

Page 42.

corp

corporelle, & le lavement d'eau, qui est vne action corporelle. En la chose signifiée, il y a le sang & l'Esprit de Christ, qui sont vrayes substances; & l'efficace de ce sang, ou l'action de cet Esprit, qui est le lavemēt de nos ames. Et comme le lavement du corps se rapporte à celuy de l'ame, aussi la substance de l'eau se rapporte à la substance de Christ; designant que cōme l'eau en sa substance est appliquée à nos corps, nous sommes vnīs à la substance de Christ; puis que l'Apostre dit au 3. des Galates, *Vous tous qui estes baptisez en Iesus Christ, estes revêtus de Christ.* Il falsifie vn passage que j'ay cité des livres des Sacremens attribuez à S. Ambroise, où il est dit, *Que si la parole du Seigneur a eu tant de force, que les choses qui n'estoient point ayent commencé d'estre; combien plus pourra-t-elle faire que les choses qui estoient soient, & soient changées en autre chose.* En ces mots, *que les choses qui estoient soient*, il retranche le mot de *soient*, & met simplement *qu'elles soient changées*; parce que ce mot de *soient*, fait voir que ce

Page 421

Ambros. lib. 4. de Sacram. cap. 4.

changement du pain & du vin, d'estre faits Sacremens exhibitifs du corps & du sang de Christ, est sans que ces signes perdent leur substance. Il allegue vn exemplaire de l'année 1614. imprimé à Paris, c'est à dire, corrompu ; & j'ay allegué vn ancien exemplaire sans alteration. Et pour môttrer qu'il tronque ce passage contre le but de l'Auteur, notez que S. Ambroise dit peu après, *Toy-mesme tu estois, mais tu estois vne vieille creature : depuis que tu as esté consacré, tu as commencé d'estre nouvelle creature*. Proposant l'exemple d'un changement, par lequel vne chose en retenant la substance qu'elle avoit, devient autre qu'elle n'estoit ; qui est l'exemple de l'homme lors qu'il est fait nouvelle creature, & qui toutes-fois ne change point de substance, mais seulement de quantité : denotant par là, que le pain & le vin ne reçoivent qu'une pareille mutation en l'Eucharistie.

Il ne se peut pas développer de l'exemple que j'ay allegué de la femme de Lot changée en statue de sel :

On

Idem ibid

Page 133.

Page 43.

On diroit qu'il devient immobile cō-
me vne autre statuë. Il ne satisfait pas
à ce que j'ay dit, que l'Auteur des li-
vres des Sacremens qu'il croid estre
de S. Ambroise, parle de la figure du *Ambros.*
corps & du sang de nostre Seigneur Iesus lib. 4. de
Christ: & qu'il n'appelle pas l'element *Sacram.*
figure avant la consecration; parce *cap. 5.*
que l'element avant la consecration, *Pag. 134.*
n'est non plus figure que le pain ou le *Page 44.*
vin dont nous vsons en nos repas cō-
muns. J'ay aussi dit, que le mesme Au-
teur parle de *similitude, de memoire, de*
signification. Il ne faut que conferer
nos écrits, pour reconnoître que rien
ne luy defaut que le raisonnement.

F



CHAPITRE II.

Remarques sur les Chapitres IV. V.
VI. VII. & VIII.

Le lecteur verra dès l'entrée que le Iesuite est dans le desordre. Il a falsifié vn passage de S. Cyrille, en ces mots, *Autres-*

Cyrril.
cath.

myst. 4.

fois en Cana le Seigneur changea l'eau en vin, qui a affinité avec le sang, &c. ayant tourné le Grec οἰκείῳ νέυματι, qui a affinité avec le sang; au lieu que ces mots signifient par sa volonté. J'ay relevé cette beveuë, d'avoir pris οἰκείῳ αἵματι, pour οἰκείῳ νέυματι. Le papier rougit pour luy, & de sa méprise, & de ses pitoyables défaites. Il eut mieux fait d'avoüer sa faute, que de faire du mauvais en la voulant colorer. Il dit, *Qu'il*

Page 137.
138.

Page 48.

n'a pas mis οἰκείῳ νέυματι, & c'est en cela qu'il a failli, puis que ces mots sont dans l'original de S. Cyrille. Il ajoute,
Qu'il

*Qu'il n'a pas copié ce passage du Cardinal du Perron, & qu'en cela je luy impose. Mais il eut mieux fait de confesser qu'il avoit erré après vn Cardinal, que de se détacher de luy: l'éclat de son chapeau eut en quelque façon couvert, pour le moins envers les siens, la honte d'un Iesuite, ou en tout cas, il l'auroit beuë en bonne compagnie. Il dit encore, Que s'il eut copié ce passage de du Perron, il auroit inseré ces paroles, *ὁμοίον αἵματι*, comme luy. Mais s'il ne les a pas rapportées en Grec, il les a écrites en François. Ce Cardinal a donc failli au Grec, & le Iesuite au François. Il montre neantmoins qu'il est coupable en l'une & en l'autre langue, & qu'il n'est ni bon Grec, ni bon François. Il oze dire, *Qu'il a pris ce passage dans sa source. Or dans sa source il y a ὁμοίον νύματι*, par sa volonté: pourquoy donc a-t-il tourné, qui a affinité avec le sang? Il ne pouvoit pas mieux declarer, ou qu'il n'entend pas le Grec, ou qu'il s'est fié à la traduction d'autrui. Il se détruit, disant, *Qu'il a suivi* Page 49.
*l'interpretation de Ioannes Grodecius, qui**

en sa version Latine met ces mots, *qui a affinité avec le sang*. Mais s'il a pris ce passage en sa source où ces mots ne sont pas, pourquoy ne s'y est-il tenu, plustot qu'à vne traduction contraire à l'original? Encore est-il faux qu'il ait suivi la version de Grodecius; car en

Page 17. son premier livre où il cite ce passage, il ne rapporte pas ces mots, *par sa seule volonté*, qui se trouvent en la version de Grodecius, selon que luy-mesme l'a produit en ce second livre que je refute. C'est ainsi que son esprit est si fort embarassé, qu'il ne void point d'issuë pour échapper. Il n'a pas si tost dit, qu'il a puisé ce passage dans sa source, qu'il ajoute immédiatement après, qu'il l'a tiré du ruisseau: y a-t-il contradiction pareille à la sienne? Je ne sçay comme l'on a souffert qu'il ait chargé le papier d'une si prodigieuse inégalité. Et après cela, il a cette foiblesse que de relever quelques legeres fautes de l'Imprimeur. Celuy qui a receu vne grande blessure au cœur, ne doit pas faire parade d'une égratignure imaginaire en la main de son ennemi.

Il ne répond point aux passages que Page 138.
j'ay alleguez de *Gregoire de Nyffe*, de
Tersullien, & de *Macaire*, pour prouver
vn changement de condition, de san-
ctification, & d'usage. Il ne s'amende Pag. 144.
point sur ce que je luy ay dit, que
αὐτὸ δὲ οὐδὲν dans *S. Cyrille de Ierusalem*, Cyrill. ca-
signific *estans distribué*. Il altere ce que tech. myst.
j'ay dit, *Qu'Isidore de Damiette use de*
mesme terme de S. Cyrille, *ὁμοῦ* & , 4.
mesme corps; me faisant dire, *ὁμοῦ* & : Isidor. l. 3.
sa veuë est courte, ayant pris vn ο, au epist. 195.
lieu d'un ε, où il a deu remarquer que
c'est vn erreur de l'Imprimeur dans le
changement d'une lettre. Il est sans Page 50.
excuse écrivant *αὐτοῦ* & , & dans mon
livre il y a *ὁμοῦ* & . Il dit, *Que s'il y* Pag. 142.
avoit de la falsification, quand il traduit
ces mots de *S. Cyrille*, *ὁμοῦ ἢ ἀέτου*, Cyrill.
sous la figure du pain, au lieu de *au type* ibid.
du pain, elle seroit en la version & non au
texte. Que cet hōme est naif, le texte
ne laisse d'estre pur lors qu'on n'y al-
tere rien, bien que la version soit mau-
vaise; de mesme qu'une source peut
estre pure, encore que le ruisseau pas-
sant par vn canal impur soit souillé. Je

n'attaque que sa version, laquelle il ne peut soutenir, qu'en disant que c'est la version de Grodecius, qui est dire, si j'ay failli, c'est après vn autre.

Page 144.
66.

Il ne répond point aux preuves que j'ay allegué de S. Cyrille, pour montrer que ces mots, ὁ φαινόμενος ἄρτος, dont il se sert, ne signifient pas *pain apparent*, comme s'il n'y avoit que des accidens de pain sans pain, mais *pain qui se void*: & que φαινόμενος, signifie ordinairement de choses reelles & visibles, *és Catecheses des illuminez & Mystagogiques qu'on attribue à S. Cyrille*.

Page 54.
Cyrill. ca-
tech. il-
lum. 4.
Idem ibid

Le Iesuite digere mal les matieres, il veut que S. Cyrille soit ridicule de dire que le pain de l'Eucharistie n'est pas pain, s'il n'y a autre changement que quant à l'usage des Sacremens: car cet Auteur entend que le pain de l'Eucharistie n'est pas pain commun, mais Sacrement du corps de Christ; en quoy il ne dit rien qui ne soit orthodoxe. Si on dit, que la pierre qui representoit Christ, n'estoit plus pierre, parce qu'elle avoit changé d'usage, on dit qu'elle n'estoit plus pierre commune, mais sacr

sacramentelle. Et de fait, S. Cyrille *Idē ibid.*
 dit, que le pain *est sensible au goust,*
 γινώσκεις αὐτόν τ. Il confesse donc qu'il y a
 en effet du pain visible & sensible, bien
 loin de dire, comme luy impose le Je-
 suite, que la substance du pain ne de-
 meure pas. Cet Auteur designe donc
 par là, que le pain n'est pas simple pain,
 mais le symbole du corps de Christ.

Il ne satisfait pas à ce que j'ay dit,
 que ces paroles de S. Cyrille, *Nous som-* ^{page 142.}
 mes faits porte-Christ, son corps & son ^{143.}
 sang estans receus dans nos membres, ne *Cyrrill. ca-*
 signifient pas que nous sommes faits ^{tech. myst.}
 porteurs de Christ, par l'entrée de la 4.
 substance de son corps & de son sang
 dans nos membres: mais parce que le
 pain & le vin qui sont en Sacrement
 son corps & son sang, leur sont distri-
 buez. Il ne touche point à ce que j'ay ^{page 143.}
 dit, que le mesme Auteur montre qu'il
 faut entendre ces paroles du 6. de
 S. Jean, si vous ne mangez ma chair, d'v-
 ne manducation spirituelle.

Il avoüe, que le Sauveur se portoit en ^{page 60.}
 Sacrement, il ne portoit pas donc pro-
 prement son corps: car le Sacrement

n'est son corps qu'en signification.

*August. in
Psal. 33.
conc. 2.*

Ce que S. Augustin explique, quand il dit, que Iesus Christ *se portoit en quelque façon*. C'est au Iesuite à faire voir que selon ce Docteur, le corps de Christ estoit enclos dans le Sacrement, ce qu'il ne fera jamais. Il ne fait qu'effleurer ce que j'ay allegué pour prouver que S. Augustin parle du Sacrement du corps de Christ, & non du propre corps de Christ. Il passe sous silence ce que j'ay relevé, que S. Augustin a tiré ce qu'il dit de David, *qu'il estoit porté en ses mains*, du chap. 21. du 1. livre de Samuel: Et que ces mots de la version des septante Interpretes, *παράφρετο ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῶν*, signifient *qu'il estoit transporté* comme de folie, entant qu'il se contrefit en la presence des Philistins, & qu'il fit l'insensé entre leurs mains, ayant esté pris par eux pour le mener à Akis: ce qu'il fit pour la crainte qu'il avoit de recevoir du déplaisir de ces incirconcis. Que le mot Hebreu signifie proprement *contrefaire l'insensé*. Que S. Augustin a leu *αὐτοῦ*, pour *αὐτῶν*: qu'il n'y doit point avoir

page 148.

avoir *αὐτοῦ*, pour dire *és mains de David* mesme, mais *αὐτῶν*, pour dire *és mains des Philistins*, conformément à l'Hebreu, & à l'edition Latine de l'Eglise Romaine. Il le faut supporter, car aussi n'a-t-il pas le don des langues. Il dit sans preuves; que le Sacre-
 ment contient reellement le corps du pag. 63.
 Sauveur. S. Augustin dit, que quand August.
lib. contr.
Adim.
cap. 12.
 Iesus Christ appelle le pain son corps, il entend *le signe de son corps*: il distingue l'un d'avec l'autre, & prend le signe pour ce qui signifie, & non pour ce qui contient. Le mesme ne dit-il pas, *Que le Sacrement du corps de Christ est en quelque façon son corps, comme le Sacrement de la foy est en quelque façon la foy*? Si l'Eglise de son temps eut creu la Transsubstantiation, on luy auroit dit, qu'icy la comparaison du Baptême duquel il traite, n'est pas à propos; parce que l'Eucharistie est nommée le corps de Christ, comme le contenant en effet: mais que le Baptême ne pouvoit estre nommé la foy, puis qu'il ne la contenoit point. Le Iesuite s'im-
 mole à la risée publique, quand luy Idem
Epist. 23.
pag. 152.

ayant dit, *Qu'on ne dira pas que quel-
qu'un porte des diamans en quelque façon,
sous ombre qu'ils sont dans une boëtte, &
qu'on ne les void pas.* Il allegue l'exem-
ple d'une Dame, & dit qu'elle peut
porter une riche enseigne de diamans
cachée dans une boëtte: mais prouve-
t-il ce qui est en question? Que cette
Dame porte en quelque façon cette
enseigne, soit que cette enseigne soit
couverte, soit qu'elle soit exposée à la
veuë, on ne dira pas qu'elle la porte
en quelque façon, mais proprement.
Je dis donc, que si Christ eut porté son
corps invisiblement, comme veut le
Iesuite, il auroit proprement porté son
corps, & non en quelque façon: Car
par cette manière de parler, *en quelque
façon*, S. Augustin ne nie pas la verité
de l'action; comme s'il eut dit, que
Christ ne se portoit en façon du mon-
de, mais il nie la propriété; comme s'il
eut dit, qu'il portoit le Sacrement de
son corps, & non son propre corps.

Il repete ce qu'il a si souvent dit,
*Que nous prenons le Sacrement de l'E-
ucharistie, c'est à dire les especes, & le corps
de*

de Christ qui y est reellement contenu. Mais son dire est sans preuves. C'est vne estrange explication, que d'entendre par le Sacrement, des especes, ou des accidens sans sujet : car ces accidens du pain de l'Eucharistie, ne peuvent estre sans la substance du pain; parce que les paroles de Iesus Christ par lesquelles on pretend que la substance du pain soit ostée, n'estoient pas encore proferées, quand il disoit, *Cecy*, en montrant le pain. D'ailleurs, ces accidens estans differens de genre & de nature d'avec le corps du Sauveur, il y aura vne figure en cette proposition, *Cecy est mon corps*, contre la doctrine de Rome.

Il est absurde quand il dit, que ce passage que je luy ay opposé de S. Augustin, *Pourquoy prepares-tu les dents & le ventre, croy, & tu as mangé*, il n'y est nullement parlé de l'Eucharistie: mais S. Augustin s'explique au mesme Sermon: *Le Seigneur s'instinua luy-mesme, dit-il, pour estre cette viande, &c. Moise ne vous a pas donné le pain du Ciel, c'est Dieu qui vous donne ce pain, &c. Le*

Page 66.
August.
tract. 25.
in Ioan.

Seigneur Iesus luy-mesme. Sur quoy

Suares est exprés. Il dit, Que S. Augu-
stin au traitté 25. entend cette viande de
Christ, & de la manducation d'iceluy par
foy, & que là il ajoute ces paroles tres-ce-
lebres, Pourquoi prepares-tu les dents &
le ventre; croy, & tu l'as mangé.

Il entend mal ce passage de S. Au-
gustin, Nous recevons d'un cœur fidele, &
avec la bouche, le Mediateur, &c. lequel
nous donne sa chair à manger & son sang
à boire. l'ay dit, qu'en ce passage est
exprimée la manducation de la chose
signifiée, qui est le corps & le sang de
Christ, qui se fait par le cœur fidele,
ou par la bouche de l'ame qui est la
foy, & la manducation du signe qui se
fait par la bouche du corps. Le Iesuite
dit, Que selon S. Augustin, nous ne rece-
rons pas le corps du Sauveur seulement du
cœur & par la foy, mais aussi par la bouche
du corps. Que deviendra donc ce que
ce Docteur nous a enseigné cy-dessus,
que le corps de Christ n'est pas la viande
de la bouche, ni du ventre, mais du
cœur? Il a si fort vieilli dans l'erreur,
qu'il ne peut pas comprendre qu'on
puisse

Suares in
3. lb. 1. 3.
disp. 46.

August.
l. 2. contr.
advers.
leg. &
Proph.
c. 9.
page 155.

Page 66.

August.
tract. 25.
in Ioan.

puisse manger la chair de Christ & boire son sang hors de l'Eucharistie, jusques à dire, qu'il n'est rien de plus gro- Page 67.
vesque que cela. Cajetan luy dira, qu'au Cajet. in
6. de S. Iean, il n'est point parlé de man- Ioan. 6.
ger & boire le Sacrement de l'Eucharistie; mais de manger & de boire la mort de Ie-
sus. Il penetre mal dans l'intention de
S. Augustin, quand il dit sur ce passage August.
ce que je luy ay opposé; Entendez spi- in ps. 98.
rituellement ce que je vous ay dit : vous ne Pag. 159.
mangerez point ce corps que vous voyez, &
ne boirez point le sang que répandront
ceux qui me crucifieront : je vous ay re-
commandé un signe sacré, lequel estant P. 63. 69.
entendu spirituellement vous vivifiera. Il
affirme que selon ce Docteur, ce ne sera
pas le mesme corps quant aux accidens,
c'est à dire, il ne sera pas visible, passible,
conversant avec eux, &c. Il luite avec
son ombre; car cet Auteur exclud l'in-
telligence charnelle de cette mandu-
cation, l'opposant à l'intelligence spi-
rituelle; & montre que nous ne man-
gerons pas le corps de Christ charnel-
lement & corporellement, selon la
propriété de la lettre. Ce Docteur n'a

nullement pensé à ce que s'imagine le Iesuite, que nous ne mangerons pas vn corps visible & passible: car outre qu'il conste par l'institution de l'Eucharistie que Christ a entendu de se donner en ce Sacrement, non seulement en qualité de passible & de mortel, mais en qualité de mort, quand il dit au 26. de S. Matth. *Prenez, mangez, cecy est mon corps qui est rompu pour vous.* S. Augu-

*August.
serm. ad
Neoph.*

stin en parle ailleurs en cette façon: *Prenez, dit-il, au pain, ce qui a pendu en la croix: Prenez au calice, ce qui est sorti*

*Idem l. 3.
de doct.
Chr. c. 16.*

du costé. Il dit encores, que lors qu'il est dit, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, &c. c'est vne figure qui nous enjoint de communiquer à ses souffrances, &c.* Et pour montrer qu'il ne regarde pas à la differente condition du corps de Christ, après avoir dit, *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez; il ne dit pas, mais vous le mangerez impassible, immortel, glorieux; ce qu'il eut deu dire, s'il l'eut entendu, comme veut le Iesuite.* De mesme que S. Paul après avoir dit, *Ce n'est pas ce que tu semes, au 15. de la 1. aux Corinth.* fait voir qu'il

qu'il l'entend de la diverse condition du corps: ajoutant, *il est semé en corruption, &c. il résuscitera en incorruptiō, &c.* Tout homme sincere trouvera, que traduire comme fait le Iesuite ces paroles de S. Augustin, *Nous recevons Iesus Christ lequel nous dōne sa propre chair à manger*, ce n'est pas les tourner fidelement; parce que le mot de *propre*, n'est pas dans le texte: & il ne l'a ajouté que pour faire voir qu'il y est parlé d'une manducation charnelle du propre corps du Sauveur, ce qui est contre l'intention de ce Docteur. Les exemples qu'il allegue pour se justifier, sont hors de propos & du tout dissemblables de cettuy-cy: la verité de la chose n'y souffre point de prejudice, comme en ce passage, par l'addition, du mot de *propre*.

Page 70.
August.
l. 2. contr.
advers.
leg. &
Prop. 6. 9.

Il ne peut souffrir ce que j'ay dit sur le passage qu'il a allegué de S. Chrysostome, que ce Docteur entend que le corps du Seigneur qui est à present au ciel en sa propre substance, est icy bas en terre en Sacrement, & en representation; si ce n'est qu'on ajoute, qu'il y est en Sacremēt

Pag. 160.
Chrysoft.
homil. 24.
in 1. ad
Cor.

Page 73

convert des especes, voulant que son corps y soit contenu : qui est vne chimere bien éloignée de la pensée de cet Auteur. Ce qui suit est ridicule, on peut dire, dit-il, qu'on voit le corps du Sauveur en l'Eucharistie, au moyen des especes sous lesquelles il est ; parce que la substance d'une chose est veüe par ses accidens, & non en elle-mesme. Mais icy dira-t-on que le corps de Christ soit reconnoissable par ce qu'on appelle especes, ou accidens du pain, puis que ces especes le cachent : comme on ne dira pas que le Soleil soit veu par les nuages épais qui le dérobent aux yeux. Les accidens d'un homme ou d'un Lyon sont tels, que par eux la substance est reconnoissable ; au lieu que ces accidens qu'on dit couvrir le corps de Christ sont tels, que par eux ce corps n'est point reconnoissable : joint qu'un homme est veu par ses propres accidens ; mais le corps de Christ, selon Rome, est caché sous des accidens estrangers. Les accidens qui font cōnoître un homme, sont accidens d'une substance qui existe ; mais on veut que

les

les accidens qui couvrent le corps de Christ, soient les accidens d'un pain, ou d'une substance qui n'est plus. L'Écriture nous dit bien, qu'Abraham & Lot ont veu des Anges, qui leur apparurent sous une forme corporelle; mais elle ne dit pas qu'on voye le corps de Christ sous les accidens du pain.

Gen. 18.
& 19.

Ce qu'il dit, qu'il faut adorer Iesus Christ, selon S. Chrysostome, ne fait rien contre nostre creance. Il n'a pas compris mon discours, lors que répondant à ce qu'il m'a objecté de ce mesme Docteur, en ces mots, *Ce qui est dans la coupe, est cela mesme qui a décollé du costé.* J'ay dit, que si (comme veut le Iesuite) ce qui est dans la coupe est substantiellement le sang de Christ, il faudra dire que nous sommes substantiellement le corps de Christ; parce que ce mesme Docteur dit en suite de ce passage, que nous sommes ce mesme corps; & ay montré, que ce qui est dans la coupe, est le sang de Christ en Sacrement. Il écrit avec une plume toute confuse, que j'impose à S. Chry-

Page 76.
Chrysoft.
homil. 24.
in 1. ad
Cor.

Idem ibid.

Page. 161.

Page 76.

G

celle qui suit. Il dit, que je falsifie Isidore de Seville, luy faisant dire, que l'eau du Baptême est cette eau-là mesme qui est sortie du costé de nostre Sauveur: il a retranché ces mots de mon discours; c'est à dire, *entant qu'elle en est le Sacrement.* Voicy comme cet Auteur parle du Baptême, *Aqua est qua tempore passionis Christi de latere profuxit.* J'ay dit, que selon ce Docteur, c'est la mesme eau, *entant qu'elle en est le Sacrement,* qui est clairement exprimer son intention,

Isidor. Hi-
spal. de
offic. eccl.
l. 2. c. 24.
Page 161.

Page 161.
&c.

Ce que j'ay dit contre quelques autres pretensions qu'il a voulu tirer de S. Chrysostome, demeure en son entier: car ce qu'il releve est vn si foible effort de sa plume, que j'estime que la verité n'a pas besoin d'vne nouvelle victoire. Je diray seulement qu'il est peu versé en la lecture de cet Auteur, quand il dit, *Qu'il ne compare pas la personne d'Elie avec celle du Sauveur, & que la comparaison n'est qu'entre le manteau du Prophete & la chair de Iesus, lors que ce Docteur dit, qu'Elie laissa son manseau à son disciple; mais le Fils de Dieu en*
mont

montant nous a laissé sa chair, &c. l'a-Chrysoft.
voüe que la comparaison est en ce que *homil. 2.*
comme Elie laissa son manteau, aussi *ad popul.*
le Sauveur a laissé sa chair; mais ce *Antioch.*
n'est pas à l'exclusion de la comparai-
son des personnes. Et de fait, S. Chry-
sofome parle de l'ascension de l'un & *Idem in*
de l'autre. Il dit, *Qu'on ne peut pas dire* *ascens.*
que, selon cet Auteur, Christ ait laissé sa *Christi.*
chair en Sacrement, ou en mystere signi- *Pag. 79.*
fiant & efficaceux, comme j'ay dit dans *Pag. 162.*
mon livre precedent; mais il est con-
vaincu par les paroles du mesme Do-
cteur, qui dit, Qu'Elie en montant de-
laissa son manteau à Elizée; mais nostre
Seigneur en montant a laissé ses graces à
ses Disciples, &c. Le Iesuite retranche *P. 162. &c*
ces mots de ma réponse, en mystere sig-
nifiant & efficaceux. Ce, qu'il dit du
mot de miracle, dont use S. Chrysofome,
a esté refuté. Ne pouvant pas ré-
pondre à ce que je luy ay opposé de ce
Docteur, il dit, que cela ne combat point
sa doctrine; c'est parce qu'il est insens-
ible aux coups de la verité. Il dit, que *Page 80.*
le memorial du sacrifice de la croix,
n'exclud pas la realité de la substance



August.

in Ps. 37.

du corps de Christ. Iugez s'il s'accorde avec S. Augustin, qui dit, *Que l'on ne se resouvient*, ou que l'on ne celebre la memoire, *sinon des choses qui ne sont point presentes* : & que la chair & le sang du sacrifice de la croix, &c. après l'ascension de Christ, sont celebres par un Sacrement de memoire. D'où s'ensuit qu'autre chose est le Sacrement & le memorial de la chair & du sang de Christ, & autre chose est la verité mesme de sa chair & de son sang; & qu'après son ascension au Ciel, nous ne les avons en l'Eucharistie qu'en signe & en commemoration. Il dit, *Que le corps sacramental de Iesus, c'est son vray corps naturel* couvert des especes consacrées : mais comment se defendra-t-il contre Origen, qui entend par le corps sacramental, ou typique, ou symbolique, le pain de l'Eucharistie, qui ne perd point sa substance? Ce corps symbolique n'est donc pas le propre corps de Christ : car estre le corps figuratif, & estre le propre corps, sont choses opposées.

page 81.

Origen. in

cap. 15.

Matth.

page 160.

Il ne répond point au passage que j'ay alleg

allogué de Gelase, qui dit de la chair *Gelas.*
de Christ, *Que maintenant qu'elle est au contr. Eu-*
Ciel, certainement elle n'est point en la *17cb. l. 4.*
terre. Il s'excuse sur l'incertitude de *pag. 82.*
l'Auteur : mais on luy peut dire, que
les livres contre Euryches sont l'écrit
principal de Gelase Evêque de Rome,
duquel le livre Pontifical témoigne
qu'il estoit divisé en cinq livres ; joint
que le stile & les conceptions se rap-
portent fort à l'opuscule des deux na-
tures en Christ, que nous avons sous
le nom de Gelase.

Il ne répond non plus à ce que j'ay *Page 165.*
repliqué sur le passage qu'il a cité de *Gregor. 1.*
Gregoire I. excepté qu'il relève à son *homil. 22.*
avantage ce que j'ay dit, que Gregoire *in Evang.*
entend que le sang de Christ est receu
avec la bouche corporelle, entant qu'il
est beu en Sacrement ; c'est à dire, en-
tant qu'on prend le signe sacré, par le-
quel Christ a voulu que son sang nous
fut représenté & exhibé : car il con- *pag. 83.*
clud de-là, *que c'est recevoir réellement*
la substance de ce sang (le trouble luy
fait dire, *de ce corps*) *couvert des especes*
du Sacrement. Festus disoit à S. Paul *Act. 26.*

sans raison, *Que le grand sçavoir és lettres le mettoit hors de sens: & je di avec juste sujet, que le petit sçavoir du*

*August. de
verbis
Dom.
ser. 2.*

suite és écrits des Peres, luy fait tenir vne route égarée: pour le ramener, je luy propose S. Augustin, qui oppose prendre le corps de Christ en Sacrement, à prendre le corps de Christ en verité; entendant par le prendre en Sacrement, en prendre le Sacrement, ou le signe sacré: comme quand parlant du corps mystique de Christ; qui est son Eglise,

*Idē contr.
lit. petil.
l. 2. c. 55.*

contre les Donatistes, il dit, Ils mangent & boivent son corps & son sang en Sacrement, (c'est à dire, ils mangent & boivent le Sacrement de l'Eglise, qui est le corps mystique de l'Eglise) & ne reconnoissent pas en l'Evangile ses membres épandus par tout l'Univers. Et quand

*Idem de
civ. Dei,
l. 2. c. 25.*

il dit, Que nostre Seigneur en disant, Qui mange ma chair & boit mon sang a vie éternelle, montre que c'est que manger sa chair, & boire son sang, non seulement en Sacrement, mais en verité; c'est à dire, non seulement par la perception du

*Idem
epist. 23.*

signe, mais de la chose mesme qu'il represente. Et quand il dit, Que Christ est

est

est immolé tous les jours en Sacrement ;
c'est à dire, que tous les jours son im-
molation en la croix nous est repre-
sentée par les signes sacrez de sa Pas-
sion en l'Eucharistie. Ce qui fait voir
que prendre le corps de Christ en Sa-
crement, ne signifie pas le prendre par
la bouche corporelle dans le Sacre-
ment, comme y estant contenu ; mais
en prendre le Sacrement , ou le signe
sacré.

Il s'écarte du sentiment de ses Do- Page 85.
cteurs, en disant , *Que le corps du Sau-
veur est fait de pain,* comme j'ay dit cy-
dessus. Il ne sçauroit faire voir que Ie-
sus Christ nous ait promis de nous
donner à manger avec la bouche du
corps, son chair en substance. Au 6. de
S. Jean, il n'est parlé que de la mandu-
cation spirituelle, comme j'ay fait voir
au long dans mon Sermon. Je dis, que p. 51. &c.
c'est vne merveille digne d'estre à ja-
mais célébrée, que le Sauveur nous ait
laissé le pain pour vn Sacrement effi-
cacieux & exhibitif de son corps. Il p. 168. &c.
ne répond point à ce que j'ay dit sur le
passage qu'il a cité de *Cæna Domini,*

qu'il baille sous le nom de S. Cyprien.

Gregor.

Nyff. orat.
de bap.

Gregoire de Nyffe dit, *Que le pain est le corps de Christ, & l'est*, le Iesuite ne comprend pas que les Peres vsent souvent de ces mots en de locutions figurées, pour dire que ce qu'ils attribuent aux choses dont ils parlent, n'est pas vne fausse appellation, mais véritable au sens qu'ils le disent: comme

Cyrril. A.
lex. in

Ioan. c. 7.

Theodor.

in 1. ad

Cor. 12.

Gregor.

Nazianz.

orat. 38.

Gregor.

Nyff. ho-

mil. 15. in

Cant.

quand Cyrille d'Alexandrie dit, *Que Christ est appelé lumiere, & l'est*. Et Theodoret, *Que l'Eglise est appelée vn corps, & l'est*. Et Gregoire de Nazianze, *Que le Diable est appelé tenebres, & l'est*. Gregoire de Nyffe luy-mesme ne dit-il pas, *Que Simon a esté nommé Pierre, & l'a esté*; ce qui ne se peut prendre que par figure? En la mesme sorte le pain est dit le corps de Christ, & l'est, bien que ce ne soit qu'en vn sens figuré & sacramentel. Le vin n'est point changé au sang du Sauveur en l'Eucharistie, côme la verge fut changée en serpent, ainsi que s' imagine le Iesuite. L'Escriture parle de la conversion de cette verge en serpent, duquel elle represente la figure, la vie, & les

mouv

Page 90.

Exod. 7.

mouvements, tellement que Moÿse
mesme en fut effrayé. Mais elle ap-
pelle le pain de l'Eucharistie du nom I. Cor. 10.
de pain, mesmes après la consecration, & II.
sans dire qu'il ait esté cōverti au corps
de Christ, & qu'il en ait la figure, la
vie, & les mouvements. Il nie d'avoir page 91.
dit, que le mot de *changement, muta-
tion, conversion, transmutation, signifie
autant que transsubstantiation, & qu'il l'a
seulement dit de la transelementation.*
Il ne faut que voir la page 19. de son
premier livre pour le convaincre. J'ay Page 174.
montré que Gregoire de Nyse prend Gregor.
le mot de *transelementer*, pour changer
l'estat & la qualité d'une chose; & que Nyss. Epist
ad Eu-
stath.
sur le sujet de l'Eucharistie, il a enten-
du un changement quant à l'usage, & Idem l. I.
contr. Eu.
à la condition naturelle du pain & du
vin, entant qu'ils deviennent les Sacre-
mens significatifs & exhibitifs du
corps & du sang de Christ, & non un
changement de substance. Sur quoy
j'ay longuement insisté, ayant em-
ployé trois pages pour éclaircir cette Page 172.
matiere; & il dit que je ne puis pas. 173. 174.
faire voir que ce changement n'est pas page 92.

106 | *Remarques sur le livre
substantiel.* Nostre Mercier se décrie,
puis que la meilleure monoye n'a
point de cours chez luy.

Page 93.

Macar.

homil. 27.

Il dit, que le mot *spirituellement*,
dans Macaire, signifie *supernaturellement*:
Je le renvoye à la 1. 4. 14. & 47. de ses
Homelies, où il trouvera que ce mot
exprime, selon ce Docteur, l'organe
spirituel, qui est la foy, par lequel on
participe à la chair de Christ: Il dit,
que j'altère le texte, & que Macaire
n'a jamais dit, *Que c'est du pain après la*

Idē ibid.

consecration. Notez que ce Docteur
dit, *Qu'en l'Eglise est offert du pain & du
vin, antitype (ou figure) de sa chair & de
son sang: & que ceux qui participent à
ce pain qui se void, mangent spirituelle-
ment la chair du Seigneur.* Il appert par
là qu'il parle du pain, entant qu'exhi-
bitif de la chair de Christ. Or il ne
peut estre tel qu'après avoir esté con-
sacré.

page 175.

Le Iesuite se pique d'esprit & de
sincerité, & toutesfois ou il ne com-
prend pas mon discours, ou il le diffi-
mule. J'ay dit, que *ces mots d'antitype,
ou de figure de la chair & du sang de
Christ,*

*Christ excluent la transsubstantiation, veu
que la figure des choses, & les choses figu-
rées par elles, sont relativement opposées.
Admirez la force de son esprit. Le fils
& le pere, dit-il, sont opposez relative- Page 94.
ment; conclud-on de-là que le pere doit
estre absent du lieu où est le fils, ou que
leurs personnes soient incompatibles.
J'appelle de ce discours de luy à luy-
mesme, de luy aveuglé à luy éclairé. Il
parle des choses relativement oppo-
sées, & di qu'elles excluent la trans-
substantiation; & il allegue vn exem-
ple qui montre qu'elles n'excluent pas
la presence. Il faut donc conclurre,
afin que son discours ait suite, & qu'il
attaque directement ma proposition,
que le fils & le pere qui sont opposez
relativement, sont transsubstantiez
l'un en l'autre: ce qu'il n'ozeroit dire,
quelque panchante que soit son hu-
meur à soutenir ce qui est absurde. Les
relations pour leur production, & pour
leur conservation, n'ont pas besoin
d'un attouchement local. Ainsi il y a
relation entre le pere qui est à Milan,
& le fils qui est à Constantinople, ne*

plus ne moins que s'ils estoient tous deux dans vne mesme ville. De mesme le corps de Christ qui est au Ciel, est vrayement vni avec les fideles qui sont en terre; parce que l'Apostre dit,

Rom. 8.

Que Christ est en nous : que son Esprit habite en nous. Et il y a vne conjoinction relative & sacramentelle entre le corps de Christ, & le pain de l'Eucharistie, sans qu'il faille s'imaginer vne presence locale de son corps en terre. C'est donc avec raison que j'ay dit, que le pain qui est antitype, ou figure de la chair de Christ, exclud la transsubstantiation; parce que la figure des choses, & les choses figurées, sont re-

Page 94.

lativement opposées. Le Iesuite bronche encores en l'autre exemple qu'il allegue sur ce mesme sujet, disant,

Col. 1.

Hebr. 1.

Que S. Paul appelle Iesus Christ, image de Dieu invisible, & figure de la substance du Pere. Il traduit mal le mot d'*hypostase*, dont vsé S. Paul; veu qu'il se prend non pour la substance qui est cōmuniquée du Pere au Fils; mais pour l'*hypostase*, *substance*, ou *personne*, qui est incommunicable. C'est ainsi que l'ont

ent

entendu *Basil*, *Gregoire de Nyffe*, & autres. *Basil. Epist. 431*
Iesus Christ n'est pas l'image de la *Gregor.*
Déité, ou de la substance du Pere, cōme *Nyff. de diff. subst. & hyp.*
veut le sieur Mercier, abusant de la mauvaise version du vieil Interprete, mais seulement de la personne du Pere; comme l'avoïe *Iustinian*
Justinian. Or il s'en- *in Hebr. 1.*
suivroit de cet exemple, que comme le Fils n'est pas le Pere, ni l'hypostase du Pere n'est pas communiquée au Fils; ainsi le pain de l'Eucharistie ne seroit pas le corps de Iesus Christ, & que le corps de Iesus Christ ne communiqueroit point sa substance aux hosties sacramentelles, comme nos adversaires pretendent. Le secret que *Macar.*
Macaire dit n'estre point monté au cœur *homil. 27.*
des justes, &c. Qu'en l'Eglise seroit offert le pain & le vin, &c. n'est pas la communion spirituelle de la chair de Christ, considérée simplement en elle: Mais que les Gentils, de mesme que les Juifs, en deussent avoir la cōmunion, & ce par des signes nouveaux substituez en la place de ceux que Dieu avoit ordonnez au temps de la Loy. Car il n'estoit pas monté au cœur des

Peres du Vieux Testament, que Dieu deut abolir tant de sacrifices & de sacremens, qui representoient le corps & le sang de Iesus Christ, qu'il avoit luy-mesme instituez, pour mettre en leur place le pain & le vin de l'Eucharistie, & les faire servir par tout le monde, pour nous estre la commemoration & la cõmunication du corps & du sang de Iesus Christ. On peut aussi dire, que selon ce Docteur, non seulement le peuple des Juifs qui vivoit sous la Loy, mais mesmes les plus relevez d'entr'eux, tels qu'estoient les Prophetes, n'ont point connu si clairement tous ces mysteres du Fils de Dieu, que les fideles qui sont sous l'Evangile. Car bien qu'en leurs Propheties il en soit parlẽ, si est-ce qu'ils n'en concevoient point l'accomplissement tel qu'il est arrivẽ, & qu'il nous est aujourd'huy revelẽ.

page 96. Il se jette comme le poisson dans le filẽ, disant, *Que j'ay fait imprimer plus pour la defense de sa doctrine, que de la mienne.* Il a l'imagination fort blessẽe.

Act. 13. Iugez si Elymas aprẽs avoir estẽ convaincu

vaincu par S. Paul, avoit sujet de dire, que l'Apostre avoit parlé plus pour le soutien de sa cause, que de la sienne ? La suite n'est qu'une noire fumée que la fournaise de son esprit jette avec irritation. La mer est retenuë dans son lit, & le feu est emprisonné dans sa région : mais le Jesuite ne peut point arrester les violences de son esprit : au moins si les orages qu'il fait estoient des crises qui servissent à le purger de quantité de vapeurs qui l'alterent, je ne serois pas marri qu'il se déchargeât sur moy, pour contribuer à son soulagement : mais son humeur bilieuse n'est pas moins indélébile que son caractère, & il ne la scauroit quitter qu'avec la vie. Il m'accuse sans preuves de mensonges. Il dit, *Que je n'usé pas* Page 97.
du sens commun : qu'il se mocque de mes 99. 100.
impertinences : que je suis un pauvre no- 101. 102.
vice : que j'ay l'esprit plus aveugle qu'une 103.
taupe : que je suis un homme materiel : que je ne scay ce que je dis, ni ce qu'il dit. Il en dit bien d'autres dans la suite de son discours : mais toutes ces injures flétrissent la personne & la cause; parce

qu'elles en découvrent la foiblesse & la vanité. Quant à moy, je tire de l'avantage de ses calomnies, puis qu'il ne s'en sert qu'à faute de raisons. Tertulle médit de S. Paul, pource qu'il ne peut pas résister à sa doctrine.

AB. 24.



CHAPITRE III.

Remarques sur les Chapitres IX. X.
XI. & XII.

Pag. 184.
Et.
Matth. 26
Luc 22.
P. 107 & c.
Jansen. c.
8. quart.
Liturg.

L ne répond point à ce que j'ay dit, *Que ce pronom, Cely, en ces paroles, Cely est mon corps; & que ces mots, Cette coupe, &c. se rapportent à ce qui les precede, qui est le pain que Christ tenoit en ses mains, & la coupe qu'il bailla. Il ne cherche que des evasions & des fuites. Il avoue par son silence, le passage que j'ay allegué de Jansenius sur ce sujet. Il se contente de dire sa creance, à laquelle il se tient cōme le lierre qui va rampant, & suivant son appuy,*
sans

sans la fortifier d'aucune preuve. Il ne se peut développer de la contradiction dans laquelle il est tombé dans son premier livre, ayant dit, que le pronom, *Cecy*, nous représente déterminement le corps du Sauveur ; Et neantmoins son corps, selon la doctrine, n'est point dans l'Hostie, que quand la dernière parole de la consecration est prononcée. Peut-on dire qu'une chose est déterminement, lors qu'elle n'est pas encore ? Les fruits ne sont pas déterminement sur l'arbre, quand il n'y a encore que des fleurs. Le portrait d'un Prince n'est pas déterminement sur un tableau, quand le peintre n'a fait que préparer les couleurs. Il dit, que déterminement n'est pas le même que presentement. Mais je dis, que s'agissant du pronom *Cecy*, & étant chose absurde de dire, comme Bellarmin le confesse, que le pronom, *Cecy*, ne démontre pas une chose présente. Si *Cecy*, signifie déterminement le corps du Sauveur, comme dit le Jesuite, il faut aussi que son corps y soit present. Peut-on dire d'un arbre, qu'il est déterminement

Pag. 404

Bellar. l. 1.
de Euchar.

114

H

nement dans vn jardin sans y estre present? Ou que l'Ange Gabriel est determinement avec la S. Vierge, & qu'il n'y est pas present? Ou que les Sages d'Orient sont determinement dans l'estable où Iesus Christ nâquit, & qu'ils n'y seront pas presens? Par ce moyen le Iesuite pourra estre determinemēt dans sa chambre, & en estre absent de cent lieues. Si vne chose n'est pas presente en vn lieu, comment y peut-elle estre determinée, puis qu'estre determinée en vn lieu, emporte son existence, & sa presence? Si le Iesuite n'a pas esté convaincu de contradiction, & d'absurdité, jamais homme ne l'a esté. Il avoie qu'il n'a pas suivi l'opinion que tient Bellarmin en l'exposition du pronom, *Cecy*: c'est ainsi qu'une épine s'oppose à un cèdre.

Pag. 112.

Page 114. Il allegue sa version Latine, *hic est sanguis*, au 26. de S. Matth. & dit, que le pronom, *hic*, se rapporte à *sanguis*. La Bible de Louvain tourne comme nous *hoc est sanguis*; *Cecy est mon sang*. Francisus Lucas confesse que *hoc*, est aussi bon

bon que *hic*. Iansenius dit, que *hoc*,
 conviendrait beaucoup mieux, pour-
 ce qu'il a rapport avec ce qui precede,
bibite ex hoc omnes. Il dit, qu'en ce pas-
 sage que j'ay cité; *C'est icy le camp de page 188.*
Dieu; hac castra Dei sunt; le pronom, *Gen. 32.*
hac, se rapporte au mot, *castra*, & non à
 celui de *Angeli*, qui est au verset proce-
 dant. Il ne veut pas, que ce pronom, *p. 114. 115*
hac, qui est du genre neutre, se rappor-
 te au mot, *d'Ange*, qui dans l'Hebreu
 est masculin; comme si cela n'estoit
 pas vne chose ordinaire dans l'Ecritu-
 re, qu'un relatif qui represente un nom
 precedent, s'accorde en genre & mes-
 me en nombre avec le suivant; pource
 que ce nom qui suit est attribué à ce
 pronom, & à ce nom qui precede.
 Trouve-t-il estrange que, *hac*, se rap-
 porte aux Anges, à cause de la diversité
 du genre, puis qu'en ce passage *דְּאִיְתָוּ*
אֶל־דֵּיּוּ הָאֵלֹהִים, *digitus Dei est hoc*, *Cecy Exode 3.*
est le doigt de Dieu, selon les septante
 Interpretes, un genre est different de
 l'autre?

Il s'abuse de croire que ce pronom *page 116.*
Cecy, en cette proposition, *Cecy est un*

triangle, signifie vne chose déterminée, encores qu'on n'ait que commencé de faire vne ligne ; car on ne la peut appeller déterminée, qu'après que la figure a esté achevée. Si vn Architecte qui n'a posé que la premiere pierre d'un palais, disoit, *Cecy est un palais*, dira-t-on que ce pronom, *Cecy*, represente vne chose déterminée ? Il ne s'ensuit pas pourtant qu'il faille dire, rien est vn triangle, lors qu'on commence de faire vne ligne : il faut seulement suspendre la signification du pronom, *Cecy*, en disant, *Cecy est un triangle*, quand il n'est que commencé, jusques à ce qu'il soit en sa perfection ; parce que par le témoignage de nostre veüe, il n'y a qu'une ligne commencée, & la raison juge que ce n'est pas vn triangle. Mais il n'en est pas de même en cete proposition, *Cecy est mon corps*, parce que Iesus Christ en prononçant, *Cecy*, monroit quelque chose déterminée, & presente, c'est à dire, le pain. Il dit, qu'après que Iesus Christ eut achevé de prononcer ces

p.117.118. mots, *Cecy est mon corps*, les Apostres ne virent

virent plus la substance du pain, laquelle ils voyoient devant couverte de ses accidens, & qu'ils virent ce qu'ils ne voyoient pas devant, à sçavoir le corps du Sauveur couvert des especes sacramentelles. D'où est-ce qu'il a puisé cette haute speculation? Les Apôtres virent du pain rompu après la consecration, ils virent donc la mesme substance du pain qu'ils avoient veüe avant la consecration; car la fraction du pain ne se peut faire qu'en sa matiere, ou en sa substance. S. Augustin dit, *Nous sommes assurez que nous rompons le pain, & reconnoissons le Seigneur: le pain demeure donc* August. de tempore Serm. 140 pain au Sacrement, & n'y est point changé quant à sa substance, puis qu'il y est rompu. Or que ce Docteur parle de rompre le pain après la consecration, il appert de ce qu'il dit, *que ce qui est mis en la table du Seigneur est benit & sanctifié, & mis en pieces pour estre distribué.* Idem B. pist. 59. Où il dit trois choses. 1. Que la sanctification du pain se fait par la benediction. 2. Qu'après la sanctification on rompt encore du pain. 3. Que le pain est rompu pour le distribuer,

Bellar. de contre la creance de Bellarmin, qui
 Missa l. 1. dit, que la fraction du pain ne se fait pas
 4. 27. pour le distribuer. Les Apostres touche-
 rent & goûterét du pain en sa substan-
 ce après la cōsecration, ils virent donc
 du vray pain. Comment est-ce que les
 Apostres ont pû voir le corps du Sau-
 veur couvert des especes sacramental-
 les après la consecration, puis que ces
 especes estoiet vn obstacle à leur veüe?
 Et que ce corps qu'õ dit y estre caché,
 est invisible, impalpable, & à la manie-
 re d'vn esprit? Les Apostres ont veu le
 corps du Sauveur, non sous ces especes-
 là; mais en son estre naturel, mesmes
 après sa resurreccion. *Tastez-moy, &*
 Luc 24. *voyez,* leur dit le Seigneur; *car vn esprit*
n'a ni chair ni os, comme vous voyez que
j'ay. Je m'estonne de ce que le Iesuite
 veut que les Apostres ayent veu vn
 corps qu'il tient estre invisible avec
 les yeux du corps. Ne sçait-il pas que
 les sens externes deposent contre la
 transsubstāiation? On void bien avec
 les yeux du corps, vn ruban, vn cordon,
 vn épée que le Roy dōne; mais la raison
 les cōsidere cōme des symboles d'vne
 grande

grande dignité. Les yeux du corps ne voyent que la substance du pain par ses accidens propres ; & la foy void le corps du Sauveur, entant qu'elle considere qu'il est représenté efficacement par ce sacré Symbole, & non entant que couvert sous les accidens du pain. *Celuy qui discorde d'avec Christ, dit Prosper en ses sentences, ne mange point sa chair, & ne boit point son sang, combien qu'il prene tous les jours indifferemment à la condamnation de sa presumption, le Sacrement d'une si grande chose. D'où s'ensuit que si les impies en recevant le Sacrement, ne mangent, & ne boivent point la chair & le sang de Christ, sa chair & son sang ne sont point couverts & cachez sous les accidens du pain & du vin.*

Le Jesuite n'affoiblit point la force p. 193. 194 du passage que j'ay allegué de Tertullien, qui reconnoit que c'est le propre Tertull. de resurr. car. office du pronom demonstratif de signifier vne chose presente, en disant, *que ce Docteur ne parle pas universellement.* pag. 118. Il devoit apporter quelque exception du mesme auteur ; Mais il suffit

que ce que Tertullien dit de ce pronom au passage sus-allegué, convient à ce pronom duquel nous disputons, quand Iesus Christ dit, *Cecy est mon corps*. Car ce Docteur monstre, qu'il se doit prendre pour vn pronom qui designe vne chose presente, puis qu'il dit, *que nostre Seigneur ayant pris le pain & l'ayant distribué à ses Disciples, le fit son corps, disant, Cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps*. Ou vous voyez qu'il entend par le pronom *cecy*, le pain, & qu'il dit, que le pain est le corps de Christ, entant qu'il en est la figure. Il dit, *que S. Paul auroit proféré vn grand blaspheme, quand parlant de Dieu il dit, hic cum caeli & terra fit Dominus; si en ce passage le pronom, hic, estoit vn mot de demonstration corporelle; Et que S. Paul montreroit que Dieu seroit corporel. Si son discours estoit vn corps, & non vne ombre, il n'y a point d'invention dans la chimie qui en peut tirer vne seule goutte de raisonnement. Qui luy a dit, qu'en ce passage il y ait vn pronom de demonstration corporelle? Il se plaint de ce que je l'accuse d'auoir*

*Idem
contr.*

Marc. l. 4.

Act. 17.

Pag. 120

d'avoir laissé en la refutation de mon Sermon sur ces paroles, *Cecy est mon corps*, depuis la page 14, jusques à la 20. des pages entieres sans y toucher. Il ne se doit plaindre que de ce qu'il m'a donné sujet de luy reprocher cette impuissance. C'est sans preuves qu'il dit que le pronom, *cecy*, designoit le corps page 123. de Christ qui devoit estre mis sous les especes, à la fin de toute la prononcia-tion de ces mots, *Cecy est mon corps*. Et Bellar. l. 1. Bellarmin a dit cy-dessus, que cela ne de Euchar. satisfait pas. Confessant, que c'est chose c. 11. absurde de dire que le pronom *Cecy*, ne de-montre pas une chose presente.

Il fuit au lieu de répondre à ce que page 190. j'ay dit, que ce qui est rompu en l'Eucharistie est appelé le corps de Christ en l'institu-tion : Or le pain est rompu en l'Eucharistie, 1. Cor. 10. comme dit S. Paul : Donc le pain est le corps de Christ en l'institution. Ce qu'il dit est hors de propos, & se refute de soy-mesme, qui est, que selon ma Theo- p. 126. 127 logie, ce ne fut pas ce qui estoit appelé le corps du Sauveur, qui fut rompu en la pre-miere institution de l'Eucharistie, parce que le pain n'est point appelé la carps du

123 *Remarques sur le livre*
Sauveur, & n'en est pas la figure qu'après
la prolation des paroles par lesquelles ce
pain est consacré. Or avant cela le pain
avoit esté desja rompu: d'où il infere que
ce qui estoit lors rompu n'estoit pas
encore appelé le corps du Sauveur,
mais ce fut du pain simple & ordina-
ire. Qu'on juge par là du trouble de
son esprit, & de sa plume. Où est-ce
que j'ay dit, que ce qui fut rompu en la
premiere institution de l'Eucharistie,
ne fut pas ce qui estoit appelé le corps
du Sauveur? Quelle hardiesse de
m'imposer ce qu'il s' imagine? Il parle
tout ouvertement contre l'Evangile,
disant, qu'en la premiere institution
de l'Eucharistie, le pain fut rompu avát
la consecration: Car S. Matthieu dit,
que Iesus prit le pain, & après qu'il eut
rendu graces, il le rompit. Il dit, que nous
ne parlons pas de l'Eucharistie en la pre-
miere institution; Mais de ce qui se fait
tous les jours à la Messe, quand les Prestres
ont prononcé les mesmes paroles du Sau-
veur, Ceci est mon corps; après lesquelles
on rompt l'Hostie consacrée. Il confesse
tacitement que les paroles de l'institu-
tion

Matth. 26

pag. 127.

tion de l'Eucharistie proferées par Iesus Christ font contre luy, & qu'autre chose est la Messe, autre chose la premiere institution de l'Eucharistie.

La peine où il se trouve luy fait tomber les armes des mains. Il explique ce qui se fait dans la Messe: & je dis, que si elle est conforme à l'institution de l'Eucharistie, quand l'Hostie consacrée y est rompuë, c'est du vray pain, qui est rompu, puis qu'il conste que Iesus Christ instituant l'Eucharistie, rompit du vray pain après avoir rendu graces: c'est ce que S. Paul témoigne, 1. Cor. 11. en recitant cette mesme institution.

J'ay fait voir que le corps de Christ p. 196. &c ne peut estre rompu és accidens, & que les accidens ne peuvét estre rompus qu'en leur matiere, qui est le pain. J'ay refuté les menuës exceptions, & défaites du Iesuite. Pour repliche il dit, *que je revoye ses preuves de la realité,* Pag. 128. *que je m'instruise du moindre écolier en Philosophie, & que ce que je di ne merite pas qu'il y réponde.* C'est qu'il a trouvé mes raisons si fortes, que la pointe de de sa plume en a esté toute emoussée.

Pag. 131. Il dit, qu'il a donné tout un chapitre pour prouver que la substance du pain ne demeure pas en l'Eucharistie, & j'ay refuté ce chapitre, & tout son livre. Et puis qu'il n'apporte rien de nouveau, il est aisé à juger que la force de la verité l'a réduit au silence. Ce qu'il dit contre les preuves & les raisons que j'ay alléguées, pour faire voir que le verbe *est*, en cette proposition, *cecy est mon corps* se prend pour vn estre de signification. Et pour répondre à quelques legeres repliques qu'il avoit faites, n'est presque qu'une vaine redite qu'il met en avant, afin qu'il soit dit qu'il n'a pas esté du tout muet.

Il croit que cette proposition, par *Pag. 203.* tout où il s'agit de signe appelé du nom de *Pag. 135.* la chose signifiée, le verbe *estre* se prend pour signifier, n'est pas univérſelle. Il faut donc dire le mesme de celles-cy: par tout où le soleil luit, il est jour; par tout où l'on fait des portraits, il y a des peintres; par tout où l'on bâtit des maisons, il y a des architectes. l'ay regret de relever vne telle bassesse. Il *Pag. 136.* dit, qu'en cette proposition, *Ce tableau est*

d'Alexandre d'Apelles, le verbe, *est*, ne se prend pas pour signifier. Cela est vray s'il entend par *Alexandre*, la figure de ce Roy; mais s'il entend la personne, le verbe *est*, emporte signifier. Je dis le mesme de cette proposition, *Ce pain est le Sacrement du corps de Christ*: là, *est*, se prend proprement; mais en celle-cy, *cely*, ou *ce pain est le corps de Christ*, *est*, vaut autant que signifie, parce qu'icy le signe est appellé du nom de la chose signifiée. Comme en celle-cy, ce portrait est l'image du soleil; *est*, ne se prend pas pour signifier, de mesme qu'en celle-cy, ce portrait est le soleil.

Sur ce que j'ay dit, qu'encore que la langue Greque n'ait pas faute de mots pour dire, signifier: si est-ce que le Nouveau Testament, qui imite souvent la phrase Hebraïque use ordinairement du verbe, *est*, pour signifier. Il s'écarte, & croid de bien rencôtrer en relevât qu'en quelques passages du Vieux Testament, que nous employons sur ce sujer, il n'y a point de verbe, *estre*, & que là nous ne pouvons pas prendre *estre*, pour signifier, puis qu'il n'y est pas. Je dy pour

Pag. 202.

Page 137.

son instruction, qu'en la langue Hebraïque & Syriaque, le mot *signifie*, ne se trouve point, & que lors que les Hebreux, & les Syriens veulent dire *signifier*, ils se servent ou de leurs pronoms demonstratifs, ou du verbe *estre*, comme en ce passage, *les trois corbeilles sont trois jours*; au lieu que les interpretes Grecs & Latins vsent du verbe, *sont*. Il y a mot à mot dans l'Hebreu,

Gen. 40. *les trois corbeilles, elles trois jours*: Et en ce passage, *les sept épis beaux sont les*

Gen. 41. *sept années*; au lieu que les mesmes interpretes Grecs & Latins employent

vers. 27. le verbe, *sont*. Il y a dans l'Hebreu, *les sept épis beaux, eux sept années*. Mais le verbe *estre*, se lit dans l'Hebreu au verset suivant, *les sept épis vuides seront sept années*. J'ajoute, que Iesus Christ parloit en Syriaque, qui estoit la langue ordinaire des Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylon. Lors donc qu'il a institué l'Eucharistie, il a suivi la phrase Hebraïque, & s'est servi ou du pronom demonstratif, ou du verbe *estre*. En l'Evangile Hebreu

Matth. 26 selon S. Matthieu, que Munster a fait
impr

imprimer, il y a, *cecy luy mon corps.* Au mesme Evangile, selon le *Grec*, il y a, *cecy est mon corps.* S. Matthieu, de mesme que les autres Evangelistes, S. Marc & S. Luc, se servent du verbe *estre*, imitans en cela la phrase Hebraïque, selon laquelle *est*, est mis pour *signifie*. Soit donc que Jesus Christ ait seulement employé le pronom demonstratif, ou qu'il ait usé du verbe, *estre*, il n'a pû prendre le pronom qu'à la façon de la langue Hebraïque & Syriaque, pour le verbe substantif, n'y se servir de l'un, ni de l'autre, que pour dire, *signifier*. Comme donc Ioseph disant, *les trois corbeilles, elles trois jours; les sept épis beaux, eux sept années;* Veut dire que les trois corbeilles sont trois jours, que les sept épis beaux sont sept années. Et lors qu'il dit, que les trois corbeilles sont trois jours, & que les sept épis beaux sont sept années, il veut dire que ces choses signifient trois jours, & sept années. Ainsi Jesus Christ disant, *cecy mon corps*, selon l'Hebraïeu, veut dire, *cecy est mon corps;* Où disant par le rapport de trois Evange-

listes selon le Grec, *cecy est mon corps*; nous enseigne que le pain signifie son corps, ou qu'il en est le Symbole, & le Sacrement. Et pour faire voir que les Hebreux, soit qu'ils se servent du pronom démonstratif, ou du verbe substantif és passages alleguez, & és semblables, entendent le mot, *signifier*; il ne faut que conferer ce passage, où il y a selon l'Hebreu, *celle-cy mon alliance*, avec ce qui suit, & ce sera le signe de *mon alliance que j'establis entre moy & vous.*

Exod. 17.
vers. 17

Car cela montre que la circoncision est le signe de l'alliance de Dieu. Ainsi dans le Grec des Evangelistes, qui imitent la phrase Hebraïque, le verbe, *est*, en ce passage, *cecy est mon corps*, doit estre exposé par *signifie*.

Pag. 137. Il dit qu'en ce passage, *cecy est mon corps*, la figure n'est pas au verbe, *est*, mais en l'attribut, *mon corps*. Il s'oppose à Maldonat, qui dit, *que la figure n'est pas au corps*; Et à Bellarmin, qui refute ceux qui entendent par ces mots, *mon corps*, ou le corps mystique de Jesus Christ, qui est l'Eglise, ou le signe de son propre corps, & dit, que

Bellar. de
Euchar. l.
1. c. 10.

ces

des mots se prennent pour son vray corps, joint qu'un corps figuré n'est pas un corps: ainsi cette proposition, *ceci est mon corps*, ne designeroit pas vrayement le corps de Christ, & toutesfois S. Paul dit, que le pain est la communion ^{1. Cor. 10.} du corps de Christ. C'est donc chose absurde de dire que la figure est en ces mots, *mon corps*, comme s'ils se prenoient pour le signe, & pour le Sacrement du corps de Christ.

Il dit, que le mot de *Pasque*, dans cet exemple que j'ay allegué, *l'agneau est le* ^{Page 138.} *passage*, signifie proprement, non seulement *passage*, mais aussi *l'agneau qu'on* ^{Exod. 12.} *offroit en sacrifice. Et qu'en cette proposition, l'agneau est Pasque, il n'y a point de figure.* Mais il se travaille en vain, parce que bien que le Sacrement de l'agneau de Pasque soit appelé, *passage*, ou *sacrifice pour le passage*, tousjours est-ce figure par laquelle le signe ou le memorial du passage est appelé *le passage mesme*; & le signe, ou le memorial du sacrifice pour le passage, prend le nom du sacrifice mesme pour le passage; car l'occision de l'agneau qui se fit dans

l'Egypte pour assurer les Israélites que l'Ange destructeur passeroit par dessus leurs maisons, & les épargneroit, doit estre distinguée d'avec celle qui se faisoit tous les ans en la terre de Canaan, là où cet Ange n'avoit plus à passer. La premiere estoit le sacrifice pour le passage, entant qu'en la nuit en laquelle l'Ange passa, l'agneau estoit occis en la maison des Israélites pour la delivrance de leurs premiers-nés. Ce qui estoit vne figure de Jesus Christ

1. Cor. 5. *nostre Pasque qui a esté sacrifié pour nous,*
Hebr. 12. *c'est à dire pour tous les premiers-nés,*
dont le noms sont écrits au Ciel. Mais

en la terre de Canaan où il n'y avoit plus de sacrifice à faire pour racheter les premiers-nés du glaive d'un Ange destructeur, on en faisoit la commemoration; c'est pourquoy cette solem-

Exod. 12. *pnité est appelée memorial, & cet ag-*
neau qu'ils tuoient d'an en an, ne pou-
voit estre dit le passage, ni le sacrifice
pour le passage, sinon en qualité de si-
gne, ou de memorial. C'est ce que re-

Maldonat
in Matth.
26.

connoit Maldonat, Quand je dis l'ag-
neau est la Pasque, il y a figure au nom de
Pasque

Pasque, lequel nom se prend non proprement pour le passage, mais pour l'agneau qui signiſoit le passage. Je dis auſſi, que le premier agneau que chaque famille d'Israël occit dans l'Egypte, fut pour ſigne, & pour ſeau que l'Ange paſſeroit par deſſus les Hebreux ſans les frapper. Car Dieu ayant cōmandé de prendre le ſang de l'agneau, & d'en arroſer les deux poſteaux, & le ſurſucil de leurs portes, dit, *& le ſang vous ſera* Exod. 12.
pour ſigne, &c. Cet agneau occis duquel le ſang eſtoit ſur les poſteaux, eſtoit donc ſigne du paſſage favorable de l'Ange, & par conſequent eſt appellé paſſage, comme ſigne. Ce que le Jeſuite dit de l'analogie de la tranſſubſtantiation, avec le myſtere de la Trinité, & de l'incarnation, a eſté deſja refuté. Il ſe pique de ce que j'ay dit, *Qu'il tire d'une propoſition particuliere,* Page 139.
une concluſion univerſelle, ſur ce que Pag. 205.
pour prouver que le verbe, *eſt*, en cette propoſition, *cecy eſt mon corps*, ſe doit prendre proprement. Il allegue ce Pag. 142.
paſſage de S. Jean, *ces trois ne ſont qu'un.* 1. Jean. 5.
J'ay auſſi dit, que là il n'eſt point parlé

de signe, ni de figure, comme en ce-
 luy dont nous disputons. Il dit, que la
 conclusion n'est pas vniuerselle, parce
 qu'elle ne porte pas, qu'en tous les my-
 steres de nostre foy, le verbe, est, doit estre
 pris pour un estre reel. Le m'etonne
 qu'il n'ait poussé son vniuersalité jus-
 ques dans l'estenduë des autres scien-
 ces. Notez que du passage de S. Iean,
 il est obligé de conclure que le verbe,
 est, se prend proprement en tous les
 passages de l'Écriture où il est parlé
 de l'Eucharistie, comme quand nostre
 Seigneur dit, *Que la coupe est un Testa-*
ment: Et S. Paul, *Que le pain est la com-*
munion du corps de Christ. Qu'on juge
 par là si sa conclusion n'est pas vniuer-
 selle. Il semble qu'il n'a eu dessein de
 parler qu'afin qu'on luy ferme la bou-
 che: Et qu'il ne s'est defendu, que pour
 no^d donner de nouveau sujet de vaincre.

Luc 22.

1. Cor. 10.

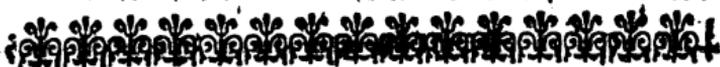
Pag. 144.

145.

Il parle avec loüange d'un estrange
 qui se disoit missionnaire, & qui me
 vint voir avec quelques vns de sa Re-
 ligion, protestant de vouloir estre in-
 struit sur quelques poincts de nostre
 Religion: l'honneur qu'il acquit dans

vn

vn pour parler de quelques heures, fut, qu'il montra qu'il ne sçavoit pas connoître la forme d'vn argument, ni lire le moindre mot en Grec. Ceux qui l'accompagnoient me prierent de l'excuser de la hardiesse qu'il avoit prise, & le firent sortir de mon logis. C'estoit vn homme qui s'estant autretfois adressé à moy, se fit de nostre Religion, & peu de temps après la quitta : ce que je luy reprochay, & il en demeura convaincu, bien qu'il se deguisât au commencement, disant, qu'il ne m'avoit jamais veu. Ce qui ^{page 145.} soit jusqu'au chapitre 13. n'est qu'vn ^{éc.} tissu de redites, il ne dit presque rien qu'il n'ait desja dit dans son premier ^{pag. 209.} livre, à quoy j'ay suffisamment répon- ^{éc.} du. Et quant aux repliques que j'attendois de luy sur les raisons, & les preuves que j'ay apportées touchant les locutions figurées dont IesusChrist a usé, & la commemoration de ce doux Sauveur, elles sont demeurées au bout de sa plume. Il me doit desja beaucoup, mais le pis est qu'il est insolvable.



CHAPITRE IV.

Remarques sur les Chapitres XIII.
XIV. & XV.

Laisse beaucoup de choses que j'ay dites sur ces deux passages, *cette coupe est le nouveau Testament en mon sang,*

Pag. 219.

Et.

Luc 22.

&c. *Je ne boiray plus de ce fruit de vigne,*

&c. Il trouve aussi que plusieurs cita-

tions que j'ay apportées sont si con-

vainquantes, qu'il n'ose pas y toucher.

Il sera aisé de dissiper la fumée de son

discours dás le choix qu'il fait des cho-

ses qu'il veut impoigner. Il relève mal

à propos que S. Luc dit, *Que ce qui est bit*

dans la coupe, estoit le sang du Sauveur:

Car S. Luc n'a jamais dit cela: Il dit bié,

cette coupe est le nouveau Testamēt en mon

sang; mais il ne dit pas, que le sang est

contenu dans la coupe: au contraire il

distingoe la coupe, ou le vin sacré qui

est dedans, d'avec le Testament & le

sang. Cette coupe, ou ce vin, est le signe

&c.

& le sang du nouveau Testament. Ce Te-
 stament est la promesse de l'heritage
 celeste; Et le sang du Sauveur en est le
 fondement. Thomas d'Aquin expose Thomas
 ainsi ce passage, *le Seigneur dit, cette coupe* in 1. ad
est le nouveau Testament en mon sang, co- Cor. II.
me s'il disoit, par ce qui est contenu en ce
calice, est faite commemoration du nou-
veau Testament, confirmé par le sang de
Christ. Si S. Luc ce glorieux Evange-
 liste se reveilloit de la pouffiere, ne se-
 roit-il point émeu d'une sainte indi-
 gnation, voyant que la plume d'un
 Iesuite est si criminelle que de luy fai-
 re dite tout autrement qu'il n'a pas
 écrit; *Que le sang de Christ est contenu*
dans la coupe? Il dit sans preuves, *Que* Pag. 163.
le sang est sans les especes consacrées. C'est p. 222. &c
 ce que j'ay desja refuté, & pour répon- Ibid.
 se, il dit sa creance. Le rapport que
 j'ay fait du mot *ἐκχυθῆναι*; répandu, au
 mot de *sang*, & non de *coupe*; & les
 raisons dont je l'ay appuyé, sont si clai-
 res, qu'elles ont contraint le Iesuite à
 abandonner cette controverse, pour
 vomir une multitude d'injures contre
 Beze, qui a joint le mesme mot; p. 168. 169

répandu, avec celuy de sang. Et, patet que j'ay soutenu cotto exposition, il dit, qu'un Apostas est defandu par un

Basil.

*sum. mo-
ral: 21.*

*Heresique. Il fait souffrir d'un homme
condamné. Mais voudroit-il dire des
injures à S. Basile, qui joint la mesme
particpe *répandu*, avec le mot de *sang*,
Et qui parle d'effusion de sang, & non
de calice. S. Matthieu & S. Marc, re-
plique le Jesuite, disent, *Que c'est le sang
du Sauveur qui a esté répandu*. En ce peu
de mots, il fait plusieurs fautes. 1. Ces
Evangelistes disent au present, *est ré-
pandu*. 2. Il contredit à sa Bible, qui
tourne au futur, *sera répandu*. 3. Il dit,
que S. Luc a reconnu le mesme sang
dans la coupe: Car puis que le Jesuite
entend proprement le sang de Christ,
il est faux que S. Luc ait dit, que ce
sang fut dans la coupe. 4. Il explique
mal cetter effusion du sang de Christ
en l'Eucharistie, d'une effusion propre
& réelle: car elle ne peut estre telle,
puis qu'en ce Sacrement, selon sa do-
ctrine, le sang n'est pas versé hors des
veines, & qu'elle l'appelle *un sacrifice
non sanglant*. C'est donc vne effusion
par*

par représentation, à l'égard de l'espérance du vin qui y est répandu. Et de fait, comme la coupe, ou le vin sacré qui est dedans, n'est le sang de Christ, que sacramentellement, & mystiquement; aussi cette effusion ne peut estre prise qu'en la mesme façon, entant qu'elle designe la mort de nostre Seigneur. Et quand il faudroit dire, que ces mots, *Qui est répandu pour la remission des pechez*, se rapportent au vin qui est dans la coupe; je di, que ce vin, qui n'est pas du vin commun, mais le Sacrement du sang de Christ, seroit dit *répandu pour la remission des pechez*, au regard d'une effusion sacramentelle, entant que le vin répandu en la coupe, & donné à chaque fidele, nous represente & exhibe le sang de Christ répandu en la croix pour la remission des pechez. Ce qui refute la replique du Iesuite, que c'est un blâphème execrable de dire, *Que du vin a esté répandu pour vos pechez*. Que s'il prend cette offension pour l'effusion propre & réelle qui se devoit faire en la croix; je di, qu'en ces passages où il est dit, *qui est*

répandu, par le temps présent; est entendu le futur, & que c'est pno en allage du temps. Et en cette façon il faut reconnoître vne locution figurée.

Quant à nous; nous disons que nostre Seigneur a parlé de l'vne & de l'autre effusion de son sang, qui a esté faite en l'Eucharistie, & en la croix. C'est ce

De conse-
crat. dist. 2.2

glosé le Decret; ont reconnu, en ces mots, *Le sang est répandu*, c'est à dire, qu'il est signifié que le sang est répandu.

Leur Bible mesme qui traduit au futur, *sera répandu*, montre le mesme: car c'est pour designer que l'effusion que le Seigneur faisoit en l'Eucharistie, estoit vne effusion significative & representative de l'effusion qui devoit estre faite en la croix. Il confesse que

pag. 170.

les Auteurs mettent souvent vn cas pour vn autre; pourquoy donc trouue-t-il estrange que Beze rapporte le mot, *εαχυνόμενον*, non à *νοτιέιον*, qui est au nominatif; mais à *ἀσματι*, qui est au datif; & qu'il reconnoisse qu'à l'ordinaire du Grec, vn cas seroit mis pour vn autre;

par vne figure appelée *αντιπρῶσε*, ou
chang

changement de *τις*. J'ay allegué quel- Pag. 225.
 ques exemples de l'Ecriture, pour mon-
 trer que cela se rencontre en d'autres
 endroits, de mesme qu'en S. Luc, esme
 en l'Apocalypse, *απο το ο αν, δε παρ qui* Apoc. 1. &
8.
est. το τειτον των κτισματων του εχοντα ψυχας;
la tierce partie des creatures qui avoit vie.
 Il dit, qu'en ces passages, *un cas n'est* Pag. 173.
pas mis pour un autre. Grammaticiens,
 appelez le moindre de vos escoliers
 pour le convaincre: Depuis que vous
 faites profession d'enseigner, n'avez-
 vous jamais veu vne pareille bassesse?
 J'ay dit, qu'en semblables termes il Pag. 225.
 faut remarquer des hebraïsmes; parce 226.
 que ce n'est pas chose nouvelle aux
 Hebreux; que là où deux substantifs
 regardent vne mesme chose, l'adjectif
 puisse estre construit avec l'un ou avec
 l'autre: & pour le prouver, j'ay allegué
 deux passages, l'un du 5. de S. Luc, v. 9;
 l'autre du 9. du mesme Evangile, v. 53.
 Il répond, qu'il a montré les imperti- Page 171.
 nences que je fais dire à l'Ecriture sur
 cela. J'ay aussi fait voir qu'il n'a rien Pag. 226.
 dit qui fut à propos. Quand les repli- 227.
 ques luy defaillent, il dit qu'il en parle

ibid. ailleurs. l'ay encore dit, *Que l'article prepositif τὸ, s'omet par fois pour le subjonctif ὅ, & que selon cela, rien n'empêche qu'on ne lie le mot répandu, avec celui de sang qui le precede immédiatement : & ay allegué un passage du 13. des Romains, v. 7. pour confirmer ce que dessus. Il dit, Qu'alors ὅ, se rapportera à σαρκαρι, & non à αἷμα. Il tâtonne cōme un homme qui chemine en tenebres. La construction ordinaire du Grec apporterait-elle de l'obstacle à ce que je dis, puis que cela se verifie au passage des Romains, (auquel le Iesuite se dit mot) où l'article ὅ, est mis plusieurs fois pour le τὸ. Icy si on prend le τὸ pour le relatif ὅ, qui suivra αἷμα, on le conjoindra fort bien au mot, de sang.*

Matth. 26 C'est ce que font S. Matthieu &
Marc 14. S. Marc, qui rapportent l'effusion au sang, & non à la coupe, puis qu'ils n'employent pas ce mot dans le discours de Iesus Christ. S. Luc nous veut donc declarer, que le Sauveur a protesté que c'est son sang qui est répandu pour nous.

p 118. &c l'ay montré, que ce qui est dans la coupe

coupe n'est pas du sang, mais du vin : que la coupe n'est pas proprement un testament. J'ay dit, que le testament se prend pour la promesse de l'héritage celeste, & non pour un instrument qui nous donne droit à cet héritage, comme veut le Jesuite. Que le sang de Christ n'est à proprement parler, ni cette promesse, ni cet instrument, qu'il n'en est pas mesme le signe; parce que le signe doit estre autant ou plus connu que la chose signifiée : & que ce sang qu'on dit estre dans la coupe, n'est connu ni au sens, ni à la raison, ni à la foy; mais que le sang de Christ est la cause meritoite de ce testament, & ainsi qu'il n'est pas proprement ce testament. J'ay allegué *Thomas d'Aquin*, *Salméron & Stapleton*, Pag. 2331 pour prouver que la coupe est nommée testament par figure. Au lieu de répondre, il dit fautesse, & ajoute, que je change ses P. 174. 66 termes: le lecteur jugera de ma fidelité. Il dit aussi, que ces Auteurs que je cite ne luy sont point point contraires, sans le montrer. C'est ainsi qu'il robe aux pieds de la verité, de mesme

Pag. 234. que les Philistins aux pieds de Jonathan, l'ay dit, que selon le sens du l'esuite, il faudroit tourner ce passage,

Pag. 176. *Cette coupe est le nouveau Testament en mon sang, en cette sorte. Ce sang est en mon sang.* Il repique, *Que la particule in, est icy pour le mesme que per.* Grande subtilité, qui ne corrige pas la rudesse de cette phrase, laquelle par ce moyen sera telle, *ce sang est par mô sang.* Le sang de Christ, est-il par le sang de Christ? Ce qu'il dit, que ce ne seroient pas

Pag. 234. deux sangs differens, a esté clairement refuté, & ici il ne répond point aux raisons que j'ay proposées.

Pag. 177. Il ose s'imaginer, que le testament est proprement vne partie du testateur; qui est dire que le testament qui est couché dans l'institution de l'Eucharistie, est proprement vne partie de Iesus Christ: car ce testament se prend pour vne promesse divine, laquelle est manifestement distingués d'avec Iesus Christ qui l'a faite. Il dit, *Qu'afin que le testament soit vne partie du testateur, il suffit que le testateur donne vne partie de soy-mesme.* Mais quand il
fe

se donneroit tout entier, jamais un testament, tant que tel, pris pour la volonté du testateur, ou pour sa promesse, ne pourra estre proprement partie du testateur. En dé fait il avoüe que le testament est une chose morale & civile. Or, une chose morale peut-elle estre proprement un testateur? Une action, ou une relation peut-elle estre proprement un sujet, & une substance? Il ne s'agit pas si un estre moral peut estre avec un estre naturel, comme dit le Iesuite, *qu'un homme peut produire en* Pag. 178.
soy quelque estre moral: mais si cet estre moral, est proprement une partie de l'estre naturel. Ce qui est tellement inouï, que je ne pense pas que le plus tenebroux Philosophe le peut souffrir. Quand un homme reçoit l'investiture d'une dignité, cette dignité fait-elle partie de l'homme? Si cela estoit, Alexandre n'eut pas pû estre homme parfait, s'il n'eut esté Roy. Je di donc, que quand le sang de Christ seroit dans la coupe, il ne peut pas estre appelé proprement testament, ni ce testament ne peut pas estre appelé partie

Bellar. de do testateur, que par figure. Car à
 Euchar. l. prendre mesme ce testament pour
 1. 6.11. l'instrument authentique de la volon-
 ré du testateur, comme veut Bellar-
 min, il est evident que c'est vne me-
 ronymie, de mettre l'instrument, ou la
 declaration écrite de la derniere vo-
 lonté, pour la volonté mesme. Joint
 que l'instrument de cette disposition
 testamentaire de Iesus Christ, est l'E-
 vangile, & que l'Eucharistie en est la
 confirmation & le sceau.

Il ne faut pas s'étonner si les absur-
 ditez que je viens de refuter, sont sui-
 vies d'une temerité étrange, qui porte
 Pag. 180. le Iesuite à dire, *Que S. Paul n'a jamais
 dit aux Corinthiens qu'il leur eut ensei-
 gné tout ce qu'il avoit receu du Seigneur
 touchant l'Eucharistie.* Et cependant
 voicy les propres paroles de l'Apôstre:
 1. Cor. 11. *J'ay receu du Seigneur ce qu'aussi je vous
 ay enseigné, c'est que le Seigneur Iesus en
 la nuit en laquelle il fut livré, prit du
 pain, &c.*

J'ay répondu au long à tout ce que
 p. 236. &c. le Iesuite a voulu déduire de cet autre
 Luc 22. passage de S. Luc, *Je ne boiray plus de
 fruit*

fruit de la vigne, &c. dont le sommaire est, que selon S. Matthieu, & S. Marc, Iesus Christ designe ce qui estoit dans la coupe, par sa substance, disant, que c'est du fruit de vigne, après l'avoir appelé son sang, & après l'avoir donné à boire à ses disciples; qu'ainsi c'estoit en substance du vin, puis que c'estoit du fruit de vigne, & que ce n'estoit son sang qu'en signification. Que ces deux Evangelistes parlent seulement de la coupe de l'Eucharistie, & non de celle de la Pasque. Que S. Luc ne nie pas que Iesus Christ ait parlé de la coupe de l'Eucharistie, & qu'on ne peut inferer autre chose de S. Luc, sinon qu'il a esté dis des deux coupes, *Je ne boiray plus du fruit de la vigne, &c.* parce que les trois Evangelistes ont parlé selon la verité. J'ay cité plusieurs anciens Docteurs, & mesmes quelques vns de nos adversaires pour confirmer nostre creance. J'ay fait voir que le vin consacré ne peut pas estre appelé fruit de vigne, si les seuls accidens du vin demeurent. Qu'Innocent III. disant, *l. 4. myst. Que Christ a appelé fruit de vigne, le vin* pag. 238. &c. Innoc. III. l. 4. myst. missac. 27

qu'il avoit consacré au calice , n'a point entendu, par le fruit de vigne, des accidens de vin sans vin , parce qu'il dit, que Christ a appelé fruit de vigne , ce qu'il avoit consacré. Or il n'avoit point consacré des accidens sans substance. A tout cela que dit-il ? C'est chose pitoyable de voir comme il s'escrime :

pag. 182.

Il dit , *Que Iesus Christ eut esté menteur, s'il eut beu du vin à la seconde coupe qui est celle de l'Eucharistie.* Mais S. Matthieu & S. Marc disent , qu'il a beu du fruit de vigne à cette seconde coupe.

pag. 183.

Il dit sans preuves , que Iesus Christ beut son sang sous les especes du vin. Il ajoûte , *Qu'on ne trouvera pas un seul mot qui nous soit favorable dans les Auteurs que j'ay alleguez , & m'accuse d'en avoir cité la plus part à faux , sans montrer que j'ayé alteré , ou les paroles, ou le sens des passages.* Il s'amuse

page 187.

à relever quelques legeres fautes de l'Imprimeur , au lieu de s'arrester au principal ; comme si quelqu'un amassoit de coquilles au bord de la mer, au lieu de chercher des perles. Il ne répond point aux raisons qui j'ay apport

portées, pour faire voir, que les accidens du pain sans leur substance, ne sont que des chimeres. Car ce qu'il dit, que les accidens existent miraculeusement, a esté refuté : d'autant que j'ay dit, que ^{pag. 239.} si cela est, il faut que les sens les apperçoivent ; parce que les miracles sont sensibles, de mesme que les mysteres sont intelligibles. A cela il ne touche point, il dit seulement que je le renvoye au jugement des sens, qui sont des juges ^{pag. 189. Luc 24.} incompetens de ce different. Et toutesfois Iesus Christ y renvoye ses Apostres, afin qu'ils reconnoissent qu'il avoit vn vray corps après sa Resurrection. I'ay dit, que puis qu'il ap- ^{pag. 239.} pelle les accidens du vin sans vin des vrais fruits de vigne, il faut qu'ils ayent quelque puissance d'agir sans la substance ; & que cela est combattu par tout ce qu'il y a de Docteurs, qui tous enseignent, que les accidens n'agissent qu'en vertu de la substance, parce qu'ils ont vn estre dependant de la substance. Au lieu de répondre, il me fait parler, comme si je tenois que les accidens doivent avoir la puissance ^{pag. 190.}

- Pag. 194.* d'agir sans la substance ; Et c'est vne absurdité que je tire de sa doctrine. Il m'accuse d'avoir vsé du mot de *Roman & de Courtisan*, parlant de l'écriture, & de Dieu mesme, parce que je l'ay blâmé de ce qu'il a emprunté des termes des Romains, & représenté
- Pag. 235.* Dieu en Courtisan, en luy attribuant *des inventions & des artifices*. Il a plustot fait de m'imputer ces prophanes traits de sa plume, que de chercher de cachetes à sa honte : Que s'il y a quelques reliques de bonne conscience,
- Gen. 38.* il fera comme Iudà, vne franche confession de son injustice.
- Pag. 242.* Il ne répond point aux raisons que j'ay apportées, pour montrer par la
- 1. Cor. 10.* force de ce passage de S. Paul, *Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ?* que le pain n'est
- Pag. 198.* pas reellement le corps de Christ. Il dit contre la verité, *Que la fraction du pain se faisoit dans l'Eglise du temps de S. Paul après la consecration* : car l'Apostre a suivi le mesme ordre que Iesus Christ a laissé : & recitant les paroles de l'institution de l'Eucharistie, il dit,
- Que*

Que le Seigneur Iesus après avoir rendu 1. Cor. 11.
graces, rompit le pain. D'où s'ensuit que
la fraction se fit après la consecration.
Il confesse que du temps de l'Apostre, pag. 198.
la fraction & la distribution estoient
distinctes ; mais qu'aujourd'huy son
Eglise en use autrement : qui est dire
qu'elle s'oppose à la pratique de l'E-
glise ancienne. J'ay dit, *Que si en* pag. 243.
l'Eucharistie rompre, signifie distribuer,
il faudroit tourner ces mots des Evan-
gelistes, *le rompit, & le bailla,* par ceux-
cy, *le distribua, & le distribua.* Au lieu
de répondre, il dit, *Que S. Paul parle* pag. 197.
non de l'institution de ce Sacrement, qui
est décrite par les Evangelistes, *mais de*
ce qui se faisoit de son temps. Jugez s'il
s'agit de cela, & si la confusion de sa
plume ne luy a pas fait prendre cet
écart. Il dit sans preuves, *Que nous* pag. 199.
mangeons le pain converti au corps du
Sauveur. Au lieu de repliquer à ce que
j'ay dit, que comme les Gentils man- pag. 244.
geaient réellement de la victime of-
ferte aux Demons, sans qu'elle fut
convertie en ces Demons ; aussi les fi-
deles reçoivent réellement le pain de

l'Eucharistie , sans que ce pain soit converti au corps de Iesus Christ. Il ne répond pas non plus à ce que je luy oppose , pour réfuter ce qu'il a dit touchant le pain de l'Eucharistie , qui est appellé pain après la consecration. Il ne fait que repeter ce qu'il a desja dit dans son premier livre , & n'affoi-

pag. 200.

Page 39.

Gen. 2.

blit aucunement mes réponses. Il me fait dire , qu'Eve avoit esté os, au lieu que j'ay dit dans mon Sermon, qu'Eve est appellée os d'Adam , pource que l'os, ou la coste d'Adam, est la matiere dont elle a esté faite, & qui est demeurée en elle, quoy que sous vne nouvelle forme : mais qu'en l'Eucharistie la matiere du pain selon nos adversaires, ne demeure point, & l'hostie n'en est point composée. C'est sur cela qu'il devoit insister sans alterer mes

pag. 201.

paroles. Il fait vne belle remarque qu'Abraham prit les Anges pour des hommes, & non pas pour des Lyons, pource qu'ils en avoient la figure & les apparences. Cette pensée qui ne nous touche point, ne devoit pas estre étouffée,

pag. 246.

&c.

Ce que j'ay dit touchant la différence qui est entre nos Sacremens, & ceux

do

de l'ancien Testament, demeure en sa force: comme aussi ce que j'ay allegué sur ces passages, *En verité je vous dy, pag. 250. que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point de vie en vous-mesmes: ma chair est vraiment viande, &c. C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien.* Il ne fait que piquoter mes paroles: il tait ce que j'ay dit de plus essentiel: il me renvoye à ce qu'il en a dit ailleurs: & ce peu qu'il avance a esté en partie refuté dans mon premier livre. Qu'on voye depuis la page 250. jusques à la page 264. & on trouvera qu'il repete plusieurs choses auxquelles j'ay répondu. Ce qu'il releve de nouveau est si peu considerable, qu'il ne merite pas vn trait de plume: comme quand il dit, qu'en ce passage, *pag. 209. ma chair est vraiment viande*, le mot *vraiment*, se prend pour reellement, & qu'il exclud le sens metaphorique, selon S. Hilaire, à quoy ce Docteur n'a jamais pensé. Il dit bien, que nous *8. de Tri- prenons vraiment la chair de Christ, & nst.* ne difons-nous pas le mesme? Mais

si on veut inferer de-là qu'on reçoit le corps de Christ oralement & caché sous les figues, quant à la substance: je diray aussi, qu'il est revestu & pris corporellement, quant à la substance dans les eaux du Baptême.

Idē ibid.

car S. Hilaire dit après S. Paul, *que nous le revestons au Baptême*. Le mot *vrayement*, a deux significations principales: l'une, pour exprimer réellement & véritablement par opposition à ce qui est dit faussement: l'autre, pour dire proprement par opposition à ce qui est dit par figure. Or c'est au premier sens que ce Docteur dit, que *nous mangeons vraiment la chair de Christ, & non pas au second*. Maldonat dit,

*Maldonat
in Ioan.
6. 6.*

Que la chair de Christ n'est pas appelée vraie viande, pource qu'elle est vraiment mangée, &c. Mais pource qu'elle nourrit vraiment les ames, & leur donne vie éternelle. C'est aussi vne absurdité & vne bassesse de sa plume, quand il dit,

*pag. 210.
Ioan 6.*

celuy qui mange ma chair & qui boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy, se fait par l'attachement réel,

reel, & corporel du corps de Christ avec le
 nostre. Car il ne considere pas que par
 ces paroles le Sauveur montre, qu'il
 demeure en nous en la maniere que
 nous demeurons en luy. Or nous de-
 meurons en luy spirituellement; parce
 que nos corps n'entrent pas dans le sien,
 mais nous sommes incorporez en luy
 par son Esprit, donc aussi il demeure
 en nous spirituellement, & son corps
 n'entre pas dans les nostres. Il fait voir
 yne foiblesse qui ne se peut souffrir,
 m'accusant d'avoir appellé *Concile ge-
 neral*, celuy qui se tint sous Nicolas II.
 où Berengarius fit abjuration de no-
 stre creance sur le sujet de l'Eucharis-
 tie. Il appelle cela *ignorance inexcu-
 sable*, & cependant Bellarmin l'appelle
Concile general. Or je l'ay ainsi appellé,
 non qu'en effet il soit tel, mais parce
 que nos adversaires luy donnant ce
 nom, & m'en servant contre eux; j'ay
 creu que les preuves que j'en tirerois
 seroient plus authentiques. Pour luy
 montrer que je n'ay pas pris Nicolas I.
 pour Nicolas II. & que ce n'est qu'un
 erreur de l'imprimeur, j'ay ailleurs

Page 213.

214.

Tom. 2.

Concil.

Synod.

Rom. sub

Nicol. II.

Bellar. de

Euchar. l.

3. c. 8.

Traité de

l'Eglise.

P. 414.

allegué ce mesme Concile sous Nic-
 las II. il ne devoit pas donc vomir des
 flammes pour vn si foible sujet. Au
 fonds il faut qu'il confesse, ou que ce
 Concile, disant, *que le corps de Iesus
 Christ est brisé des dents des fideles, non
 seulement en Sacrement, mais en verité,*
 a eu la creance des Capernaïtes, ou
 qu'il a erré. C'est ce que j'avois obje-
 cté au Iesuite. Dire que le corps de Iesus

pag. 261.

*Christ est brisé sous les especes, comme il
 fait, alleguant la glose du decret sur le
 canon, Ego Berengarius, n'est pas vne
 réponse qui satisfasse, parce que cet-
 te glose est contraire au texte qui por-*

pag. 215.

*te expressement, Que le corps mesme en
 verité, & non en Sacrement seulement,
 est brisé avec les dents: là où la glose
 veut, que ce soit l'espece, ou le Sacre-
 ment externe tant seulement qui soit
 brisé, & non le corps mesme en veri-
 té, lequel demeure tout entier. Après
 cela il taille, mais comme vn homme
 qui n'a pas son conte, & qui dissimule
 son déplaisir. Il dit qu'il ne nous im-*

pag. 216.

*pose point, quand il dit, Que nous
 ne presentons en la Cene que du pain
 comme*

cōmun: cette calomnie a esté desja refutée. C'est le privilege de son caractère que d'imposer à la verité. Il dit, pag. 217.
que le corps de Christ est present en l'Eucharistie, encore qu'il y soit couvert des especes, mais qu'il n'y est pas present d'une presence visible. I'ay montré dans mon pag. 68.
Sermon, que le corps de Christ n'est point couvert des especes, & qu'il n'y est point present invisiblement. A quoy j'ajoute ce que dit S. Augustin August. de verbis Dom. Sermon. 60.
de nostre Sauveur: *Il est bien tousjours avec nous par sa Divinité; mais s'il ne s'en estoit allé corporellement d'avec nous, nous verrions charnellement son corps, & ne le croyrions jamais spirituellement.* C'est à dire nous ne croyrions jamais qu'il fut avec nous par son Esprit, qui est le Consolateur qu'il avoit promis; parce qu'il dit cela exposant ces paroles de Iesus Christ: Iean 16,
Il est expediant que je m'en aille; car si je ne m'en vay, le Consolateur ne viendra point à vous. Notez qu'il fait vne opposition entre la Divinité du Fils de Dieu, & son humanité, & dit que selõ celle-là, il est tousjours avec nous, c'est à dire invisiblement;

& que selon celle-cy, il s'en est allé : d'où s'ensuit que son corps n'est plus icy du tout. Loignez à cela que selon ce Docteur, on verroit icy le corps de Christ, si selon son humanité qu'il appelle estre corporel, il y estoit encore : ce qui détruit la distinction de la présence visible & invisible du Iesuite. De plus, par cette absence est verifiée la promesse que le Sauveur avoit faite d'envoyer le Consolateur. Or nous ne croyons point que cette parole fut accomplie, si le Seigneur ne s'en estoit allé, & s'il estoit encore icy bas.

P. 264. J'ay prouvé par S. Cyrille de Jeru-
 265. salem, par S. Augustin, & par S. Cyril-
 Cyrill. le d'Alexandrie, que Iesus Christ ne
 Hieros. nous a laissé aucune présence, depuis
 catech. 14. son Ascension au Ciel, que celle de
 August. son Esprit. Il n'ose toucher à ces passa-
 tract. 50. ges qu'en passant: il est de l'humeur de
 in Ioan. ceux qui ayment mieux demander la
 Cyrill. vie, que de se defendre. Il dit que ces
 Alex. l. 1. passages ne luy sont point contraires :
 in Ioan. ajoutant, que ce qu'ils disent, qu'en-
 c. 45. core que le Sauveur soit aujourd'huy absent,
 Pag. 127. quant à sa chair, il est toujours present
 quant

quant à l'esprit ; n'est pas au sujet de l'Eucharistie ; mais pour montrer qu'il estoit Dieu , & immense ; & qu'à raison de son immensité , il est par-tout selon sa providence, sa grace ineffable & invisible, qui sont, dit-il, les termes de S. Augustin. Qu'y a-t-il de plus foible que cette réponse : car ces passages posent simplement vne absence du corps de Christ de la terre , & la presence de son Esprit avec nous, cōme fait particulièrement celuy de S. Augustin , contre lequel le Iesuite fait semblant de donner quelque atteinte, voyons si elle luy reüssira. S. Augustin dit sur ces paroles, *Vous aurez toujours les portes avec vous, mais vous ne m'aurez pas toujours. Que le fils de Dieu parloit de la presence de son corps ; car selon sa providence, selon sa grace ineffable & invisible, est accompli ce qui a esté dit par luy. Voila je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation du monde.* Il ajoute, que selon sa chair il est monté au Ciel , & n'est plus icy. Or il est tout evident, que S. Augustin exclud de la terre la presence du corps de Christ , non

seulement à l'égard de la visibilité, mais simplement & absolument; de sorte que par la force de ce passage, il ne faut point établir vne presence invisible de son corps en l'Eucharistie. Car il oppose la nature divine de Christ, selon laquelle il est dit, qu'il est icy tousjours avec nous, à la nature humaine, selon laquelle il est dit, que nous ne l'aurons pas tousjours, & qu'elle n'est plus icy. Or cette opposition est renversée, si on restreint la presence corporelle à la seule visibilité. Car puis que la presence perpetuelle de Christ avec nous s'entend de la presence invisible de sa Divinité, il est clair que l'opposition est détruite, si on comprend dans l'autre membre, que le corps de Christ n'est pas visiblement avec nous, mais qu'il y est invisiblement, de sorte que les membres de cette opposition ne seront pas divers: or il faut qu'ils le soient, & que ce qui est nié en l'un, soit affirmé en l'autre. Joint que puis que Iesus Christ dit, *Vous ne m'aurez pas tousjours, & non, Vous ne me verrez pas tousjours*, il
conste

conste que S. Augustin parle, non de ne voir pas, mais de n'avoir pas toujours la presence de l'humanité de Christ, de mesme qu'il parle d'avoir toujours la presence de sa Divinité : & de fait ces mots, *il est monté au Ciel, il n'est plus icy*, le montrent evidemment : car le départ, & le changement d'un lieu, exclut toute presence en ce lieu. L'homme, dit ce mesme Docteur, touchant Christ ^{August.} homme, *selon le corps est en un lieu, & part d'un lieu, & quand il est venu en un autre lieu, il n'est plus au lieu d'où il est revenu ; mais Dieu remplit tout, & est en tout lieu, &c.* Le lecteur jugera si le Iesuite a raison de dire, que ce que dit S. Augustin n'est pas au sujet de l'Eucharistie, puis qu'il exclut la presence totale du corps de Christ en la terre : Car il s'ensuit de-là qu'il n'est ni visiblement, ni invisiblement en l'Eucharistie, quant à sa substance corporelle.

Le Iesuite découvre vne extreme ^{pag. 218.} foiblesse, quand il m'accuse, ^{219.} ou d'avoir dit, qu'Enoch & Elie sont montez

au Ciel par leur vertu, (ce qui est vne calomnie) ou de n'auoir point répondu. Et je dy, ou qu'il n'est pas jour quand le Soleil luit, ou que le Iesuite est tombé en syncope. L'ay répondu dans mon Sermon à cette objection, que puis que Iesus Christ deuoit faire vn si grand miracle que d'élever sa chair au Ciel, il ne faut pas trouver estrange qu'il puisse faire entrer sa chair en nos corps. L'ay donc dit entr'autres raisons, que les Iuifs ne doutoient point que l'Ascension de Christ au Ciel ne fut fort possible, comme estant desja venuë en Enoch & en Elie: Et partant que Christ n'a pas voulu prouuer la possibilité de l'entrée de sa chair en nos corps par ce miracle, autrement il auroit prouué vne chose du tout inouïye, par vne chose qui estoit desja arrivée en quelque vns. De-là il conclud ou qu'il faut que j'aye dit, ou qu'Enoch & Elie sont montez au Ciel par leur vertu, ou que je n'ay point répondu à cette objection. Mais en ce qu'il dit, il n'y a pas vne seule goutte de bon sens. La comparaison n'est pas

p. 58. 59.

pas en ce qu'Enoch & Elie ont esté élevez au Ciel par leur vertu, de mesme que Iesus Christ ; car on sçait bien qu'ils n'y ont pas esté élevez d'eux-mesmes ; mais simplement en ce qu'ils y ont esté élevez : ce qui suffit pour établir le miracle, & pour faire voir que cette Ascension du Sauveur n'estoit pas vne chose que les Iuifs ne creussent possible, puis que l'ascension au Ciel d'Enoch & d'Elie, qui avoit precedé celle de Iesus Christ, leur estoit connue.

Il ne répond point à ce que j'ay dit, *pag. 266.*
Que puis que nostre faim est vne faim de l'ame, nostre manger ne se peut faire que par l'ame. Que puis que nous ne voyons Iesus Christ que par les yeux de la foy, nous ne le pouvons manger que par foy. Que puis que c'est spirituellement que nous goustons combien le Seigneur est bon, & que nous le vestons spirituellement, nous ne le pouvons manger que spirituellement.
Car ou il repete ce qu'il a desja dit *pag. 220.*
dans son premier livre, & à cela j'ay &c.
satisfait dans mon livre precedent ; *pag. 266.*
ou il obmet de refuter les repliques &c.

L

pag. 220. que j'ay faites aux siennes, ou il de-
guise mes paroles, ou il dit des choses
absurdes ; comme quand il dit, *Que le
desir de l'ame peut estre de manger corpo-
rellement.* Ce qui est autant estrange,
que si on disoit, que le corps peut
manger spirituellement. Il pense de se
bien expliquer disant, *que l'ame peut
desirer que le corps mange.* Mais s'ensui-
vra-t-il de-là, que l'ame puisse man-
ger corporellement? Je diray aussi que
l'ame peut desirer que le corps soit
vestu, & par consequent, que l'ame
pourra estre vestuë corporellement.

**CHAP**



CHAPITRE V.

Remarques sur le Chapitre XVI.

L'Argument que j'a y pris d'une épingle cõtre la transsubstantiatiõ, l'a si avant piquée, que la blessure en est mortelle. Le Iesuite a entrepris sa guérison; mais tous ses remedes, & tous les soins, n'ont fait qu'irriter sa playe, & & il a esté contraint de la laisser dans vne foiblesse si extreme, qu'elle n'en relevera jamais, tellement qu'elle n'a plus besoin que d'un tombeau, avec vn funeste titre, pour faire ce morceau d'Epitaphe, *Cy gist la transsubstantiation.* L'argument est tel, si vne épingle perce l'hostie consacrée, ou elle ^{pag. 272.} perce le corps de Christ, ou les accidens du ^{273.} pain, ou le pain. Non le corps de Christ qu'on dit estre dans l'hostie sous vn poinct & qui est impassible; non les accidens du pain, parce qu'on ne peut pas percer des

lignes, & des superficies; C'est donc le pain qui est percé en sa substance. Ce qui est du tout contraire à la doctrine de la transsubstantiation. C'est icy où le Iesuite s'agite avec vn si mal-heureux succès, qu'en voulant defendre sa cause, il l'a décrié: & quand elle seroit autant recevable, oomme elle est a rejeter, elle empireroit entre ses mains. Il fait la mesme réponse qu'il avoit faite dans son premier livre, qui est,

Pag. 224. Que l'épingle perce les especes, c'est à dire la quantité, ou les lignes, & les superficies, avec les accidens qui sont en elles. Et parce que j'avois dit, que des accidens, ou des lignes & des superficies ne peuvent point porter cette épingle, ni aussi le pain, puis qu'on dit qu'il n'y est plus; non encore le corps de Christ, parce qu'on dit que l'épingle ne le perce point; & qu'ainsi il faudra necessairement qu'elle tombe à terre lors que le Prestre tient l'hostie, autrement qu'il s'ensuivra que la substance du pain la soutient, & partant qu'elle demeure après la consecration. Il replique, que les mesmes lignes & superficies portent l'épingle & l'empeschent de
tomber

tomber. J'ay employé environ vingt pag. 273.
pages pour faire voir l'extravagance Et.
de cette réponse, en laquelle tout ce
qu'il a sçeu icy apporté pour l'appuyer
se trouve refuté. J'ay dit, que le Iesui-
te parlant d'une quantité sans matiere,
ou sans substance, pose une quantité de
rien: qu'ainsi une épingle perce le rien au
lieu d'une quantité. Que si la quantité
existe sans substance, ou elle est indeter-
minée, ce qui ne peut point estre, n'y ayant
rien au monde, excepté Dieu, qui ne soit
borné, ou elle est déterminée. Ce qui n'est
pas, selon le Iesuite, qui établit une
quantité sans substance; & toutesfois
la quantité est actuellement déterminée
par la substance, ou par la forme substan-
tielle. Que l'inherence au sujet est essen-
tielle à la quantité. Que l'aptitude à inhe-
rer n'est pas séparée de l'inherence actuelle:
qu'elle n'en est pas mesme distinguée que
par nostre raisonnement, & non d'elle-mes-
me, & reellement. Que l'aptitude à in-
herer se prend pour l'essence de l'accident,
ou pour l'acte premier, & l'inherence
actuelle, pour l'existence, ou pour l'acte se-
cond, & que cet acte second ne peut point

estre séparé d'avec le premier, ou l'existence d'avec l'essence, puis que l'essence est comme le principe de l'existence. Et par conséquent que l'inherence actuelle, ne peut point estre reellement séparée d'avec l'aptitude à inherer. Qu'encore que cette inherence actuelle, qui est l'existence de l'accident, soit contingente au regard de tel & de tel sujet, elle est neantmoins nécessaire à l'accident. Que c'est chose contingente que la secheresse soit actuellement icy, ou là; mais que ce n'est pas chose contingente que la secheresse qui est actuellement, soit inherente à ce sujet particulier, ou à cette pierre, ou à cet arbre, ou en quelque autre lieu. Que l'inherence actuelle est de l'essence constitutive de l'accident existant actuellement: qu'une épingle peut percer une substance à cause de sa longueur, ou de sa largeur, mais qu'il ne s'ensuit pas que cette longueur, ou cette largeur puisse estre percée sans substance. Que si cette épingle peut percer une longueur, ou largeur, sans qu'il y ait rien de long, ni de large, qu'elle pourra percer plus ou moins une partie de cette longueur ou largeur qu'une autre. Or où il n'y a rien de

long

long, ni de large, il n'y a point de parties de longueur, ni de largeur : & partant vne partie ne pourra pas estre plus ou moins percée. A toutes ces choses, & à plusieurs autres que j'ay mises en avant, & qui serót rapportées cy-aprés, le Iesuite satisfait tres-mal, ou il m'impose, ou il s'écarte, ou il laisse la plus grande partie de mes raisons, ou il ne fait qu'effleurer celles qu'il attaque. Il dit, *que selon ma Philosophie, pag. 226. l'ame de S. Pierre n'est pas ame.* Et où est-ce que j'ay dit chose qui approche tant soit peu de ce discours, que cela est bien à propos sur le sujet qui est icy traité? Ne pouvant répondre à la matiere presente, il cherche vne nouvelle querelle. Il dit, *Qu'en l'Eucharistie il y a plusieurs choses quantes, comme la blancheur; car elle a sa longueur, sa largeur, & sa profondeur.* Qu'elle rudesse est celle-cy, pour ne dire pis? Il s'oppose à Innocent III. qui dit, *qu'en l'Eucharistie il y a quantité, mais qu'il n'y a rien qui soit quante.* Et toutes-fois le Iesuite appelle la blancheur vne chose quante, ayant sa longueur, sa

largueur & sa profondeur. Il confond la qualité avec la quantité. Je ne pense pas que cet homme parle sérieusement, ou qu'il se moque en secret de ceux qui le croient; sur tout quand il dit des autres accidens qui demeurent dans l'hostie consacrée, de mesme que la blancheur, *qu'ils ont leur longueur, largueur & profondeur*: ainsi l'odeur & la saveur auront ces trois dimensions. Il dit, *que la quantité communique ces dimensions à la blancheur*: & je dis, que la quantité n'a nulle action sans la substance, & partant qu'elle n'est point sans son sujet. Il dit, *Que la quantité conservée surnaturellement en l'Eucharistie est desormis, non par aucune substance, mais par sa propre nature*. Il parle sans s'entendre soy-mesme. Veut-il que Dieu par sa vertu infinie supplée la causalité du sujet, qui est la substance du pain, & qu'il conserve luy-mesme la quantité, & les autres accidens, qui estoient auparavant conservez par cette substance? Je dis qu'il raisonne tres-mal; car si le sujet qui est la substance du pain

tenoit

Page. 127.

tenoit lieu de cause efficiente aux autres accidens, Dieu en pourroit bien supplier la causalité, en se rendant la cause efficiente de ces accidens; mais ce sujet leur tenant lieu de cause matérielle, ce seroit vne injure à Dieu, de dire qu'il en supplée la causalité, parce qu'il seroit luy-mesme le sujet auquel ces accidens resideroient. Il peut bien, comme cause efficiente, produire par soy-mesme immédiatement la quantité & la blancheur, & conserver surnaturellement ces accidens; mais non servir de sujet à ces accidens, & les conserver en soy-mesme immédiatement. Il peut bien surnaturellement faire qu'une chose ait quantité & blancheur, & conserver cette quantité & cette blancheur, mais non surnaturellement avoir ni quantité, ni blancheur. Il faut donc que la quantité qui est en l'Eucharistie soit déterminée par sa substance, qui est le pain, autrement elle n'est qu'une chimere.

Il dit, *Que l'inherence actuelle n'est point de l'essence de l'accident. Que Dieu* Pag. 227.
228.

peut separer. l'inherence actuelle de l'existence d'un accident, & que cette inherence est seulement accidentaire, & par consequent separable. J'ay montré, Que l'inherence actuelle est une propriété essentielle, & inseparable de l'accident. Le Jesuite dit sa creance sans toucher à mes raisons. J'ajoute, que c'est en vain qu'il se couvre de la puissance de Dieu, laquelle il ravale, sous ombre de l'exalter, luy attribuant de choses contradictoires. Pour le convaincre, je dis, que la figure qui est vne espee de la qualité, ne peut point exister surnaturellement sans corps, ni la relation entre l'homme engendrant, & l'homme engendré, qui est appellé paternité, sans l'homme; & qu'il y a de la contradiction de dire, que l'action soit sans la substance qui agit, la passion sans la substance qui souffre, la session, & la station sans le sujet qui est assis, & qui est de bout. N'avoüera-t-il point que l'accident depend davantage de la substance, que la substance de l'accident? Or la substance (c'est à dire celle qui est créée) ne peut point

pag. 275.
&c.

estre sans quelque accident, cōme sans son vocation, & sa durée; parce que tout ce qui est, est en quelque lieu, & en quelque temps: il faut donc qu'il confesse qu'à plus forte raison l'accident ne peut point estre sans la substance. Gregoire de Nyffe dit, *Que la figure n'est point sans corps.* Photius Patriarche de Constantinople dit, *Que l'accident est ce qui est en quelque chose, & qui ne peut point subsister sans la chose qui luy sert de sujet.* Et S. Augustin est bien exprés: *Ostez, dit-il, aux qualitez des corps, les corps mesmes, & elles ne seront nulle part, & partant il est necessaire qu'elles ne soient point.* Le Ie-
Gregor. Nyff. in Hexa. Photius in synops. Categ. August. Epist. 57.

Le Ie-
pag. 228.

suite me fait dire, que l'accident qui existe, a son existence de soy-mesme. Au lieu que j'ay parlé tout autrement. I'ay dit, *Que l'existence actuelle en un autre, comme un sujet d'inhesion, & l'existence actuelle de soy, sont deux différences qui divisent l'estre actuellement existant, c'est à dire la substance & l'accident, & ainsi qu'elles conviennent essentiellement à ces deux especes, tellement que la substance a essentiellement sa subsistence*
pag. 278. pag. 279. 280.

172 *Remarques sur le livre*
de soy, & l'accident a essentiellement son
existence actuelle d'un sujet d'inhesion,
& non de soy; car il est necessaire que tout
ce qui a estre, ait l'une ou l'autre de ces
existences; parce que telles existences sont
contradictoirement opposées, &c. Il ré-
pond, Que cette Philosophie est fausse;
& que comme la subsistence actuelle n'est
pas essentielle à l'humanité du Sau-
veur; aussi en l'Eucharistie l'inherence
actuelle n'est pas essentielle à la quan-
tité. C'est mal à propos qu'il allegue
l'exemple de l'humanité de Christ.
Pour l'instruire, je dis qu'il y a double
subsistence: l'une, qui établit la subsi-
stence en l'estre de la substance: & l'au-
tre, en l'estre de la personne. La pre-
miere est vne subsistence d'indepen-
dance du sujet. Et la seconde est vne
subsistence d'incommunicabilité pour
constituer vn tout. Celle-là convient
à toute substance complete, & incom-
plete, à elle seule, & tousjours: Et la
seconde ne convient qu'à vne sub-
stance complete, ou à la personne.
Celle-là est l'existence de la substan-
ce; & celle-cy est vn moyen, ou
posit

pag. 229.

positif, ou negatif ajoûté à l'existence de la substance. L'humanité de Christ a la premiere subsistence qui établit l'estre de la substance, parce que c'est vne vraye substance, qui a son existence & son independance du sujet, n'estant pas au Verbe divin, comme on son sujet; parce qu'elle n'y est pas inherente comme son accident; Mais elle n'a pas la seconde subsistence qui établit la substâce en l'estre de la personne, pource qu'elle n'est pas actuellement vne personne humaine, mais elle est vnice à la nature Divine pour constituer vne seule personne; autrement il y a auroit deux personnes en Christ, ce qui seroit vne heresie. Or que l'humanité du Sauveur subsiste au Verbe divin, comme en vne personne, cela ne repugne point à la nature de la substance, puis qu'elle n'y subsiste pas comme vn accident en son sujet: Car vne chose peut estre dite estre en vn autre, ou comme vn corps en son lieu, ou cômé les parties en leur tout, ou comme le genre en ses especes, & les especes en leurs individus,

ou comme les natures en la personne qui en est composée, ou comme les accidens en leur sujet d'inhesion. Toutes ces manieres d'exister conviennent fort bien à la substance, à l'exclusion de la dernière. Je dis donc, que la subsistence actuelle d'indépendance du sujet, est essentielle à l'humanité de Christ, & qu'elle n'est pas contraire à la nature de la substance; de même que l'inherence de l'accident hors de son sujet, est contraire à la nature de l'accident. Sur ce que j'ay dit, que l'existence actuelle de la substance qui existe essentiellement de soy, & l'existence actuelle de l'accident qui existe essentiellement en vn sujet d'inhesion, & non de soy, sont contradictoirement opposées. Il replique, *Que je me trompe*: mais il se prend de luy-mesme: car puis qu'il dit, *Que la contradiction n'est qu'entre vne chose positive d'un costé, & negative de l'autre*; il est obligé de reconnoître qu'icy il y a de la contradiction. Et de fait, puis qu'il faut nécessairement que l'une de ces existences appartienne à la substance,

&c

& l'autre à l'accident, & que la substance actuellement existente ne peut point inherer en vn sujet comme l'accident, & l'accident actuellement existant ne peut point exister de soy cōme la substance: qui ne void qu'il y auroit de la contradiction, si on disoit que la substance existe comme l'accident, & l'accident cōme la substance? Car ce seroit poser vne chose d'un costé, & la nier de l'autre. Ce seroit dire qu'une mesme chose tout ensemble est, & n'est pas: que la substance est accident, & que l'accident est substance.

I'ay dit, *Qu'un accident ne peut échoir* page 281
à un autre accident, sinon entant que tous deux sont accidens d'un mesme sujet. Et partant qu'une épingle ne peut point percer des lignes & des superficies, qu'entant que ce sont accidens d'un mesme sujet. Il page 230
répond: Que cela est vray naturellement; mais qu'en l'Eucharistie la quantité reçoit surnaturellement en soy les autres accidens, comme la blancheur & la chaleur. Je l'ay desja tiré de ce retranchement de la puissance de Dieu, dans lequel il se

jette. Il fait comme les Eutychiens, qui pour prouver que la nature divine de Christ avoit esté changée en la nature de la chair, parce qu'il est dit, *Que la Parole a esté faite chair*, disoient, lors qu'on leur montrait par la nature immuable de Dieu, que cela ne se pouvoit point entendre de la conversion de la Deyté en chair, *Que toutes choses estoient possibles à Dieu*. Je dis, qu'il se sert de la puissance de Dieu pour maintenir vne absurdité toute manifeste : Car il baille cette quantité qui n'est en aucun sujet, & qui reçoit les autres accidens, pour vne grandeur, longueur & largeur, où il n'y a rien de grand, ni de long, ni de large. Ce qui est vne pure fiction. J'ay dit, *Que cette quantité ne peut estre sans substance, qu'elle ne soit substance*; parce qu'elle n'est ni en acte, ni en puissance inherente en vn sujet, & ainsi elle existe de soy : ce qui est inoüy. Le Iesuite répond: *Que cette quantité est vn accident qui est inherend en puissance en vn sujet, de mesme que l'ame de S. Paul retient l'apuitude naturelle d'informer son corps*. Il se defend tres-
mal

Jean 1.

Theodor. in
Accept.

pag. 282.

pag. 231.

mal. Car j'ay dit, Que cette puissance
 sens ou naturelle, ou obedientielle: si elle est
 naturelle, elle peut reprendre son sujet, par-
 ce qu'il n'est sans puissance passive naturelle, ré-
 pond quelque puissance naturelle, pour sa
 reduire en acte selon la nature. Que
 Rome n'accordera point, qu'en l'Eucharis-
 tie la quantité du pain puisse estre réunie
 à son sujet, qui est la substance du pain.
 Car il s'ensuyvroit que ce qui est péri, pour-
 roit estre réparé le mesme en nombre.
 Ce qu'on ne scauroit soustenir. Que si
 cette quantité est en un sujet par une puis-
 sance obedientielle, qui est une puissance
 négative; j'ay dit, qu'en cette puissance,
 il y a une telle impuissance, qu'une chose est
 naturellement inhabile à une autre. D'où
 j'infère que si la quantité n'est point
 en acte inherente en un sujet, mais
 qu'elle y est inherente par une puis-
 sance négative, qu'elle sera inhabile à
 l'inherence au sujet. J'ay ajoûté, Que page 28,
 si l'accident qui est sans sujet, & quelque
 puissance d'estre en un sujet, il pourra pas-
 ser d'un sujet à un autre, selon cette apri-
 sude. Ce qui ne se peut dire. Et par-
 tant, si la quantité sans substance n'est

ni en acte, ni en puissance inherente
 en un sujet, il s'ensuit qu'elle existe de
 soy, & qu'elle est vne substance, & non
 un accident. A tout ce raisonnement
 le Iesuite ne répond point: car ce qu'il
 dit de l'exemple de l'ame, est hors de
 propos; parce que l'ame existe séparée
 du corps, au lieu que la quantité ne
 peut point exister hors de son sujet.

page 285.

J'ay aussi dit, *Que si la quantité est le su-
 jet des autres accidents, de la douceur, de la
 blancheur, de la pesanteur, & de la dureté
 du pain, cette quantité sera dite douce,
 blanche, pesante & dure: ce qui est
 fort absurde; parce qu'il ne scauroit
 monter que naturellement des acci-
 dens puissent échoir à cette quanti-
 té qui est sans substance. Que si l'hostie
 se moïsse, ou si le catin se gèle, des lignes
 & des superficies seront le sujet de ces
 moïssure & gelure. Si l'on brûle une ho-
 stie, des cendres en proviendront: & qu'il
 faudra qu'elles soient produites par des ac-
 cidents, & qu'une substance provienne de ce
 qui n'est point substance: ce que l'oreille
 ne peut souffrir. De plus, j'ai dit, *Qu'une
 quantité ne combat point contre l'autre*
 pour*

pour la chasser d'un meisme sujet. Et que
 si la quantité sert de sujet aux autres acci-
 dens, elle sera susceptible des contraires,
 parce que les espèces peuvent estre alterées,
 & de dencez devenir aigres. Que la quan-
 tité produira quelque action, cōme de ven-
 uer la foy, & de nourrir; parce que c'est
 le sujet proprement qui fait ces actions; &
 que la quantité n'a nulle action sans la
 substance. J'ay dit, Que pour éviter tout
 l'embrouilllement, la Escolle devoit rendre
 l'opinion d'Occam, & dire, que la quantité
 n'est en effect autre chose que la matière. Pag. 286.

Qu'il y a de quoy Estonner de ce qu'il veut
 que la quantité soit sans sujet, & non la
 quantité, puis que la quantité depend d'un
 Sūjet de la substance; à laquelle elle est
 immédiatement unie; au lieu que la quan-
 tité est en la substance corporelle médiate-
 ment par la quantité. Que si cette quan-
 tité existe de soy, ou elle est en quelque lieu,
 ou par tous, ou elle n'est en aucun lieu: que
 si elle est en quelque lieu, ou elle y est reple-
 tivement, ou circonscriptivement, ou des-
 titivement: qu'elle n'y peut point estre en
 aucune de ces manières; non en la pre-
 mière, puis que cela n'est convenant qu'à Dieu.

Occam in
 Categ.

lib.
 1. 287.

non en la seconde, parce que cela est propre
 à un corps naturel: non en la troisième,
 parce qu'il n'y a que les substances spiri-
 tuelles qui soient en cette sorte en lieu. Que
 si elle est par tout, son estre est infini: ce
 qui est inconcevable: Et ainsi qu'elle n'est
 en aucun lieu, c'est à dire, qu'elle n'est en
 aucun point. De rochef, j'ay dit, Que si une
 hostie consacrée est empoisonnée, des acci-
 dens sans sujet ne sont pas empoisonnés,
 mais la substance du pain, puis que le corps
 de Christ est inalterable & incorruptible,
 & ainsi que la substance du pain devient
 après la consécration. Que selon Thomas
 d'Aquin, l'on pourra estre sustanté long-
 temps, si l'on prend des hosties & du vin
 consacrez en grande quantité. Et que selon
 Suarez, si un homme mange un pain tout
 entier consacré, il en sera nourri & seault,
 en la mesme façon qu'il le seroit d'un pain
 non consacré. D'où s'ensuit, que puis
 que des accidens sans sujet ne peuvent
 point nourrir nostre corps, que le pain
 & le vin de l'Eucharistie ne changent
 point de substance. A tout cela le le-
 suite est si en peine de répondre, qu'il
 passe sous silence une grande partie de

mes

.

.

 Thomas
 sum. part.

 d. 77.
 art. 6.

Suarez. 1. 3.

in 3. disp.

57.

mis raisons. Et ce qu'il dit n'est qu'une
 exposition de sa doctrine : comme
 on le voit, Voilà ma créance, prenez-la,
 ou la laissez. C'est icy où l'on void de
 nouveau que nostre Mérciet ne paye
 point, & qu'estant devenu insolvable,
 il ne peut éviter la disgrâce d'une hon-
 teuse banqueroute. Il dit, *Que la quan-* page 232.
tité de l'Eucharistie est appelée blanche,
chaude & ronde; & que si l'hostie est brû-
lée après la consécration, on en verra les
cendres que les accidens n'ont point pro-
duites; mais Dieu qui en qualité de cause
première, supplée au défaut des causes se-
cundaires. En quoy il donne gain de cause
à sa vérité, car il ne répond point à cet
axiome des Philosophes, Qu'un acci-
dent n'opère point d'un autre accident, si
non en tant qu'ils échouent tous deux à un
mesme sujet. Il faut donc qu'en l'E-
ucharistie, le sujet qui est la substance
du pain demeure, & que la quantité
est appelée blanche, chaude &
ronde, soit inhérente en ce sujet, de
même que les autres accidens. Ce
qu'il dit, que Dieu produit les cendres
d'une hostie brûlée après la consécration,

182 *Remarques sur le livre*

parce qu'il supplée au défaut des causes secondes, est vne estrange pensión. Dieu peut bien estre considéré cōme cause efficiente, entant qu'il peut faire par soy-mesme tout ce qu'il fait par les causes secondes; mais non comme prenant la place de la cause materielle, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus. Il peut bien produire des cendres d'une hostie par soy-mesme, toutesfois il n'y aura point de quantité, ni d'accidens sans sujet; mais il produira cet effet cōme cause efficiente en vn sujet sans cause seconde. Mais ce seroit vn opprobre à sa Majesté & à sa puissance, de supplier au défaut des causes secondes en qualité de cause materielle; parce que rien de ce qui marque de l'imperfection, comme fait la nature de la matiere, ou du sujet, ne peut estre attribué à Dieu. Il passe à vne autre pensión que la raison ne peut souffrir, disant, *Que la quantité qui est impenetrable soutient l'épingle dont vne hostie consacrée est transpercée, & qu'elle l'empesche de tomber.* C'est donc la quantité, entant qu'elle est dans son sujet, qui est la

page 233.

la substance de pain qui fait cet office, parce que hors de son sujet elle n'est rien. *Quand est-ce, dit S. Augustin, que l'on me persuadera, que le sujet estant dé-* August. soliloq. l. 2. c. 19.

Il a puisé dans le trésor de son pag. 234.
 esprit cette autre belle pensée, que la quantité sans substance, est en lieu circonscriptivement ou septicivement. Il se plaît à forger des rêveries. Estre en lieu circonscriptivement, qui est le propre d'un corps naturel, emporte occuper nécessairement un lieu, que l'aptitude de l'occuper ne doit jamais être séparée de l'acte. On dira d'un Peintre qu'il peut faire des tableaux, parce qu'il n'en fait pas tousjours; ou d'un oiseau, qu'il peut voler, parce qu'il ne vole pas tousjours; mais on ne dira pas d'un corps, qu'il soit en cette sorte propre à occuper un lieu, parce qu'en effet il l'occupe aussi tost qu'il existe. Estre en lieu circonscriptivement, désigne une estenduë de parties les unes hors des autres. Et le Jesuite attribue ces choses à une quantité sans sujet, à des lignes &c. à des superficies, qui

n'ont de fondement que dans des fictions de son cerveau. Quelle quantité nous baille-t-il, puis qu'il n'y a ni ligne, ou estenduë en longueur, ni superficie, ou estenduë en longueur & en largeur, ni corps, ou estenduë en longueur, largeur & profondeur? Car la quantité du pain sans pain, qu'il dit estre dans l'Eucharistie, est de cette nature. Es comment est-ce que cette quantité peut estre en lieu *repletivement sans y laisser rien de voides, & sans permettre qu'une autre quantité y entre, comme ajoutè l'adversaire, si elle est sans corps, ou sans la matiere du pain?* Je dis bien, qu'en cet espace que le pain occupe avant la consecration, il n'y a rien de voides après la consecration; parce qu'il est occupé par des accidens inherens à la substance du pain laquelle demeure, encore qu'il y ait changement d'usage: mais je conclus de la creance du sieur Mercier, que cet espace est en effet voides, car le voides, selon Aristotle, n'est autre chose qu'un espace qui n'est pas occupé par un corps; de mesme que le lieu, selon S. Augustin, n'est

*Arist. l. 4.
pbyf. 1.
August. de
Gen. ad
lit. c. 18.
& l. 83.
quast.
q. 20.*

n'est autre chose qu'un espace qui est occupé par un corps. Cet espace est donc vuide, si le corps du pain de l'Eucharistie cesse d'estre après la consecration. Ce vuide est imaginaire : mais celuy du Iesuite est reel, puis qu'il fait voir par ses frivoles exceptions, que son cerveau est du tout vuide de raison. Il est vray que la quantité considerée comme vn accident inherent à la substance corporelle, est en lieu ; parce que la substance est en lieu : de mesme que Salomon lors qu'il estoit dans son Palais, estoit dans Ierusalem, parce que son Palais estoit dans Ierusalem ; ou lors qu'il estoit dans Ierusalem, il estoit dans la Palestine, parce que Ierusalem estoit dans la Palestine. Ainsi cette quantité d'or ostendüe sur vne Couronne, est en quelque lieu, parce que la substance corporelle est icy, & non ailleurs : mais se figurer vne quantité sans substance, & dire qu'elle est en lieu, c'est peindre vne chimere. Le Iesuite ne comprend pas comment il ne convient qu'à Dieu d'estre en lieu repletivement. S'il se veut

Thom. ranger avec Thomas d'Aquin, il a
 fait. part. prendra de lay, Que Dieu remplit sans
 i. q. 8. tic, non comme le corps (car le corps est
 art. 2. dit remplir le lieu, entant qu'il ne souffre
 point d'autre corps avec soy) mais par cela
 que Dieu est en quelque lieu, on n'exclad
 pas que d'autres choses ne soient là; voire
 par cela il remplit tous les lieux, pour ce
 qu'il donne l'estre à toutes les choses locales
 qui remplissent tous les lieux. Bien que
 Dieu ne soit pas proprement en lieu,
 néanmoins il est dit estre repletive-
 ment en lieu, parce qu'estant tres-sim-
 ple, & d'une vertu & d'une essence in-
 finie & immense, il remplit toutes
 choses, & leur communique l'estre &
 l'operation: ce qui ne peut convenir à
 autre qu'à Dieu.

pag. 235. Il m'appelle ridicule, pour avoir dit,
 qu'il devoit tenir l'opinion d'Occam,
 qui enseigne que la quantité ne differe
 point reellement de la matiere. C'est
 parce qu'il void que la Transsubstan-
 tiation est par là renversée, comme il
 appert par cet argument: Des choses
 qui ne different point reellement, l'une
 ne peut estre reellement sans l'autre:

la

La quantité ne diffère point réellement de la matière: Donc la quantité ne peut point être réellement sans la matière; & par conséquent la quantité du pain de l'Eucharistie, ne pourra point être sans le pain. Il a cette foiblesse de croire touchant l'hostie consacrée qui est empoisonnée, *Que si la poison est attachée à quelque substance, cette substance se joint à la quantité de l'hostie.* Il s'enveloppe dans vne estrange difficulté: car par ce moyen la quantité sera le sujet de la substance, au lieu que la substance est le sujet de la quantité, & des autres accidens. Comment est-ce qu'un accident peut porter vne substance, ou vne substance s'incorporer avec un accident? Ce que j'ay allégué de Thomas d'Aquin, & de Suarez, qui disent que le pain consacré peut nourrir nostre corps, demeure en sa force, nonobstant les evasions du Jesuite. Ce qu'il dit, *Que Dieu suppleroit miraculeusement, & donneroit de nouveau vne matière, si quelqu'un se vouloit nourrir des espèces consacrées,* & ce qu'il repete des miracles, a esté refuté dans

pag. 66.

67. 290.

291. 292.

page 293.

page 241.

242.

mon livre precedent, & icy il laisse les principales raisons que j'ay apportées sans y toucher: Car ce qu'il batte pour réponse, n'est qu'une digression manifeste. Sur ce que j'ay dit, *Qu'il ne pourra jamais prouver que Dieu substitue une nouvelle matiere en l'Eucharistie pour nourrir nos corps, ni par l'Ecriture, ni par le témoignage des Peres, ni par la raison.* Il replique, *Qu'il n'a pu tenir de rive, quand je luy ay demandé qu'il montrât dans l'Ecriture, que la quantité est sans substance en l'Eucharistie, & que les autres accidens sont en la quantité, comme dans leur sujet.* Il découvre le trouble de son esprit par lo changement qu'il fait de ma demande: Mais je le défie de prouver ou l'une ou l'autre de ces questions. Il rit d'une chose dont il devoit pleurer: l'impuissance qui l'empesche de répondre sur un point de la foy, luy est un tres-sensible sujet de tristesse: Aussi je pense que s'il a un visage riant, c'est parce qu'il se contraint: & que si on lisoit dans le fonds de son ame, on y trouveroit des larmes.

tat

rations & des regrets ; de meſme que
dans le rouleau du livre qui fut ou-
vert à Ezechiel , parce qu'il eſt dans Ezech. 2.]
vn déplaiſir eſtrême de ſe voir con-
fondu. Vn petit Mercier n'a pas ſujet
de rire, lors qu'il ne peut pas conten-
ter celuy qui luy demande des eſtof-
fes de prix, pour n'avoir qu'une balle
peu de bagatelles, qui ne valent pas
le contrec.



CHAPITRE VI.

Remarques sur le Chapitre
dix-septieme.

Es t icy où le Iesuite est plus agité qu'vn vaisseau battu de l'orage : il trouve des écueils au lieu du port , & le naufrage est la disgrâce dont sa temerité est punie. I'ay allegué Iustin Martyr en ces mots : *Iesus Christ a baillé à faire le pain de l'Eucharistie, en commemoration de la Passion qu'il a soufferte : & ay inferé de-là , que cette commemoration emporte l'absence du corps de Christ. Il dit, qu'il a répondu dans son premier livre, que par l'Ecriture, par les Peres, & par Calvin, la commemoration n'emporte pas necessairement absence. Mais j'attens encore les preuves qu'il dit qu'il a tirées de l'Ecriture, & des Peres. C'est vn songeur tel que celui que Dieu defend d'écouter : ce qu'il*

Pag. 296.
Iust. Mart.
Dial. ad-
uers.
Tryph.
p. 58.
pag. 244.

Deut. 13.

qu'il se connoitra luy-mesme, lors qu'il
s'éveillera de son sommeil. Quant à
Calvin, je m'estonne de ce qu'il le pro-
duit. Ce Docteur n'a jamais dit, cōme
le Jesuite luy impose dans son livre
precedent, *Qu'estre invisible & estre ab-*
sens, c'est le mesme quans à la commemo-
ration. Le Jesuite tronque le passage
qu'il cite de luy: car il y a, que la Cene
est une commemoration de Christ, & il
retranche ces mots de Christ; par les-
quels ce Docteur montre, que la Cene
n'est pas seulement vne commemora-
tion de la Passion de Christ, mais aussi
de son corps; & ainsi qu'il a creu que
son corps n'est point present en l'E-
ucharistie: & que ce qu'il dit, qu'il n'y est
par visiblement, n'emporte pas qu'il ait
estimé qu'il y fut invisiblement. Car il
dit au mesme passage, Que du ciel Christ
fait descendre sur nous la verbe de sa chair
presentement & vraiment. Paroles que
le Jesuite obmet, pour ce qu'elles sont
decisives de ce different: & qu'elles
font croire que selon la creance de ce
Docteur, le corps de Christ est au ciel,
& non en l'Eucharistie, & qu'il n'a pas

PAG. 17.

Calvin. in

1. ad

Cor. 11.

pris pour mesme chose estre invisible,
 & estre absent : car vne chose peut
 estre presente, comme l'ame dans le
 corps, bien qu'elle soit invisible ; mais
 l'absence presuppose vn éldignement.
 L'adversaire a bien faite de preuves,
 puis qu'il en va chercher dans Calvin,
 dont les écrits sont autant de foudres
 contre la Transsubstantiation. Il a
 jointe, que Justin parle de la commemo-
 ration de la Passion de Christ, voulant
 qu'il excluse la commémuration de
 son corps, qui est la réponse qu'il avoit
 desja faite. Il n'a rien plus à dire de
 nouveau, le sieur Mercier a vuide tous
 le fonds de la balle. Car il ne répond
 point au passage que j'ay allegué du
 mesme Auteur, qui appelle le pain de
 l'Eucharistie, *memorial du corps de*
Christ, de mesme que *memorial de la*
Passion. D'où j'ay conclu, que comme
 le memorial de la Passion n'est pas
 reellement la Passion mesme ; aussi le
 memorial du corps de Christ n'est pas
 reellement le corps de Christ. Garce
 que le Iesuite dit de Justin en vn au-
 tre endroit, n'est qu'une fuite dans
 laquelle

page 245

Iust. Mart.
dialog.
advers.
Tryph.
 p. 82.

laquelle il se perd, & ruine sa cause; parce que de ce passage qu'il allegue de ce Docteur, qui dit, *Que Jesus Christ* ^{Idem}
nostre Sauveur fait chair par la parole de ^{Apol. 2.}
Dieu, avec du lait & du sang pour nostre salut,
ainsi, &c. cette viande sacrée, &c. est la
chair & le sang de ce mesme Jesus fait
chair. Je tire cet argument contre luy, que comme la Parole a esté faite chair sans changement substantiel de la Divinité en la chair; aussi le pain par la benediction est fait le corps de Christ, sans conversion de la substance du pain en celle de son corps. J'ajoute, qu'on ne doit pas conclurre que selon Justin, le verbe *est*, se prend proprement en ces paroles, *Cecy est mon corps*, de mes- ^{Matth. 26}
me qu'en celles-cy, la Parole a esté faite ^{Jean 1.}
chair; car il ne compare pas ces expre-
sions absolument; & comme entie-
rement equipollentes; mais seulement
selon quelque degré d'analogie. Or en
cecy consiste leur rapport, que comme
par ces mots, la Parole a esté faite chair;
il apparoit que Christ a vrayement
pris chair: ainsi par ces paroles, Cecy est
mon corps, la même verité est déclaré;

N

Tertull.
de carne
Christi.

par celles-là formellement, selon Tertullien, comme par l'estre actuel de la chose; par celles-cy, comme par la figure, & par le memorial de cette assumption. Car selon le mesme Do-

Idem con-
tra Marc.
lib. 4.

cteur, *Nostre Seigneur a fait le pain son corps, disant, Cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps. Or n'eut-ce point esté une figure, si le corps de la verité y estoit. C'est ce que Justin enseigne,*

Iust. Mart.
dial. ad-
vers.
Tryph.

disant, Que Christ nous a baillé à faire le pain de l'Eucharistie, en commemoration qu'il a esté fait corps pour ceux qui croient en luy. Il veut donc montrer, que Christ par l'institution de l'Eucharistie, a establi vn signe propre & convenable pour nous représenter la verité, & la realité de son incarnation. La Iesuite a mal compris ce passage de

pag. 247.

Justin, quand il dit, Qu'on n'en peut pas inferer que le pain de l'Eucharistie soit le memorial du corps de Christ; mais seulement que l'action par laquelle nous faisons le pain de l'Eucharistie, est en commemoration de l'action par laquelle le Verbe eternal prit vn corps humain: & qu'une action presente estoit la commemoration d'une

d'une action absente. Car puis que Iustin dit, *Que Christ a baillé le pain en commémoration de ce qu'il a esté fait corps pour ceux qui croient en luy*; il n'accompagne pas l'actiõ, ou la vertu de laquelle Christ a esté incarné, à la vertu par laquelle il fasse sa chair en l'Eucharistie; pource qu'en ce Sacrement son corps est considéré comme desja formé dans le ventre de la sainte Vierge; & depuis crucifié: Mais il allegue l'incarnation pour représenter la cause finale pour laquelle Christ a fait que le pain soit le Sacrement de sa chair; c'est à dire, qu'ayant esté fait chair pour nostre salut; il a voulu que cette rare merveille fut confirmée à nos esprits par vn memorial perpetuel, qui portât le nom de sa chair & de son corps. Et ainsi son but n'est pas de dire, qu'une action presente soit la commémoration d'une action absente; mais que le pain de l'Eucharistie est le memorial du corps de Christ: & que le Sauveur a institué ce Sacrement pour y ramener son incarnation.

Le Iesuite dit inconsiderement, pag. 248.

que la manne qui estoit conservée dans vne cruche d'or, estoit le memorial d'elle-mesme. Dieu commanda à Moÿse de reserver vn homer de cette manne, non afin qu'elle fut aux Israélites figure d'elle-mesme: mais, cômme dit Theodoret, à ce qu'elle leur fut si-
Theodor.
in Exod.
q. 60.
Exod. 16.
 gne & memorial de cette grande quantité de manne qui estoit tombée dans le desert, & qui n'estoit plus, conformément à ce que l'Écriture nous enseigne. C'est en vain qu'il dit, que Justin refere cette commemoration au corps de Christ, considéré avec rapport à sa Passion: Car ce Docteur dit, *Que Christ a baillé le pain en commemoration de ce qu'il a esté fait corps.* Il parle donc de la commemoration de son corps, entant que formé. Et bien qu'il ajoute, que ce corps a esté fait passible, ce n'est pas pour establir seulement la commemoration de sa Passion, mais pour faire voir qu'il a pris nostre nature, afin qu'il souffrit pour nostre salut. Au fonds, il designeroit double commemoration, l'une du corps de Christ, & l'autre de sa Passion: en quoy il ne diroit que ce
 que

que nous croyons. Il a bonne grace d'expliquer à son avantage ces mots de Justin, qui suivent immédiatement le passage sus-allegué; où il dit, que *Christ a ordonné de faire le calice en commemoration de son sang.* Car luy ayant page 297. opposé, que Tertullien exposant cette Tertull. de maniere de parler, dit, *Que c'est consacrer le vin en memoire du sang de nostre* anima, *Seigneur.* Il trouve que cela est conforme à la pratique de l'Eglise Ro- pag. 249. maine. Si les lunettes des yeux de son corps estoient aussi mauvaises que celles de son esprit, il ne verroit les hommes que comme des arbres, de mesme que cet aveugle de l'Evangile. Consecrer le vin en memoire du sang de Christ, n'est pas faire le vin le propre sang de Christ, en memoire du sang de Christ; mais plustot c'est le faire le Sacrement du sang de Christ. Il allegue S. Ierôme, qui dit, *Que les Prestres font le corps de Christ par leur sacrée bouche.* Mais ce Docteur entend par là qu'ils font le Sacrement du corps de Christ: selon cette façon de parler que S. Augustin son contemporain remarque

estre ordinaire en la matiere des Sacremens , qui est de leur donner les noms de ces choses qu'ils signifient. Notez qu'il falsifie les paroles de Justin Martyr, tournant , le pain & le vin eucharistisez; au lieu qu'il y a, viande benite, ou consacrée , ἀχαιστίζου τροφήν, &c. ἐστὶ δὲ ἀχθνήδου εἶναι.

Just. Mart.
ap. 2.

p. 298. &c
Iren. lib. 5.

I'ay allegué Irenée, qui dit, *Quand le calice est mêlé, & que le pain rompu a reçu la parole de Dieu, se fait l'Eucharistie du corps & du sang de Christ.* Sur quoy j'ay dit, que l'Eucharistie du corps de Christ n'est autre chose que le Sacrement, ou le signe sacré du corps de Christ. I'ay refuté dans le corps de mon discours, toutes les repliques qu'il avoit apportées à ce pas-

Origen. in
cap. 15.

Matth.

August.

constr. A-

dim. c. 12.

Idem de

doctr.

Christ. l. 3.

c. 15.

sage, & à ceux que j'ay citez d'Origen, qui appelle ce qu'on reçoit en l'Eucharistie, *un corps symbolique ou figuratif.* Et de S. Augustin, qui dit, *Que le Seigneur n'a point fait difficulté de dire, Ceci est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps.* Et qui ne prend point à la lettre ces paroles du Sauveur, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme,*

&

Et ne beuvez son sang, vous n'aurez point de vie en vous-mesmes. Il semble, dit-il, que cela commande quelque meschanceté ou forfait. C'est donc une figure, témoignant qu'il faut communiquer à la Passion du Seigneur, & mettre agreablement & utilement en sa memoire, que sa chair a esté crucifiée pour nous. Icy il ne dit pres- p. 250. &c que rien qu'il n'ait desja dit. Le lecteur qui prendra la peine de lire nos livres precedens, verra que j'ay arresté sa plume, puis qu'il ne dit rien de nouveau qui doive estre relevé, ou qui n'ait esté cy-dessus refuté: & que ses defenses qui ont esté desja abatuës, ne paroissent plus que côme les dépouilles des serpens qu'on a tuez.

J'ay allegué Clement Alexandrin, p. 314. &c qui dit, Que Iesus Christ a pris du vin, Clem. A- car aussi il estoit homme, disant, Prenez, lex. pad. beuvez, cecy est mon sang, le sang de la l. 2. c. 2. vigne, appellant par allegorie une sainte liqueur de liesse, le Verbe, qui a esté répandu pour plusieurs en remission des pechez. Or que ce qui avoit esté benit estoit du vin, il l'a mötré derechef, disant à ses disciples, Je ne boiray plus de ce fruiët de vigne, &c.

p. 265. &c. Ce que le Iesuite dit sur ce passage est
 un tissu de redites. Il ne satisfait point
 à mes repliques, & quelque effort qu'il
 fasse, cette verité demeurera tous-
 jours constante, que puis que selon cet
 Auteurs, le Sauveur a usé du vin en
 l'Eucharistie, qu'il y a beu du fruit de
 la vigne, qu'il a nommé ce fruit de
 vigne allegoriquement son sang: &
 que quand il est appellé le sang du Fils
 de Dieu, ce n'est point proprement,
 mais en Sacrement & en signe.



CHAP

CHAPITRE VII.

*Remarques sur le Chapitre
dix-huitième.*

L'Ay allegué Tertullien, qui ^{p. 318. *Ev.*} dit, *Dieu l'a ainsi voulu en* ^{Tertull.} *vostre Evangile, appellant le* ^{l. 3. *ad-*} *pain son corps, afin que par là* ^{vers. *Marc*} *tu entendes qu'il a donné au pain d'estre la figure de son corps.* Passage tres-formel pour nous, parce que si Christ en l'Evangile a donné au pain d'estre la figure de son corps, il est evident qu'il faut exposer ainsi ces paroles, *Cecy est mon corps*; ce pain est la figure de mon corps. L'ay fait voir que c'est en l'Evangile que Tertullien dit, *Que Dieu a donné au pain d'estre la figure de son corps.* Et que le Cardinal du Perron a mal ^{Du Perron} tourné ces mots, *il a donné*, en les tra- ^{de l'Eu-} duisant en proterit plus que parfait, en- ^{char. l. 2.} cette sorte, *avoit desja donné, & les rap-* ^{aut. 6.} portant au temps de Jeremie, duquel

Tertull. l. 1. Tertullien avoit auparavant parlé, en
contr. Jud. ces mots: *Ce bois* (à sçavoir de la croix)

6. 10. *Jeremie te l'insinuë, preschant que les Juifs
 devoient dire, Venez, mettons le bois en
 son pain, c'est à dire en son corps. Et en
 ceux-sy: Le Prophete a auparavant figuré
 le corps au pain, le Seigneur devant puis
 après interpreter luy-mesme ce Sacrement.*

page 321. J'ay dit, que ces dernieres paroles que
 ce Cardinal a supprimées frauduleu-
 sement, font voir, que selon Tertul-
 lien, l'action de Christ estant poste-
 rieure à celle de Jeremie, il parle de
 ce que Christ a fait au Nouveau Te-
 stament, & qu'il rend la raison pour
 laquelle le Sauveur a donné en l'Evan-
 gile, la figure de son corps au pain, en-
 tant que Jeremie a figuré le corps au
 pain. Que par là il denote que Christ
 voulant illuminer cette Prophetie, &
 interpreter ce Sacrement en l'Evan-
 gile, a donné au pain d'estre la figure
 de son corps. Joint que Tertullien dit
 au livre 5. contre Marcion, *Nous avons
 desja prouvé en l'Evangile, duquel il
 avoit traité au livre 4. la verité du corps
 & du sang du Seigneur, contre le fantôme*
 de

de Marcion, par le Sacrement du pain & de la coupe. Qu'y a-t-il de plus invincible? Conste-t-il point par là qu'il pretendoit de prouver la substance du corps & du sang de Christ, non par vne figure legale, mais par le pain, & par la coupe de l'Eucharistie? Le Iesuite *page 272.*

obmet mes principales raisons: il dit, sans le montrer, que le Cardinal du Perron a tres-bien compris le sens de Tertullien, quand il explique ses paroles par un preterit plus que parfait. Il hazarde *page 273.*

des paroles de Tertullien, Quo Christ a converti cette figure qui est le pain en son corps: alleguant ce que cet Auteurs dit, Qu'il fit son corps, ce pain qu'il prit, & qu'il distribua à ses disciples. Où est la *Tertull. cont. MARE l. 4.*

finccerité? Il tronque ce passage, qui proposé fidelement & en son entier, foudroye entierement sa doctrine.

Nostre Seigneur, dit Tertullien, ayant pris le pain, & l'ayant distribué à ses disciples le fit son corps, disant, Cecy est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps. Or n'eut-ce point esté figure, s'il n'y avoit la verité d'un corps. Car vne chose vuide,

comme un fantôme, n'est pas capable de figures, ou si pour cette raison il a fait le pain son corps, d'auant qu'il estoit destitué de la verité d'un corps, il a donc deu liurer le pain pour nous. Il conuenoit à la vanité de Marcion, que le pain fut crucifié, &c. Après cela, il dit, que Christ a plustot pris le pain qu'une autre chose pour en faire la figure de son corps; parce que jadis le pain avoit servi à le figurer dans les Revelations de Jeremie. Il consiste par là, que par le mot, *Cecy*, en ces paroles, *Cecy est mon corps*, ce Docteur entend le pain que le Sauveur avoit pris; & que le sens de toute la proposition, est, *ce pain est mon corps*, c'est à dire, *ce pain est la figure de mon corps*. Notez que cet Auteur disputant contre Marcion, qui enseignoit que Christ n'avoit point eu de vray corps, mais seulement un spectre, employe le Sacrement de l'Eucharistie, qui est la figure du corps de Christ: concludant par là que le corps de Christ est verité, puis qu'il a une figure. Ajoutez qu'il montre, que si Christ eut voulu faire le pain son corps, & non la figure

figure

figure de son corps, il s'en suivra que le pain aura esté livré, ou crucifié pour nous; parce que nostre Seigneur dit en l'Evangile, *Ceci est mon corps qui est livré pour vous*, ce qui ne peut entrer en la pensée. Voyez si le Iesuite est prudent de nous fournir des armes contre toy. Il tord mes paroles lors qu'il en veut tirer un sens qui en est bien éloigné: quand il dit, que je fais succéder la figure du corps de Christ, qui est le pain, selon Jeremie, à la figure du corps de Christ, qui est le pain de l'Eucharistie. Car où est-ce que j'ay dit cela? Que s'il veut que je l'éclaircisse, je diray, que ce pain de Jeremie n'estoit pas proprement figure du Sacrement de la sainte Cene, mais du corps de Christ, qui est la chose signifiée. Joint que si Gregoire de Nazianze *Orat. 2. de Paschate*, appelle la Pasque *figure plus obscure d'une figure*: ne pourroit-on pas dire, que le pain dont parle Jeremie, est vne figure du corps de Christ, & le pain de l'Eucharistie en est vne autre figure: que celle-là est plus obscure, & celle-cy plus claire?

Le Iesuite altere encore mes parolets, me faisant dire, que le Sauveur ne donne que la figure de son corps, non plus que Ieremie. Je n'ay jamais creu que le pain de l'Eucharistie soit vne figure nuë, & destituée de la verité, bien que je n'y reconnoisse point de transubstantiation. Sa consequence est vn effet d'vne imagination blessée, & non vne suite de mes premices.

p. 322. 323. *Tertull. de resurrect. carnis.* J'ay dit, *Que Tertullien nie que Iesus Christ ait. entendu qu'on deuit vrayement manger sa chair.* Qu'il prend le mot, *vrayement, pour proprement & corporellement.* Qu'il appelle le discours de Iesus Christ, *touchant la manducation de sa chair, allegorie des viandes.* Que *l'allegorie est opposée au sens propre & literal.* Qu'il décrit la manducation de la chair du Sauveur par ces locutions, *avoir appetit de la parole, la deuorer de l'oüye, la ruiner de l'entendement, & la digerer par la foy, & que tout cela ne se peut faire que spirituellement.* Le Ie-
 p. 286. &c. p. 323. &c. suite me paye de redites, desquelles j'ay desja fait voir la vanité: Il est vray qu'il dit deux choses de nouveau: La
 prem

premiere, que je le taxe de n'avoir pas bien leu l'Évangile, qui nous apprend que ce furent les Disciples, & non les Capernaïtes, qui prononcèrent ces mots, *cette parole est rude.* Diriez-vous bien que la fièvre le faisoit pour cela? Car il s'allume si fort, qu'il dit, *p. 276. Ce que je suis un rhicaneur, un temeraire, un homme assez ignorant, que j'ay perdu de sens commun, &c.* Sa colere seroit moins estrange s'il ne m'estoit point obligé. Car je l'ay voulu instruire, en luy montrant qu'il se devoit servir du mot de *Disciples*, & non de celui de *Capernaïtes*, conformément à l'Évangile, à Tertullien, & à S. Augustin, que j'ay alleguez, & qui expriment le mesme mot de *Disciples*; & pour toute recompense il m'injurie. Et ce qui pis est, il s'obstine si fort dans son erreur, qu'il cherche des témoignages de tous costez pour l'appuyer. Mais il s'en prend à l'Évangile, à Tertullien, à S. Augustin, & non à moy. La 2. chose qu'il dit est vne preuve du peu d'intelligence qu'il a de Tertullien, duquel il cite ces paroles, *La chair est repeüe du carnis.*

pag. 323.

Tertull. de
prasc.

August. in

Psal. 98.

pag. 280.

Tertull. de

resurrect.

*corps & du sang de Christ, afin que l'ame soit engraissee de Dieu. Il ne considere pas que là par le corps & le sang de Christ, dont il est dit que la chair est repeue, il faut entendre, non le propre corps & le propre sang de Christ, mais le Sacrement de l'un & de l'autre, lequel est ainsi nommé par vne locution ordinaire entre les Africains; comme l'enseigne S. Augustin, disant, Presque tous appellent le Sacrement son corps. Je dis, que le but de Terullien nous y conduit: ce que le Iesuite auroit reconnu, s'il eu allegué ce passage avec ce qui le precede immediatement. Car ce Docteur voulant prouuer que non seulement l'ame, mais aussi le corps, doit estre participant de la vie eternelle, montre que tous les Sacramens, & toutes les ceremonies de l'Eglise, par le corps passent à l'ame. Voycy le passage entier: *La chair est lavée, afin que l'ame soit nettoyée; la chair est ointe, afin que l'ame soit consacrée; la chair est signée, afin que l'ame soit fortifiée; la chair est couverte de l'imposition des mains, afin que l'ame soit illuminée**

par

*August. de
verbis
Dom.
serm. 53.*

par le S. Esprit. Et finalement, la chair est repenée du corps & du sang de Christ, afin que l'ame soit engraisée de Dieu. Il conste par là qu'il parle de l'Eucharistie, comme du Baptême, & de l'onction, où il n'y a nulle transsubstantiation du signe; & qu'il ne pouvoit pas sans renverser son but, alleguer pour exemple, le propre corps & le propre sang du Sauveur, qui ne sont pas les signes sacrez, mais les choses signifiées par eux. Ce passage est donc formel pour nous: car comme Tertullien distingue au Baptême, le lavement corporel, qui est de l'eau appliquée au corps; d'avec le lavement spirituel qui se fait dans l'ame par le sang de Christ; ainsi il distingue en l'Eucharistie, les Sacrements du corps & du sang de Christ; auxquels il donne le nom de la chose signifiée, d'avec la nourriture que l'ame reçoit de Dieu.

Le Iesuite s'est de nouveau flétri si honteusement, que je puis dire sans hyperbole, que le moindre de son Ordre auroit du regret d'avoir si legèrement employé sa plume, comme il a

○

Pages 6. fait en la suite de ses repliques. Ge-
 deon disoit, *Qu'il estoit le plus petit de la*
maison de son pere: & je dis, que de tous
 ceux qui debitent les marchandises de
 Loyola, mon adverfaire est le plus pe-
 tit Mercier. Ce qu'il dit dans l'écart
 qu'il prend sur vn passage que je luy ay
 opposé de S. Cyprien, en est vne preu-
 ve manifeste. J'ay allegué cet Auteur,
 qui ayant dit, Que les eaux dans l'A-
 pocalypse, signifient les peuples, par-
 lant des eaux sur lesquelles s'assied la
Cyprian. Paillarde; ajoute, Nous voyons qu'en
Epist. l. 2. l'eau est entendu le peuple, & au vin est
Epist. 29. montré le sang de Christ. D'où j'ay ainsi
 argumenté: Qu'en mesme façon que
 ce Docteur dit que l'eau est le peuple,
 il dit que le vin est le sang de Christ.
 Or c'est chose du tout absurde de dire,
 que l'eau fut transsubstantié au peuple:
 donc il n'est pas moins absurde de di-
 re, que le vin est transsubstantié au
 sang de Christ. Je l'excuse de ce qu'il
 fait la mesme réponse qu'il avoit desja
page 282. faite, à laquelle j'ay satisfait, ayant
page 326. montré que la disparité qu'il met en
 avant est nulle: car il est en possession
 d'vser

d'yser de redites à faute de meilleures raisons. Mais je trouve insupportable que se voyant hors de defense, il ait l'assurance de dire, *Que je ne scaurois* pag. 184. *marquer vn seul mot de ma réponse au passage qu'il a allegué de Cœna Domini, qui passe sous le nom de S. Cyprien; en ces mots, Ce pain que le Seigneur donna à ses disciples, changé non d'effigie, mais de nature, a esté fait chair par la toute-puissance du Verbe.* Il cite le passage en Latin, & traduit *porrigebat*, par, *donna*, au lieu de *presentoit*. Il luy pardonne cela, mais non l'omission qu'il dit que j'ay faite. Cette accusation achève de le peindre. Il a paru jusques icy comme vn homme qui attend le Jugement, & à present il paroît comme vn homme qui attend la memoire. Il luy ay cy-devant reproché, *Qu'il ne répondoit point à ce que j'ay dit sur le passage qu'il cite de Cœna Domini, qu'il baille sous le nom de S. Cyprien.* Et luy-mesme confesse page 86. que j'employe vne page & demie pour montrer que le sermon de *Cœna Domini*, n'est pas de S. Cyprien. Et après cela il ajoûte, *Que je répons que le pain* page 87.

ne change pas quant à la substance, mais seulement quant à l'usage. Accordez cela avec ce qu'il dit icy, Que je ne sçanrois marquer un seul mot de ma réponse à ce passage. Peut-estre qu'il écrivoit en vn jour maigre, & qu'il a creu que comme alors le repas d'vn Iesuite est vn jûne, aussi ma réponse est vn silence. Si ma réponse n'estoit que de trois lignes, j'accuserois ses yeux; mais ayant fait vne réponse d'environ quatre pages, je dis, ou qu'il est extrêmement court de memoire, ou que le dépit de n'avoir pû repliquer, l'a si fort emporté, qu'il s'est imaginé, qu'au lieu que le Pape de rien peut faire quelque chose, comme dit la Glosa, qui est au premier livre des Decretales de Gregoire IX. au titre 7. chap. 3. Aussi il pouvoit de quelque chose faire le rien, en disant, qu'vne réponse est vn silence, ou que parler est se taire. Cecy m'oblige à coucher mot à mot ma réponse, selon qu'elle se trouve dans mon livre precedent, afin que le lecteur cõnoisse de ce different. Le Iesuite jugeant bien que ce passage n'est pas de S. Cyprien, cite

S. Cyp

S. Cyprien, ou l'Auteur de Cœna Domini. Le traité des œuvres cardinales contenant douze livres, dans lequel est inséré celui de la Cene du Seigneur, n'est point de S. Cyprien, comme il appert des mots barbares qui s'y lisent, & qui ne se rencontrent jamais dans les vrais écrits de ce saint Martyr, comme æenaliter, pudirundus, criminalis, injuriatur, dubietas, irremedialis, consumptibiliter, & autres. Bellarmin reconnoît que ces livres ne sont point de Cyprien, mais d'un Auteur sans doute postérieur à S. Augustin. En la Bibliothèque d'Oxford ces livres se trouvent manuscrits, sous le nom d'Arnoldus Abbas Bonivallensis ad Adrianum Papam. Cet Auteur est donc Arnoul Abbé de Boneval, contemporain d'Adrian IV. qui conferera ce qui est dit de l'Eucharistie au Sermon de la Cene, avec ce que cet Arnoul en dit au traité 6. sur les paroles de nostre Seigneur en la croix, y pourra remarquer les mesmes pensées exprimées presque en mesmes termes. L'ajoute, que quand cet Auteur dit, que la nature du pain est changée, il n'entend pas que le pain perde sa propre substance; mais que

Bellar. de

amiss.

grat. l. 6.

6. 2.

Jamais de suppos. script.

c'est un changement de l'usage naturel du pain, qui estoit seulement de nourrir le corps, au lieu qu'en l'Eucharistie il est fait le Sacrement de l'aliment de l'ame, entant qu'il signifie & exhibe à l'ame le corps de Christ crucifié pour la remission de nos pechez. Icy donc l'effigie est opposée à la nature, qui est prise pour l'usage naturel, & non pour la substance de la chose: tout de mesme que les diamans d'une Couronne ne sont pas de diamans communs, mais ont changé de nature, & sont devenus le symbole d'une souveraineté Royale: ou comme l'eau du Bapême n'est pas une eau commune, mais change de nature, & devient le lavement de regeneration. Or la substance des diamans & de l'eau demeure toujours, & n'y a changement qu'en leur usage naturel, en celuy qui est extraordinaire. C'est en cette façon que la nature du pain est changée, quant à son usage naturel, & que le pain par la puissance du Verbe est fait la chair de Christ, c'est à dire sacramentellement; n'estant pas un simple signe, mais un signe representatif & exhibitif du corps de Christ aux croyans. Ce qui marque un si grand changement du
 pain

pain de l'Eucharistie, qu'il ne peut proce-
 der que de la toute-puissance divine; en-
 tant que le corps de Christ ne nous peut
 estre exhibé que par la vertu toute-puis-
 sante de l'Esprit de Dieu. Il appert de ce
 mesme Sermon, que l'Auteur fait consister
 le changement de la nature du pain, en
 l'addition d'une nouvelle vertu, & non en
 la destruction de la substance, ou vertu
 naturelle; disant que ce pain commun
 changé en chair, procure vie & accroisse-
 ment au corps, &c. Il enseigne que ce pain
 est tellement changé, qu'il ne laisse pas de
 donner vie & accroissement à nos corps: il
 presuppose donc que la substance & la ver-
 tu naturelle du pain demeure: car c'est de
 la substance du pain, & non des accidens
 sans sujet, ni du corps de Christ, qu'on peut
 dire qu'elle nourrit nos corps, en augmen-
 tant de quantité leur substance. Quant au
 vray S. Cyprien, il est entierement éloigné
 de la creance que le Iesuite tire par les che-
 veux de cet Auteur supposé. Voicy comme
 il parle au livre 1. Epistre 6. Le Seigneur
 appelle son corps, le pain pètri de plusieurs
 grains; & son sang, le vin pressé de plu-
 sieurs raisins. Par là il montre, que le pain

& le vin demeurent pain & vin lors que Iesus Christ les appelle son corps & son sang ; parce qu'il considere alors le pain comme composé de plusieurs grains , & le vin comme épraint de plusieurs raisins. Voila ma réponse, qu'on juge si le suite a deu dire que je n'ay pas dit vn seul mot sur ce passage, & s'il est capable d'examiner vn livre, puis qu'il ne prend pas garde à vne réponse de plusieurs pages.

pag. 284. Il dit encores, que je n'ay pas répondu à vn autre passage pris du mesme Sermon de *Cæna Domini*. Mais ce que je viens d'alleguer fait voir la nullité de sa citation. C'est moy qui ay tout sujet de me plaindre, de ce qu'il n'a point repliqué à ce que je luy ay opposé sur le sujet de ce Sermon ; & particulièrement à ce passage du vray S. Cyprien du livre 1. Epist. 6. qui détruit la transsubstantiation. Il laisse en

p. 326. 327
Cyprian. son entier la réponse que j'ay donnée
de lapsis, au passage qu'il a produit du mesme
l. 2. epist. 3 Auteur, où il est parlé de boire le sang
du Seigneur : ayant montré que par là
S. Cyprien entend, boire le Sacrement
du

du sang de Christ. Car ce qu'il dit, que page 285.
ce Docteur designe par là, *boire les espe-*
ces consacrées sous lesquelles est le sang,
est vn discours sans preuve; parce que
le mesme dit, *Qu'il ne peut sembler que* Idem l. 2.
le sang de celuy par lequel nous avons esté Epist. 3.
rachetez, soit en la coupe, lors qu'en elle il
n'y a point de vin par lequel est démontré
le sang de Christ. Si donc le vin de-
montre le sang de Christ, il s'ensuit
qu'il n'est point son propre sang, parce
que tout signe est demonstratif d'au-
tre chose que de soy-mesme. Et n'ap-
pert-il pas par là que la substance du
vin n'est pas changée?

I'ay allegué S. Athanase qui con- page 327.
damne la manducation charnelle en Athanas.
l'Eucharistie, & qui enseigne que Je- in illud
sus Christ *est une viande qui est donnée* Evange-
à chacun spirituellement. Ce que le Je- lij, Qui-
suite dit, que cet Auteur ne condamne cumque
point d'autre manducation du corps du dixerit,
Sauveur, que celle des Capernaïtes, a esté
refuté, & il ne répond point à mes re-
pliques. Ce qu'il ajoute, que S. Arha- p. 327 &c
nase prend cette viande spirituelle, pag. 286.
pour une viande divine, miraculeuse &

surnaturelle, est inutile. Je dis, que ce mot *spirituellement*, dans ce passage, denote l'action du S. Esprit, & l'action de l'homme, & que l'une & l'autre exclud vn organe corporel. Or le mot *spirituellement*, au regard du S. Esprit qui donne la chair de Christ, se prend pour *divinement*; mais au regard de l'homme qui mange cette chair, il ne peut estre pris pour *divinement*, parce que les actions de l'homme ne sont pas divines; mais il est pris pour estre opposé à corporellement, & pour faire voir que l'homme ne mange pas la chair de Christ par vn organe corporel, tel qu'est la bouche du corps, mais par vn organe spirituel, tel qu'est la foy.

p. 329. &c
Theodor.
dialog. 1.
1d. m dia-
log. 2.

l'ay allegué deux passages de Theodoret, qui dit en l'un, *Que Iesus Christ a honoré les signes qui se voyent du nom de son corps; non en changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature*. Et en l'autre, *Que les signes mystiques ne se departent point après la sanctification de leur propre nature; car ils demeurent en la premiere substance & figure & forme, & sont visibles & palpables comme ils estoient*
aupar

auparavant. Se peut-il rien dire de plus formel pour nostre doctrine, & contre la transsubstantiation? Bien que le Iesuite vse de redites, je ne laisseray pas de le suivre, & de faire voir ses foiblesses. Il dit sur le premier pas-^{page 287} sage, *Qu'en l'Eucharistie le Seigneur a honoré les signes qui se voyent du nom de son corps, parce que communement nous appelons les especes visibles du pain & du vin, le corps & le sang du Seigneur; non en changeant de nature, mais en ajoutant la grace à la nature, parce que ces especes demeurent après la consecration, les mesmes qu'elles estoient devant; mais cette grace y est ajoutée, c'est à dire que le Sauveur y vient, lequel est appelé grace substantielle & par excellence.* C'est la mesme réponse qu'il avoit faite, & que j'ay re-^{p. 230} futée; ayant dit, *Qu'icy Theodoret prend le mot de nature, non pour les especes visibles du pain & du vin, mais pour leur substance, comme appert du texte entier. Celuy, dit-il, qui a appelé froment & pain, ce qui estoit son corps selon nature, a honoré les choses qui se voyent du nom de son corps & de son sang; non en*

changeant la nature, mais en ajoutant la grace à la nature. Comme donc il prend le mot de *nature*, pour la substance, en ces mots : *Celuy qui a appelé froment & pain, ce qui estoit son corps selon nature*; de mesme prend-t-il le mot de *nature* pour *substance*, és mots suivans : & comme il n'a point reconnu de changement substantiel en ce froment & en ce pain; aussi n'en a-t-il point reconnu és symboles du corps & du sang de Christ en l'Eucharistie. Il se démêle si mal de cette difficulté, que ne pouvant point trouver de réponse, il est contraint de se servir de redites, repliquant, *Qu'en ce passage, le mot de nature, signifie la substance, c'est à dire l'essence des signes*; & que ces signes ne sont que les accidens du pain & du vin. Jamais Theodoret n'a pensé à dire, qu'en ce passage le mot de *nature*, signifie vne substance, ou essence d'accidens : il a pris ce mot de *nature*, au mesme sens qu'és paroles precedentes, pour la substance distinguée d'avec les accidens. Jamais ce Docteur ne s'est imaginé que des accidens sans sujet

page 291.

sujet, ou que la couleur, ou le goût du pain sans pain, fussent ou substance ou essence. J'ay encore dit, que si l'on prend icy le mot de nature, pour de seuls accidens ou qualitez, on renverse le but de Theodoret, & on donne gain de cause aux heretiques, contre lesquels il disputoit; parce qu'ils enseignoient que la Divinité avoit esté transformée quant à la substance; en la substance de la chair, abusans de ce passage *Jean 1.* *la Parole a esté faite chair.* Or ils se servoient en l'expression de leur opinion du mot de nature, pour celui de substance, comme il paroît par ces paroles de Theodoret, *Qu'ils s'abstiennent Theodor. de dire, que la nature du Verbe n'esté changée & transformée. dialog. 1.* Theodoret prend donc le mot de nature; pour la substance, & non pour des seuls accidens; de mesme que ses adversaires; autrement ils auroient emporté leur cause; en soutenant que Christ avoit honoré le pain du nom de son corps, parce qu'il n'avoit plus la substance du pain, bien qu'il en retint les accidens: ainsi la Parole avoit esté faite chair, parce

qu'elle n'avoit plus la substance de la Divinité, laquelle estoit transouée en chair. Le Iesuite répond, que Theodoret ne donne aucun avantage à ces heretiques, en prenant le mot de *nature*, pour les seuls accidens; parce qu'il prouve, *Qu'au mystere de l'incarnation, les deux natures, la divine & l'humaine, ne sont point confonduës par l'union; mais que chacune retient sa propre essence, comme en l'Eucharistie le corps du Sauveur, & les signes visibles qui sont les especes, retiennent leur propre essence, & ne sont point confonduës, ni changées par la consecration.* Il ne void pas que par ce moyen l'avantage seroit tout du costé de ces heretiques: car ce seroit leur fournir contre Theodoret, la mesme raison que j'ay apportée; que comme en l'Eucharistie le pain est appellé le corps de Christ, & que les seuls accidens du pain retiennent leur essence, sans que la substance du pain demeure, laquelle est changée au corps de Christ; de mesme en l'incarnation, la Parole a esté faite chair, sans que la substance de la Divinité demeure, parce qu'elle

quelle a esté changée en chair. Ce seroit donc par là que le Iesuite establirait l'argument des heretiques, qui vouloient que les symboles après la consecration, n'eussent plus la substance qu'ils avoient avant la consecration. Joint que ce qu'il dit est ouvertement contraire à ce que dit l'Orthodoxe au second passage que j'ay allegué, *Que les signes mystiques (il ne dit pas les accidens des signes) demeurent après la sanctification en la premiere essence.* Or la premiere essence des signes, est vne essence substantielle, & non vne essence de seuls accidens; car ils sont substance avant la consecration: & ainsi l'essence en laquelle l'Orthodoxe veut qu'ils demeurent, est vne essence substantielle. Le mot *voia*, qui est en ce passage, signifie *substance*. Les Philosophes & les Theologiens par ce mot entendent particulièrement la substance, & non les accidens, bien que les accidens ayent aussi leur essence. Le mot donc d'*essence*, ne peut estre en cet endroit que l'essence substantielle. Or il s'agit icy de la substâce

Theodor.
dial. 2.

du pain & du vin. Theodoret montre qu'il prend pour substance, le mot *ουσια*, que le Iesuite explique par essence d'*accidens*, quand l'Eraniste dit, que les siens tiennent, *Que la nature que Christ a prise, est changée eis deorum & ouium*: car là l'essence de la Deité, est la substance de la Deité.

Il ne répond point à ce second passage de Theodoret, ni aux raisons que je viens de proposer, qui luy avoient desja esté representées. Car ce qu'il dit, qu'il feroit à ce passage dans le sens qu'il a expliqué, est vne preuve de son silence. Et ce qu'il ajoute, que Theodoret dit, *Que les symboles sont entendus estre ce qu'ils sont faits, & sont créés & adorez comme estans ce qu'ils sont creus estre*, est vne objection, & non vne solution particuliere de mes raisons precedentes. Or il infert de ces paroles, *Que s'il n'y avoit que les seuls symboles, ou les substances du pain & du vin, on ne les adoreroit pas de la souveraine adoration de latrie*. Il ne void pas qu'il ne peut point se prevaloir de ce mot de Theodoret (*εερουειν*), qu'il traduit

adorez

pag. 294.

Theodor.
dial. 2.

page 295.

adorat; parce que ce mot est souvent employé pour marquer en general tout honneur, soit religieux, soit civil, soit celuy qui est dû à Dieu, soit celuy qui est dû aux creatures, ou religieuses, ou politiques, de mesme que le mot Latin *adorare*. Les septante Interpretes ont tourné le mot Hebreu, qui signifie simplement *s'incliner*, ou *se courber*, par *עבד*; & l'Interprete Latin par *adorare*. Ainsi il est dit, *Qu' Abraham se leve, & s'incline devant le peuple du pays, les enfans de Heth.* La ne peut estre designé qu'un honneur civil: & dans les septante Interpretes il y a *עבד*, & dans la version vulgaire de l'Eglise Romaine il y a *adorer*. Le mesme lisons-nous au 37. de la Genese, & au 24. du 1. livre de Samuel. Je dis donc que le mot *עבד*, dans lo passage de Theodoret, a vne signification generale, & non simplement celle qui emporte l'adoration qui est due à Dieu, que le Jesuite appelle souveraine. Or comme ce mot lors qu'on s'en sert envers les hommes pour représenter le respect qui leur est dû,

P

ne doit pas estre tourné par *adorer*, parce que dans la langue Françoisse, ce mot marque l'honneur qui est deu à Dieu seul ; mais il le faut tourner par *honorer, & faire la reverence*. Ainsi lorsqu'on s'en sert envers quelque chose religieuse autre que Dieu, pour représenter vn honneur de devotion avec lequel nous la recevons, comme pour exemple vn Sacrement, il le faut traduire par *venerer*, selon que S. Augustin represente par le mot de *venerer*, l'honneur qui est deu aux Sacremens. Theodoret mōtre ailleurs, que le culte dont on honore le Sacrement, est moindre que celui dont on honore le corps de Christ. Que s'il est moindre, il ne peut point estre l'honneur de l'adoration souveraine. Ce que le Iesuite releve sur le mot de *grace*, en ce passage de Theodoret, ajoutant *la grace à la nature*, ne peut point passer pour réponse. Ce peu qu'il dit est vne repetition que j'ay desja refutée : & quant aux raisons que j'ay alleguées, il en retranche vne grande partie.

Il tombe souvent en cette faute, de laqu

August. de doctr.

Christ.

l. 3. c. 9.

Theodor.

dialog. 3.

page 293.

f. 333 &c.

laquelle cependant je ne suis point
coupable, comme il m'impose, disant,
que je n'ay point répondu aux passa- page 295.
ges de quelques Anciens qu'il a citez,
qui prenent le mot de *grace* pour la sub-
stantielle qui est *Jesus Christ*: car j'ay dit, pag. 333.
que ce mot de *grace*, peut estre par fois
pris par les Peres pour *Jesus Christ*,
l'Auteur de *grace*, comme la cause
prend souvent le nom de son effet:
Neanmoins qu'en les Peres Ortho-
doxes n'ont jamais appelé l'Eucharis-
tie *grace*, parce qu'elle contient l'Au-
teur, l'essence & la source de *grace*,
c'est à dire le corps & le sang de
Christ. Que la question est, si en ce
passage de Theodoret, le mot de *grace*,
se prend au sens que dit le *desfructé*: j'ay
ajouté que Theodoret prend ce mot
de *grace*, pour la faveur & vertu divine
dont le Seigneur accompagne le pain
& le vin de l'Eucharistie, pour l'exhi-
bition de la chose qu'ils signifient. Ce
que j'ay prouvé par ce passage de Theodor.
dialog. 1.
Theodoret, afin qu'on croit au change- Du Perron
de l' Euch.
ment qui se fait par la *grace*: où le Car-
dinal du Perron entend par le mot de l. 2.

228. Remarques sur le libelle
 grace; la bienveillance & amitié de Dieu
 operante. gratia in se & in se. Quod
 posita aux causes naturelles. J'ay dit, qu'il
 faut prendre le mot de grace, en ce
 même sens on ce passage; ajoutant la
 grace à la nature. J'ay aussi dit, que
 quand on prendroit le mot de grace,
 pour cette grace essentielle qui est de
 sus Christ, cela ne feroit rien pour la
 transubstantiation. Que tousjours il
 faudroit dire, selon Theodoros, que
 Dieu a joint de sa grace à la nature des
 symboles; sans la changer; parce qu'il
 dit, non in changeant la nature, mais
 ajoutant la grace à la nature. Que par
 ce moyen la transubstantiation n'est
 lors d'être détruite, puis que la nature
 ou la substance des symboles doit de
 meurer. Quand-là s'ensuit que cette
 grace essentielle est ajoutée à la nature
 des signes, entant que Dieu l'exhibe
 réellement & spirituellement au même
 temps que les signes sont exhibez.
 Ce qui renverse ce que dit le Jésuite
 Que cette grace, ou que le corps de Christ est
 ajouté, non à la nature du pain, mais aux
 seuls accidens; comme s'il estoit enclos
 sous

page 339.

page 293.

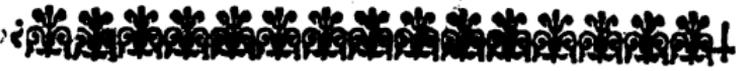
sous eux. Car j'ay desja fait voir, que
le mot de *nature*, se prend icy pour la
substance du pain, & non pour les seuls
accidens. Il ne répond point à ce que
j'ay allegué du Cardinal du Perron. Il
n'entend pas le sens de ce passage de
Theodoret, *Que le feu transfere les ma-* Theodor.
tiaux de nature solide, en nature liquide. dialog. 1.
Voulant que le mot de *nature*, ne se page 292
prenne pas pour la substance: car là ce
mot ne peut signifier ni faculté, ni pro-
priété, parce qu'il n'y a point de faculté
& de propriété solide ou liquide;
veu qu'estre solide ou liquide, est le
propre d'un corps, & non d'un acci-
dent. C'est donc la substance qui est
solide, & non la nature, au sens que
l'adversaire la prend. Si je dis que la
nature de nos corps en la resurrection
sera de vile glorieuse, il est aisé à juger
que là la nature est la substance de nos
corps, qui seront bien les mesmes en
substance, mais il y aura changement
és qualitez.

Le me suis desja plaint de ce qu'il pag. 230.
me fait dire, que le mot de *nature*, ne
convient qu'aux substances. J'ay dit au

contraire, que je ne nie point que les Anciens designent par fois par le mot de *nature*, les qualitez, facultez & proprietez de la substance: neantmoins qu'il ne s'agit point de cela; mais que la question est, si le mot de *nature*, se prend icy pour la substance, & non pour les qualitez & les facultez de la substance? Il répond sur l'imposture dont il m'accuse, Qu'il a oüy dire à quelques vns des siens qui m'entendirent en chaire, que j'ay ainsi parlé. Encore qu'il ait creu par Procureur vne chose du tout fausse, il est toutesfois digne d'estre châtié en personne. Car vn homme judicieux refutant l'écrit de son adversaire, doit relever ce qui y est couché, & non ce que de témoins suspects luy rapportent.

p. 237. 238. I'ay allegué S. Chrysofome, qui dit,
 Chrysof. *Que quand Iesus Christ a donné les my-*
 homil. 28. *steres, il a donné du vin.* I'ay dit, qu'il
 in Matth. explique le fruit de vigne, duquel Iesus
 Christ beut, par ce que la vigne produit;
 & qu'ainsi le vin après la consecration
 retient sa substance, & n'est point
 pag. 296. changé au sang du Sauveur. Il dit sans
 preuve

intitulé, Reflexions. Chap. VIII. 231
prouves, que cela n'est point. Il a plu-
stot fait de se rendre que de s'engager
mal à propos dans vne defense si pe-
rilleuse pour luy.



CHAPITRE VIII.

Remarques sur le Chapitre dix-neufieme.

I'A Y allegué le Canon 24.
du troisieme Concile de ^{pag. 340.}
Carthage, où il est dit, ^{Concil.}
Qu'au service sacré on n'offre ^{Carthag.}
rien que le corps & le sang du Seigneur, ^{3. can. 24.}
comme aussi le Seigneur l'a ordonné, c'est à
dire rien que du pain & du vin mêlé
d'eau. J'ay dit, Que ce Canon est repeté
au Concile de Trulle, Can. 32. & que c'est
là l'exposition qu'un Concile donne à ces
mots, mon corps & mon sang, c'est à dire
du pain & du vin mêlé d'eau. Le Iesuite
a esté si evidemment convaincu de ca-
lomie sur ce qu'il disoit que j'avois
falsifié ce passage, que les preuves de

ma justification contenues dans six pages demeurent en leur entier. Il ne dit rien icy que je n'aye desja refuté : & quiconque examinera nos écrits precedens, verra qu'il ne se peut defendre contre la force de mes raisons, lesquelles ou il déguise, ou il obmet; comme lors qu'il ne répond point à ce que j'ay dit, que ce Canon se trouve tout de mesme que je l'ay cité dans

Balsam. in Synod. 6. in Trullo. Can. 32. Balsamon Patriarche d'Antioche, qui a redigé les Canons des Conciles en vn corps, & y a fait des Commentaires; comme aussi dans Zonare, & dans tous les exemplaires Grecs publicz par nos adversaires. Il passe aussi ce que j'ay allegué du mesme Balsamon, qui appelle le pain & le vin types ou figures du corps & du sang du Seigneur. Car ce qu'il dit, *Qu'il ne me demande ni Balsamon, ni aucun autre Copiste, mais les Tomes des Conciles qui sont les sources, & que Balsamon est vn ennemi juré de l'Eglise,* est vne parole de desespoir. La recusation qu'il fait de Balsamon est impertinente, puis qu'il la fonde sur vne calomnie. Je l'ay desja mené à la source

Balsam. in Synod. Carthag. Can. 40. page 305.

source des Conciles, ayant cité les propres termes du Concile de Trulle, Can. 32. selon qu'ils se lisent dans le Grec, où le Can. 24. du troisieme Concile de Carthage que j'ay employé, est fidelement rapporté. Mais il ne veut point boire dans cette source, laquelle il trouve amere; parce qu'il a le goût depravé. Je ne m'amuseray pas à re-^{pag. 299.}lover, que repetant le passage dont je me suis servi du susdit Concile, il cite le Canon 14. au lieu du 24. Ce fêrg est peu considerable parmi les chevrons qui sont dans ses yeux. Ce qu'il dit, ^{pag. 303.} qu'il y aura bien tost trois ans qu'on me demande que je fasse voir ce passage dans le 3. Concile de Carthage, est la faillic d'un esprit autant plein de vent, qu'il est vuide de raison. Je luy ay montré que ce passage est mot à mot dans le Concile de Trulle, dans Bal-^{p. 340. &c}samon, dans Zozare, dans tous les exemplaires Grecs. J'ay dit que la version Latine qu'il a produite du mesme passage, est corrompuë, & que j'ay mis en avant des exemplaires Grecs en leur pureté. Et après cela, il veut qu'on

croye que je n'ay rien verifié. Il est également convaincu d'ingratitude & de foiblesse : car je l'ay surpayé, & encore il me demande. Le Sage dit,

Prov. 30.

Qu'il y a quatre choses qui ne disent point, c'est assez ; le sepulchre, la matrice sterile, la terre qui n'est point rassasié d'eau, & le feu. Mais si de son temps il y eut eu des Iesuites, il en eut ajoûté vne cinquieme, & les eut fait passer pour vn corps insatiable.

p. 346. &c

Concil.

Ancyran.

Can. 1. 2.

I'ay allegué contre la transsubstantiation le Concile d'Ancyre, qui au 1. & 2. Canon, defend *aux Prestres & aux Diacres qui ont sacrifié aux Idoles, d'offrir & de presenter le pain & le calice.* D'où j'ay inferé, que la substance du pain & du vin demeure après la consecration. Car alors les Diacres portoient de l'Eglise aux fideles communians, le pain & le calice, ce qui ne se faisoit qu'après la consecration. Et toutesfois ce qu'ils presentoient aux fideles, est appelé pain & calice par le Concile. Il avoit encore versé sur moy le venin de sa calomnie, m'ayant accusé d'avoir falsifié les paroles de ce Concile.

N'ay

N'ayant pû mordre sur la matiere, il avoit essayé de noircir l'innocence de ma plume. Mais j'ay fait voir si clairement l'imposture de la sienne, & la nullité des pretextes dont il la couvre, qu'icy il ne fait presque que repeter ce qu'il a desja dit, à quoy j'ay pleinement satisfait. Et à present il paroît comme vn homme piqué, qui invective au lieu de raisonner sur vne réponse de neuf pages que j'ay faite sur ce sujet. Je conjure le lecteur, quelque passionné qu'il puisse estre, de conferer les paroles que je viens d'alleguer, avec le 1. & le 2. Canon du Concile d'Ancyre, & je suis bien assureé qu'il rendra témoignage à ma sincerité. Il trouvera ou que le Jesuite n'a pû tenir sur la matiere dont nous disputons, ou qu'il a esté preoccupé, quand il s'est avisé de me querreller sur vn sujet qui ne souffre pas qu'on conçoive le moindre soupçon de monde contre moy. Et qu'il luy en a pris comme à ceux desquels on dit, qu'ayant beu le suc de l'herbe *Ophiusa*, ne voyent que des fantômes, puis qu'il luy semble que j'ay alteré vn passage

p. 306. &c

*Iust. Mart.
Apol. 2.
page 313.*

dont j'ay rapporté fidèlement les termes. Cependant le Iesuite dit que le passage que j'ay allegué de Iustin Martir, qui confirme celuy du Concile d'Aneyre, touchant l'office des Diacres, est une verité accordée. Or il est

*Ignat.
Epist. ad
Phila-
delph.
Chrysoft.
liturg.
Tertull.
l. 5. contra
Marc.
August.
contra
Faust.*

*l. 20. c. 13.
Fulgent.
de fide ad
Petr. c. 19.
Isidor. de
allegor.
page 315.*

dit en ce passage, *Que les Diacres donnent à chacun des assistans à prendre du pain, du vin, & de l'eau qui ont esté benits, &c.* Ce qui renverse la transubstantiation, puis qu'il est dit qu'on prend du pain & du vin après la benediction, ou après la cōsecration. Quant aux autres passages que j'ay citez contre la mesme doctrine d'Ignace, de la Liturgie attribuée à S. Chrysofome, de Tertullien, de S. Augustin, de Fulgence, & d'Isidore, qui parlent de la fraction du pain, d'un Sacrement, d'un sacrifice, & d'une oblation du pain & du vin: il fait cette replique, *Nous en disons bien d'avantage, puis que nous asseurons que nostre sacrifice & nostre Sacrement de l'autel ne se peuvent faire que du pain & du vin; mais nous ajoutons, que par la vertu de la cōsecration ils sont convertis au corps & au sang du Sauveur.* Il passe par là
cond

condamnation. Je sçay bien que c'est
contre son intention; mais il pese si
mal ses paroles, qu'il est aisé de les faire
servir contre luy. Sa profession l'ob-
lige bien de faire comme l'hameçon
qui ploye finement pour attrapper;
mais icy il se prend de luy-mesme. Je
dis donc que j'avoue qu'ils en disent
bien d'avantage que ces Docteurs que
je viens de citer; & que c'est avec rai-
son que le Jesuite dit, que ceux de sa
Cõmunion ajoutent aux passages sus-
alleguez, la transubstantiation; car ces
passages la détruisent entièrement. Il
dit *Que pour plusieurs raisons, qu'il a si* pag. 315.
fortement déduites, on retient les noms de
pain & de vin, après la consécration. Et
je dis, que j'ay souvent fait voir que
c'est parce qu'après la consécration
leur substance demeure. Pour prouver pag. 350.
que l'office des Diacres est de presen- Bellar. de
ter au peuple l'Eucharistie, j'ay allegué cler. l. 1.
Bellarmin, qui le dit après Lombard. 6. 13. ex
Le Jesuite pag. 314. accorde cela, & Lombardo
dans son premier livre pag. 130. il en l. 4. sent.
parle en doutant. J'ay dit, que ce que dist. 14.
les Diacres presentoient, les Prestres page 352

l'offroient. Or les Diacres presentoient le pain & la coupe, selon le Concile d'Ancyre : donc les Prestres offroient le pain & la coupe. Il change mes paroles sans y répondre, disant, *Qu'il est* *vray que les Diacres presentoient au peuple ce que les Prestres offroient après la consecration.* Au lieu que j'ay dit, que ce que les Diacres presentoient, les Prestres l'offroient. Si l'on dit, que ce que ceux-là presentoient au peuple, & que ceux-cy offroient, estoit du pain avant la consecration, & qu'après la consecration ce n'estoit plus du pain, l'on contredit au Concile d'Ancyre, qui dit que les Diacres presentoient le pain & le calice, ce qui ne se faisoit qu'après la consecration : & ainsi le pain est du vray pain en substâce après la consecration. Je méprise cet excès de paroles dont il charge le papier contre moy en la suite de son discours : c'est le convaincre que de souffrir ses abbois, & le punir que de ne s'en point plaindre.

page 314.

page 356.

J'ay allegué le Concile de Neocesare, *Qui inhibe aux Prestres du plat pays de*

de donner le pain & le calice en presence Concil.
d'un Evêque, ou d'un Prestre de la ville. Neoces.

De-là j'ay conclu, que ce Concile, de ^{Can. 13.}
mesme que celuy d'Ancyre, appelle

pain & calice ce qui est distribué en l'Eucharistie. Ce qui renverse la transsub-

stantiation. Le Iesuite dit, ^{pag. 318.} Que je sup-

prime cauteusement le mot de sanctifié,
ou pain de prieres, & d'xⁿ. Que ce mot

signifie, pain consacré; parce que les pa-
roles de la consecration estoient ap-

pellées prieres par les Anciens. C'est
la plainte qu'il avoit desja faite. I'ay ^{p. 356. 357.}

repliqué, comme je fais encore, que
je n'ay allegué que le sens de ce passa-

ge, sans m'arrester à tous les mots: que
par là il donne vn entier avantage à la

verité que je soutiens, & qu'il me ju-
stifie de ce qu'il m'impose, que j'ay

supprimé cauteusement ce mot de
priere, puis qu'il nous fournit contre la

creance de Rome, vn puissant argu-
ment tiré de ce mot de priere, du Con-

cile de Neocesarée, & des autres pas-
sages que le Iesuite produit, desquels

il appert que la consecration se fait
par la priere. Et de fait j'ay fait voir, ^{p. 357. &c}

que puis que Rome attache la consecration precisement à ces seules paroles, *Cecy est mon corps*, cette opinion est renversée par ce passage du Concile de Neocesarée, & par les autres alleguez par l'adversaire, qui s'en sert pour prouver que la consecration se fait par la priere. Que ces paroles, *Cecy est mon corps*, ne contiennent aucune forme de

Iren. l. 4. c. 34. Basile. l. de spiri. S. c. 27. De consec. dist. 2. can. corp. Innoc. III. de myster. Missa. l. 4. c. 6. Chrysost. in Matth. homil. 82. Theophyl. paschal. 1. Opeat. cont. Parmen. l. 6. page 321. priere. Qu'il s'enfuit donc qu'elle ne se fait point par ces paroles. J'ay appuyé cet argument de raisons tres-claires, & de preuves tres-suffisantes prises de l'Ecriture sainte, d'Irenée, de Basile, du Canon corpus en la 2. distinction de la consecration, d'Innocent III. de S. Chrysostome, de Theophylacte, & d'Operat Mlévitrain: & ay montré que la consecration se fait par la priere, & non par ces paroles, *Cecy est mon corps*; puis que l'Evangile nous apprend que Jesus Christ a consacré le pain avant que de prononcer ces paroles. Le sage Juge le lecteur, s'il répond à mes repliques, ou si ce qu'il dit n'est pas entièrement frivole, comme quand il dit, *Que les Peres enseignent que les paroles*

de

*de la consecration sont appellées , prieres : ou parce que ce qu'on appelle le Canon de la Messe, dans lequel ces paroles sont comprises , est appellé priere : ou parce que les paroles de la consecration contiennent une tacite priere . Car ce Canon de la Messe a esté inconnu aux Peres que j'ay alleguez. Joint qu'encore qu'on ne doive pas exclure de la consecration ces paroles , Cecy est mon corps ; parce qu'il ne faut pas separer la priere d'avec la promesse qui est designée par ces paroles , ni ces paroles d'avec la priere ; toutesfois le Jesuite ne faisoit point à mon argument , en voulant que les Peres par la priere, entendent tout le Canon : car je conclus de-là que si tout le Canon consacre , à plus forte raison la priere aussi consacre , puis que l'adversaire appelle tout le Canon, priere. Pourquoi donc est-ce qu'il dit, *Que toutes les paroles du Canon ne sont pas essentielles à la consecration, mais seulement celles-cy, Cecy est mon corps ?* Et il ne trouvera jamais que les Anciens qu'il cite, ayent restreint la consecration à ces seules paroles. Ce*

Q

qu'il dit d'une priere tacite contenuë dans ces mesmes paroles, n'est pas moins éloigné de leur pensée. Ceux que j'ay alleguez parlent d'une priere expresse. N'est-il pas du tout aveugle, quand il dit, que la benediction de Iesus Christ eut esté suffisante pour la consecration, *si le Sauveur l'eut ainsi voulu?* Car il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que Iesus Christ l'a voulu, puis que les Evangelistes declarent, *Qu'il prit le pain, & qu'après qu'il eut rendu graces, ou benit, il le rompit, & le donna à ses Disciples, & dit, Prenez, mangez, Ceci est mon corps.* Cette action de graces, ou cette benediction, est la vraye consecration du pain. Ce que j'ay prouvé avec tant d'evidence, que le Iesuite est contraint d'abandonner cette dispute, pour se plaindre de ce que je l'accuse d'avoir alteré ce passage du Concile de Neocesarée, en traduisant, *pain sanctifié.* Il y a au Grec, *ἅγιος*, en la priere. Quand il me fera voir que *ἅγιος* signifie *sanctifié*, j'avouëray qu'il est bien fondé en son grief. J'ay dit, que quand il y auroit,

pain

Matth. 26

Marc 14.

Luc 22.

PAG. 325.

pain sanctifié, il ne s'en pourroit point p. 361. 362.
prevaloir ; parce que quand les Peres
disent, que le pain & le vin de l'Eucha-
ristie sont sanctifiez, ils entendét qu'ils
sont employez & appliquez à vn vsage
sacré, pour estre les Sacremés du corps
& du sang du Sauveur, sans que leur
substance soit changée. J'ay allegué
l'exemple de l'eau du baptême, que
Christ a consacré, ou sanctifiée, selon
S. Basile, S. Augustin & Maximus: con-
cluant par là, que comme il n'y a point
de changement de substance en la
sanctification, ou en la consecration
du baptême, il n'y en a point aussi en
celle du pain & du vin de l'Euchari-
stie. Il répond, *qu'il m'a desja fait voir
la difference qui est entre le Baptême &
l'Eucharistie*. C'est par là qu'il pense
d'échapper, en disant qu'il en a parlé
ailleurs. Et je dis, que par tout où je
l'ay rencontré, la verité l'a mis hors de
defense. Il dit de fort mauvaise grace,
que je semble un menestrier ; mais il ne
dit rien du branle honteux qu'on luy
a fait danser. Il ne se peut laver de cet-
te noire tache dont il s'est sali, quand page 363.

*Basil. in
Psal. 28.
August. in
Epiphan.
serm. 1.
Maxim.
Taur. ho-
mil. 6. in
Epiphan.
page 325,*

Q 2

luy ayant dit, *que ces deux Conciles d'Ancyre, & de Neocesarie, appellent pain ce qui est en l'Eucharistie.* Il a répondu, que *celuy d'Ancyre n'en dit pas un mot, & que l'autre l'appelle, pain sanctifié.* Il est convaincu à la seule lecture des Canons que j'ay alleguez cy-dessus. Ce que je luy ay opposé a fait disparoître toutes les pâles couleurs dont il s'est voulu couvrir: & c'est avec les mesmes artifices dont il pretend icy de déguiser sa faute. Il a esté assez noirci, sans qu'il soit besoin de renouveler l'imposture de sa plume. Il me veut faire passer pour *un homme d'équivoque, comme si je portois son caractère.* Il dit, que je parle *en homme interdit du sens cõmun.* Sa cause est donc bien desesperée, puis qu'il s'est laissé vaincre à un tel adversaire. Au reste il doit reconnoître qu'un passage n'est pas alteré, bien qu'il ne soit pas traduit mot par mot, pourveu que le sens s'y trouve, autrement il est luy-mesme convaincu de fausseté: comme lors qu'il traduit dans son premier livre, la fin d'un passage de S. Ambroise en

en

en ces mots, *par la benediction celeste*; *Ambros.*
 au lieu qu'il y a, *par la benediction de la lib. 4. de*
parole celeste, où il omet le mot de *pa-* *Sacram.*
role. Et en vn autre lieu du mesme li- *cap. 4.*
 vre, il tourne ainsi vn passage de Gau- *pag. 31.*
dence, Celuy qui produit le pain de la *Gaudent.*
terre, &c. Et il y a dans l'original, *le* *tract. 2. in*
vray Createur, & maistre des natures qui *Exod.*
produit le pain de la terre, &c. Où il re-
 tranche les premiers mots. Il en use
 de la sorte en plusieurs autres en-
 droits. J'ay regret de m'arrester sur vne
 chose si peu importante, mais il a fallu
 suivre le Iesuite pour le desabuser.

J'ay encores allegué vn passage du *pag. 367.*
 Concile de Constantinople tenu l'an *Concil.*
 du Seigneur 756. composé de 338. Evê- *Constan-*
 ques. J'ay dit, que ce Concile con- *tinop. a-*
 damnant les images, parle incidem- *pag. Con-*
 ment de l'Eucharistie: qu'il dit, *Voicy* *cil. Nic. 2.*
l'image de ce corps vivifiant. Qu'il ap- *Act. 6.*
 pelle *la substance du pain, vne image du*
corps de Iesus Christ. Que cela est du
 tout contraire à la transsubstantiation.
 L'adversaire dit, qu'il a répondu, *Que*
l'Eglise a condamné ce Concile comme vn *pag. 334.*
Conciliabule. Il entend par l'Eglise,

l'Eglise Romaine, laquelle estant partie, n'a pas droit de cōdamner ce Concile, ni de l'appeller Conciliabule, puis qu'il estoit composé de 338. Evêques.

p. 335 &c. Il ajoûte par digression, que depuis le 1. Concile de Nicée, il n'y a point eu de Concile qui n'ait esté convoqué par l'autorité des souverains Pontifes, & que le consentement des Empereurs n'y est point intervenu pour autoriser les assemblées Ecclesiastiques, &c. Mais pour donner l'assurance des chemins, &c. Si la matiere dont nous traittons, qui est celle de l'Eucharistie, souffroit la digression du Iesuite, je pourrois faire voir contre ses exceptions, qu'un Concile soit universel, soit particulier, peut estre convoqué sans le consentement du Pape.

Euseb. l. 3. de vita Const. c. 6. Socrat. l. 1. c. 8. Theodor. l. 1. c. 7. Sozom. l. 1. c. 17. Que l'Empereur Constantin a convoqué le premier Concile de Nicée, sans attendre la volonté de Sylvestre Evêque de Rome. Eusebe, Socrate, Theodoret & Sozomene, témoignent que la convocation de ce Concile a esté faite par cet Empereur, sans faire mention de l'Evêque de Rome. Que le
Conc

Concile de Tyr a esté convoqué par le cõmandement absolu de Constantin, comme il appert de ce qu'en dit *Eusebe en la vie de Constantin, l. 4. c. 42.* Que le Concile de Sardique n'a point esté convoqué par l'Evêque de Rome, comme dit *Socrate l. 2. c. 16.* Que le premier Concile de Constantinople a esté convoqué par l'Empereur, sans l'avis de Damase Evêque de Rome, selon *Socrate l. 5. c. 8. & selon Sozomene l. 7. c. 7.* Que le premier Concile d'Ephese a esté convoqué par le commandement de Theodose II. Que le 2. Concile d'Ephese a esté convoqué par le mesme. Que le Concile de Chalcedoine a esté convoqué par l'Empereur Martian, sans consulter l'Evêque de Rome. Que les Empe-reurs faisoient commandement aux Evêques de Rome de se trouver aux Conciles, ou d'y envoyer. Que les Papes supplioient les Empe-reurs d'as-sembler vn Concile, & que par fois ils estoient éconduits. Ainsi Leon I. sup-
plic Theodose de convoquer vn Con- *Leo Epist.*
cile en Italie, disant, *Tous les Evêques* 23. & 31.

Q 4

supplient vostre debonnaireté avec gemissemens & larmes, que vous commandiez qu'un Synode general soit celebré en Italie.

Mais Theodose voulut que le Concile se tint à Ephese. Et par là est renversé tout ce que le Jesuite peut alleguer au contraire. Je releveray seulement qu'il parle, ou sans connoissance, ou par un déguisement de l'histoire, quand il dit,

pag. 337. Qu'*Hosius Evêque, & Vitus & Vincentius* presiderēt au premier Concile de Nicée en qualité de Legats de l'Evêque de Rome. Car les deux derniers estoient voirement ses Legats. Mais quant à Hosius, on ne scauroit faire voir dans toute l'Antiquité qu'il ait esté Legat du Pape, ou de l'Eglise Romaine, au Concile

Euseb. de de Nicée. *Eusebe, Sozomene, Theodoret,*
vita Con- & tous ceux qui rapportent cette hi-
stant. l. 3. stoire, ne parlent que de deux Legats

6. 7. de l'Evêque de Rome, & distinguent
Sozom. Hosius d'avec eux. Joint que si Hosius
l. 1. c. 17. eut esté Legat du Pape pour represen-
Theodor. ter l'Eglise Romaine, il auroit pris
l. 1. c. 7. cette qualité en souscrivant, mais il

souscrit simplement ainsi, *Hosius Evêque de Cordouë en la Province d'Espagne; je*

crois

crois comme il est écrit. Et en vne ligne à part, Victor & Vincencius fouscrivent après luy, *Victor & Vincencius Prestres de la Ville de Rome, avons fouscrit, pour & au lieu de S. Sylvestre nostre Pape venerable.* Comme cela se trouve és tomes des Conciles à la fin du 1. Concile de Nicée. C'est sans doute qu'ils auroient signé ensemble, s'ils eussent esté tous trois Legats du Pape; ou au moins Hosius n'auroit pas teu la qualité, en vertu de laquelle il presidoit au Concile. Ce que le Iesuite dit de la presidence des Papes, ou de leurs Legats, dans quelques autres Conciles, est contre la verité de l'histoire. Je pourrois montrer, que *Damase* Evêque de Rome, n'a point eu de Legats au premier Concile de Constantinople, que *Meletius* Patriarche d'Antioche y presida. Qu'*Aurele* Evêque de Carthage, & *Valentin* de Numidie, ont eu la pre-seance au 6. Concile de Carthage, devant les Legats de l'Evêque de Rome. Qu'au 1. Concile d'*Ephese*, le Comte *Candidian* presida pour l'Empereur; & que *Cyrille* d'Alexandrie y presida

entre les Evêques en son nom, & non comme Legat de Celestin. Que *Dioscorus* d'Alexandrie presida au 2. Concile d'Ephese par dessus les Legats de Leon. Que *Vigilius* & *Agathon* n'ont point eu le pouvoir que l'adversaire leur donne. Est à remarquer qu'il dit,

page 340. que les Conciles de Constance & de Basle, page 369. que j'ay produits, sont reprouvez, parce qu'ils soumettent les Papes à l'autorité des Conciles. Quelle certitude y a-t-il dans l'Eglise Romaine, puis que les vns tiennent que le Pape est par dessus les Conciles, & les autres que les Conciles sont par dessus les Papes? Quant à ce qu'il dit, que le Concile de Constantinople que j'ay allegué contre la Transsubstantiation, est indigne de porter le titre de Concile legitime; pretendant de ravalier l'autorité de ce Concile, par celle du 2. Concile de Nicée:

p. 370. &c
Theodo-
rus Studi-
ta Epist.
38. ad Ar-
senium.
Crotolus

j'ay montré par des preuves, dont le Iesuite n'a pû ni abatre la force, ni obscurcir l'evidence, que le Concile de Nicée que Rome appelle vniversel, est tenu pour particulier, & qu'il a esté rejetté comme superflu. Et que le
Conc

Concile de Constantinople doit estre Mag. de
reconnu pour vne notable assemblée imagini-
composée de 338. Evêques, comme bus in
j'ay fait voir par *Theodorus Studita*, par prafat.
Charlemagne, par *Hincmar*, par *Ado*, par Hincmar-
le Synode de Paris, par *Ivo*, &c. Et quant rus contra
à l'argument que j'ay tiré de ce Con- Hincmar.
cile, qui parle de la substâce du pain, & Laudu-
d'une image du corps de Iesus Christ; nensf. c. 2.
il croit de le refuter par cette raison. Ado in
Que dans le 2. Concile de Nicée, il est Chron.
dit, *que ce discours est éloigné de la verité*, Synodus
qui est produire l'opinion d'un Con- Paris. c. 15
cile, dont l'autorité est nulle. C'est ainsi Ivo parte
que *Dagon* tombe devant l'arche de 4. &c.
Dieu, pag. 349.



CHAPITRE IX.

Remarques sur les deux derniers Chapitres XXI. & XXII.



LE Iesuite ne pouvant répondre à l'argument pris du Concile de Constantinople cy-dessus allegué sur le sujet de l'Eucharistie, a creu de se mettre à couvert, s'il prouvoit que ce Concile nous estoit contraire en quelques autres poincts; p. 136. 137. pour cet effet il auroit eoté dans son livre precedent quelques Canons de ce Concile, avec lesquels il a creu d'abatre nostre creance. p. 377 & c. I'ay répondu à toutes ses objections, & mes repliques demeurent encores en leur force, comme le Lecteur en pourra juger, s'il examine nos raisons de part & d'autre. p. 351. & c. Car ce qu'il dit icy de nouveau, ne sert qu'à publier qu'il s'est temerairement engagé dans vn combat dont l'issuë ne luy

lay laisse qu'un regret sensible de l'avoir entrepris. Il ne dit rien qui affoiblisse la force de mes repliques, ou qui ne se refute de soy-mesme: il n'ose pas attaquer de front la verité que je soutiens. Ce seroit abuser du loisir, que de relever les foibleesses de sa plume: il suffit que le papier en ait esté vne fois chargé, sans les y coucher derechef. Et pour montrer qu'il n'est pas en estat de se defendre par ce Concile, il ne répond point aux Canons que j'ay alleguez du mesme Concile, pour refuter plusieurs poincts de sa creance, ayant fait voir, que s'il se veut tenir à ce Concile, il a perdu environ un tiers de sa Religion. Car il use de cette malheureuse défaite, qu'il ne reconnoit ce Concile que pour *vne assemblée de marlins*. C'est ainsi qu'il parle de 338. Evêques du huitieme siecle. C'est par là qu'il est obligé d'avouer que tous ces Evêques ont esté contraires à sa doctrine, & qu'aucun d'eux n'a esté Catholique Romain. Je ne dois pas taire, ou qu'à faute de matiere il a fait un tour de son mestier, ayant forgé vne

page 372.

invétion digne de luy; ou que le point dont nous disputons l'a si fort troublé, qu'il est tombé en rêverie, ayant fait vne digression, en laquelle il y a plus de legereté qu'en sa plume, & moins de verité qu'il n'y a de douceur dans le fiel le plus amer. Car il dit d'une personne qui m'est extrêmement chere, & qui est demeurée seule dans la maison de Dieu, après l'entier naufrage de la famille dont elle est sortie; qu'il a esté souvent témoin oculaire, lors que dans la ville de Castres, elle rejeta le conseil de plusieurs personnes devotes qui tâchoiēt de la porter à changer de Religion. Et ajoûte, qu'elle esperoit l'heritage d'une siene tante, comme si cela l'avoit retenuë parmy nous, plustot que le mouvement de sa conscience. Je dois rendre ce témoignage à cette personne, que sa pieté ne s'est jamais laissée ébloüyr aux charmes du monde: que sa perseverance en la foy est vn fruit de la grace, que la seule esperance des biens du ciel l'a puissamment affermie; & la propose aujourd'huy comme vn rare exemple de la misericorde de Dieu, qui dans la

cheute

choute d'un grand arbre, ne s'est réservé que cette seule branche, qu'il arrose continuellement de ses faveurs, & la fait croître en force dans un siècle plein de contradiction. Cependant je proteste que cette personne ne fut jamais dans Castres: comment donc est-ce que le Jesuite dit, qu'il a esté souvent témoin oculaire, que dans cette ville-là on la voulu obliger à quitter sa Religion? Peut-on estre témoin oculaire d'une chose qui n'a jamais esté? Que le papier rougisse de ce qu'un homme qui est sans front l'a souillé d'une fausseté si hardie. C'est pitié que d'avoir à faire à une personne qui prend plaisir à parler d'une question de fait, contre sa conscience, & hors de nostre propos. J'ay allegué la glose du Decret Romain, qui dit, *que le ce-* page 395.
leste Sacremēt est appellé le corps de Christ, de consec.
c'est à dire qu'il y est signifié. Il ne fait dist. 2.
qu'esquiver & que fuir, & ce qu'il dit Can. hoc
a esté desja refuté, comme aussi ce qu'il est.
replique à ce que j'ay dit, que le mot p. 396. &c
vrayement, en ce passage, *ma chair est* p. 399. &c
vrayement viande, n'exclūd pas le sens lean 6.

metaphorique, & que l'Écriture s'en sert en des locutions figurées, comme

Jean 4.

quand elle dit, *nous sçavons que cettuy-cy est vraiment le Christ, le Sauveur du monde.* Par ce que ce qu'il est appellé Christ, ou Oinct, ne peut estre que par figure, veu qu'il n'a point esté oinct corporellement. Je n'ajouteray que cecy, c'est qu'il confesse que si en ce

page 382.

passage, il y avoit, *cettuy-cy est vraiment le Christ, il y auroit vne figure.* Or j'ay fait voir que ces mots sont dans le Grec, & que le mot de *vrayement*, convient à celuy de *Christ*, de mesme qu'à celuy de *Sauveur*: il y a donc vne figure en ce mot, *vrayement*, estant rapporté à

page 383.

Christ. Après cela il dit, *qu'il ne nie pas que l'onction du Fils de Dieu ne soit véritable, & réelle: mais il ne veut pas que dans ce passage ce mot, vraiment, luy convienne.* Que cet homme est peu judicieux: il fait luy-mesme son tombeau. Car si l'onction du Fils de Dieu est véritable, pourquoy ne veut-il pas que le Fils de Dieu soit appellé *vrayement le Christ*? Si je dis, que l'Apostolat de S. Paul est véritable, pourquoy ne diray

diray-je pas que S. Paul est vrayement
 Apôtre? Ou si je dis que la confusion
 du Iesuite est veritable, pourquoy ne
 diray-je pas que le Iesuite est vraye-
 ment confus? Ce qui suit n'est pas
 moins digne de pitié, que de censure.
 J'ay dit que l'Ecriture sur le sujet de page 404
 l'Eucharistie se sert indifferemmét de Matt. 26.
 ces deux mots, *ἄλογησας*, ayant beni, & Marc 14.
ἀχαριστίας, ayant rendu graces. J'ay aussi Luc 22.
 allegué quelques Anciens, & mesmes 1. Cor. II.
 plusieurs de nos adversaires, qui pre-
 nent ces deux mots pour vne mesme
 chose. Il est entre ces deux mots Grecs
 comme entre Scylla & Charybde: de
 quelque costé qu'il se tourne il heurte
 contre vn rocher, & se froisse. Il laisse
 vne bõne partie de mon discours sans
 y toucher; mais il eut mieux fait de se
 taire du tout: car ce peu qu'il dit ne
 sert qu'à l'enlasser. Pour échapper, il Luc 22.
 veut que S. Luc & S. Paul, qui em- 1. Cor. II.
 ployent le mot, *ἀχαριστίας*, ayant rendu page 391.
 graces, ayent omis *ἄλογησας*, ayant beni.
 Son but est de rapporter cette bene-
 diction à vne action, ou consecration,
 qui a pour objet le pain sur lequel elle

R

agit, en transmuant sa substance, ce qui est vne opinion que j'ay cy-dessus refutée. Icy le Iesuite est injurieux à S. Luc & à S. Paul. Quoy? ces deux sacrez Ecrivains avoient-ils oublié de parler de la consecration, qui est du tout essentielle au Sacrement, & qui cōsiste en la benediction? Il faut donc croire qu'ayant dit, *ἁγιασθήσας*, ils prennent *rendre graces*, au mesme sens que S. Matthieu & S. Marc, disans, *ἁλογήσας*, prennent *benir*, qui est que par l'actiō de graces, ou par la benedictiō de priere faite à Dieu, le pain est consacré pour estre le Sacrement du corps de Christ, sans changement de substance. C'est donc sans raison qu'il dit, que ce sont deux actions differentes: l'une remarquēe par S. Matthieu, disant, *ἁλογήσας*, & l'autre par S. Luc, vsant du mot, *ἁγιασθήσας*, & que *ἑυλογεῖν*, ne souffre pas les deux versions *benir* ou *rendre graces*. Car puis que S. Luc & S. Paul entendent par *ἁγιασθήσας*, le mesme que S. Matthieu & S. Marc, par *ἑυλογήσας*, cōment ose-t-il dire que ce sont deux actions differentes? Ignore-t-il qu'icy

Iesus

page 391.

Iesus Christ benit en qualité de Mediateur, d'Intercesseur, & de Suppliant envers son Pere, & ainsi sa benediction est vne priere à Dieu, & non vn commandement au pain, par lequel il change de substance; car cette priere ne porte avec soy qu'une benediction du pain, c'est à dire vne consecration pour l'employer à vn usage autre que sa nature ne requiert, qui est de devenir le seau & le gage du corps du Sauveur, en vertu de l'institution divine? Ne sçait-il pas aussi que la benediction qui est de l'homme à Dieu, est par action de graces, & que benir Dieu, c'est le remercier? car *benir* est par fois traduit par *louer*, dans les 70. Interpretes, dans la version vulgaire, & par les Docteurs de Louvain; côme au Ps. 99. qui est le 100. aux Hebreux, où ils tournent le mot Hebreu, *benissetz*, *Laudate nomen ejus*. Cela mesme paroit par le texte de l'Evangile, parce que S. Matthieu & S. Marc qui disent du pain *εὐλογήσας*, *ayant benit*, disent de la coupe *εὐχαρισήσας*, *ayant rendu graces*. Si donc *εὐλογεῖν*, ne souffre pas icy ces

deux versions, *benir* ou *rendre graces*. Il s'en suivra que la coupe n'aura point de benediction, mais seulement l'action de graces, & que le pain n'aura que la

Iustin. in benediction. J'ajoute que Iustinien

1. ad Cor. reconnoit que l'Apostre appelle vne

II.

mesme chose, *Eulogie & Eucharistie*,

Iansen. in benediction & action de graces. Iansonius

Concord. declare que le Grec dit ouvertement

cap. 131.

en S. Luc, *ευχαριστας, cum benedixisset,*

vel gratias egisses: ayant benit au rendu

du Perron graces. Le Cardinal du Perron dit, que

de l'Euch. l'Ecriture en l'institution du Sacrement,

l. 2. c. 3. employe les verbes *ευλογειν, & εὐχαριστειν,*

pour vne mesme chose. Sur ce qu'il dit,

pag. 392. que les paroles de l'Apostre, *la coupe de*

1. Cor. 20. benediction laquelle nous benissons, ne

signifie pas la coupe d'action de graces, à

laquelle nous rendons graces; je dis qu'il

n'y a aucun de nous qui les expose

Iustin. in ainsi. Que s'il veut deferer à son Iusti-

1. ad Cor. nien, il apprendra de luy que c'est au-

10.

tant que si l'Apostre disoit, *le Calice de*

l'Eucharistie qui est consacré par l'action

de graces faite à Dieu. Il est tout evident

contre ce que dit le Iesuite, *Que ce*

Marc 8. que S. Marc dit de Iesus Christ, au

miracle

miracle des sept pains, & de quelque peu de poissons, qu'il rendit grâces, & qu'il benit, se prend en mesme sens. Car bien qu'il soit dit des poissons, qu'il les benit; néanmoins cette benediction est vne priere, ou action de grâces, qui s'est faite en parlant à Dieu, & non aux poissons; & en S. Jean, il y a *ευχαριστίας*, Jean 6. ce qui montre que la rendre grâces & benir, signifient vne mesme chose. J'ay dit que Maldonat reconnoit que ces *Maldon.* deux mots se prennent en mesme sens. *in Matth.* Il répond que je suis traistré à ma cause, ^{26.} & alleguant de cet Auteur les paroles ^{P. 393-394} qui precedent, & qui suivent celles que j'ay citées, il retranche malicieusement celles-cy. O plume criminelle s'il en fut jamais! Voicy les propres termes de Maldonat: *Touchant le mot ευχαριστιν, benir, duquel S. Matthieu parlant du pain a usé en ce lieu, & S. Marc au chap. 14. vers. 22. Il n'y a point de doute que c'est le mesme dans les Evangelistes, que ευχαριστιν, qui signifie proprement rendre grâces; ce qu'il montre par plusieurs passages de l'Ecriture. Après cela il dit* *page 395.* que j'impose à Maldonat, comme s'il

avoit écrit en ma faveur. De quelle fausseté ne sera capable cette plume, puis qu'elle est cōvaincuë d'avoir supprimé des paroles si claires? N'a-t-il pas bõne grace de dire, que Maldonat qui estoit Iesuite, est formellement contre nous? Oüy, en ce qu'il veut re-treindre la benediction du pain à vne consecration par laquelle la substance soit changée; mais non sur le point dont nous disputons, & que je viens de prouver, qui est que cès deux mots, *rendre graces, & benir*, se prennent icy pour vne mesme chose.

p.406 &c Ce qui suit jusques à la fin de son livre, est vn tissu, ou de redites, auxquelles j'ay desja satisfait, ou d'injures lesquelles je luy pardonne, ou d'omissions, ou de digressions. Car il evite de répondre aux raisons qui le pressent le plus, particulièrement à l'abregé que j'ay fait de quelques points de sa Religion, que j'ay tirez du témoignage de ses propres Docteurs; & qui sont si étranges, que le seul recit fait dresser les cheveux en teste. A quoy j'ay esté

p.434.435

page 431. obligé, parce qu'il nous avoit imposé des

des doctrines qui sont entierement éloignées de nostre creance, comme j'ay fait voir. Quant à ses digressions, elles sont toutes manifestes; comme quand hors de nostre question, il s'en prend avec chaleur à Calvin. Comme aussi lors que luy ayant dans mon livre précédēt reproché, qu'il a piquoté par cy par là deux de mes livres, *La defence de la foy Catholique, & la victoire de la foy contre le monde*, desquels il a laissé plus des deux tiers sans y toucher: & luy ayant protesté, comme je fais encore, qu'il n'est pas à propos d'entasser confusement tant de matieres ensemble, que lors qu'il aura repliqué à fonds à ces deux livres sans en rien retrancher, son écrit, avec l'aide de Dieu, ne fera pas long temps sans refutation. Neantmoins il insiste derechef sur cela avec vn ton élevé: il fait du bruit après avoir témoigné qu'il n'a pû tenir sur le poinct que nous agitions icy, puis qu'il a passé à d'autres matieres: semblable à celuy qui ayant esté contraint de quitter le combat, ctie en fuyant cōtre son ennemy. Le Lecteur

ajoutera foy à ce que je viens de dire, s'il prend le soin d'examiner les dernières pages de mon livre, depuis la page 406. jusques à la page 437. & de les conferer avec ses réponses. C'est sans doute qu'il jugera, que le Iesuite redoutant la force de la verité, est tombé en défaillance, comme un homme qui est sur le point d'expirer. Et de fait, voicy quelques-uns de ses derniers abbois, qui marquent

page 399. l'affiète de son esprit. Il dit, qu'en l'Eucharistie *on prend les genres & les especes*, c'est à dire de natures universelles qui

page 400 se repandent sur plusieurs. *Que l'individu du pain, estât dans la bouche de celuy qui fait la Cene, les genres & les especes y sont aussi*; sous ombre que les genres, les especes & les individus, sont contenus sous un genre souverain, qui est

pag. 406. l'estre. C'est cette belle conception 407. qu'il avoit desja étalée, & dont j'ay fait voir l'absurdité; & icy il la debite de nouveau. Il croit que son opiniâtreté servira à persuader une impertinence, qui est que les genres, & les especes, sont receuës dans la bouche d'un

d'un homme. Par ce moyen celuy qui touche cet or, ce diamant, ce jaspe, ce porphyre, ne touchera pas seulement cette substance de l'or, du diamant, du jaspe, & du porphyre; mais des genres, & des especes, ou des substances en general, qui ne tombent point sous les sens externes. Par là en donnant la discipline à vn Iesuite, l'on frapera avec cet individu, vne nature vniuerselle. Il dit *qu'une substance prêche, mais comme pag. 401. idéifiée avec vn individu.* Mais alors ce n'est pas vne substance en general qui prêche. Je dis le mesme du pain qui est en la bouche du communiant, qu'il n'y peut point estre que comme idéifié avec cet individu, qui est ce pain qui luy a esté présenté. Ce n'est donc pas la substance du pain en general qui est dans sa bouche. I'ay dit, *qu'un corps page 410. humain ou animé, est sous le genre de l'a- page 402 nimal.* Il tronque mes paroles, retranchant le mot d'*humain.* Ou il ignore, ou il déguise sa creance, disant, *que l'ame de Christ n'est point mise avec le corps sous les especes du pain.* Car selon Thomas Thomas, *la Divinité, ou l'ame de Christ, Aqvi. 3.*

part. q. 76 n'est point en ce Sacrement par la vertu du
 art. 1. Sacrement, mais par une réelle concomi-
 Concil. tance. Et le Concile de Trente pro-
 Trident. nonce anatheme cõtre celuy qui nierá,
 sess. 13. qu'en ce Sacrement, le corps & le sang de
 can. 1. nostre Seigneur Iesus Christ avec son ame,
 pag. 411. & sa Divinité, n'est point vraiment, reel-
 lement, & substantiellement contenu. Le
 luy ay reproché qu'il fait passer le mot
 d' Antechrist, pour le mesme que le pro-
 nom, Cecy; c'est à dire vn nom pour vn
 pag. 404. pronom. Icy il le nie sans le justifier:
 car ou il est convaincu, ou son exem-
 ple est dissemblable; parce que cette
 proposition qu'il allegue, l' Antechrist
 est homme, est bien differente de celle-
 cy, Cecy est mon corps, dont nous dispu-
 tons; parce qu'en celle-là il n'y a point
 comme en celle-cy, de pronom, qui
 signifie quelque chose de present. Il
 page 407 veut qu'un testament soit une substance;
 c'est à dire que la derniere volonté du
 testateur, ou qu'une action de l'ame
 page 408. soit une substance. Il dit, Que les sym-
 boles demeurent après la consecration: &
 par les symboles, il entend les acci-
 dens du pain, sans pain, comme si des
 chim

chimeres estoïent les symboles du corps de Christ. J'ay desja refuté cet erreur de l'existence des accidens sans sujet. Il dit , *qu'il a du Grec assez pour le Con-* page 417
vent. Mais si le Refectoire de ceux de son Ordre n'estoit pas mieux fourni de provisions , que son cerveau l'est du Grec, tous y crieroiét à la faim. Car il ignore ce qui est connu des moindres escoliers , que ἀναβλέπειν , signifie *recouvrer la veuë* , comme j'ay fait voir en la page 419. sur ce passage du chap. 11. de S. Matthieu , *les aveugles recourent la veuë.* Et cy-devant il a esté cōvaincu d'avoir pris , οἰκτίον αἵματι , pour οἰκτίον νεύματι: l'un signifiant, *qui a affinité avec le sang,* & l'autre, *par sa volonté;* & d'avoir dit, οὐσσάρμωμ , au lieu de οὐσσώμωμ , *un mesme corps.* Il dit , que c'est rêver que d'affirmer, *que la chair de Christ entre en nous, parce que ses merites y entrent.* pag. 403.
Et cependant , c'est ainsi qu'elle fut communiquée au brigand repentant, sans qu'avec la bouche du corps il receut la substance de cette chair ; & au Baptême le sang de Christ nous est appliqué , parce que nous en sentons le

merite & l'efficace, bien que la substance de ce sang n'entre point en nous. Il dit, *qu'encore que les accidens agissent en vertu de la substance, cela n'empesche pas que la vertu agissante ne soit en eux-mesmes.* Il nous veut donc persuader qu'és accidens sans sujet, comme en la couleur, en l'odeur, & au goust d'une pomme, sans pomme, il y a une vertu agissante. Si son pretendu S. François s'estoit servi de ce haut stile, & de ces belles expressions que je viens de remarquer lors qu'il prêchoit aux oyseaux & aux poissons, il les auroit tous faits freres Mineurs. Il entasse d'autres absurditez, mais je pense de l'obliger en passant par dessus. Je renvoye le Lecteur à nos Ecrits precedens, où il verra que le Iesuite n'vse que de repetitions que j'ay desja refutées, & qu'il ne fait qu'effleurer mes raisons sans y répondre, & qu'ainsi il demeure convaincu.

F I N.



Fautes à corriger.

Page 4. ligne 2. lisez, *Oedipus*. pag. 9. lig. 51
lis. *je dis*. comme aussi en plusieurs autres
endroits. pag. 65. lig. 5. lis. *opposez*. p. 67. l. 15.
lis. *ἐὰν μὴ*. p. 69. l. 7. lis. *étendues*. p. 74. l. 9.
lis. *aus*. de *S. Jean*. p. 85. l. 10. & 17. lis. *ὄσσω-*
μος. & l. 19. lis. *ἐν τύπῳ*. p. 93. l. 6. lis. *de*
boire. p. 100. l. 27. lis. *au passage*. p. 114. l. 7.
lis. *qu'ils n'y sont*. p. 124. l. 11. apres, *signification*,
faut vne virgule. de mesme, p. 131. l. 25. apres,
propres. p. 132. l. 2. lis. *que sa*. p. 155. l. 218
lis. *expedient*. p. 161. l. 27. lis. *omet*. p. 164. l. 70
lis. *décrie*. p. 165. l. 4. lis. *apporter*. p. 169. l. 140
lis. *non pas*. p. 187. l. 9. lis. *attaché*. p. 224. l. 6.
lis. *ὄσσιαν*. p. 234. l. 7. lis. *raffasée*. p. 239. l. 9.
lis. *ἐν δὲ*. S'il y a quelques autres fautes, le
Lecteur équitable les corrigera.

Omission du Jesuite.

Le Jesuite a laissé par impuissance deux
pieces de mon dernier Livre sans y répondre,
dont l'une est intitulée, *Conference*, &c. &
l'autre, *Anatomie*, &c.